

Édition 2022



GUIDE DE L'INTERNE

EN PHARMACIE ET BIOLOGIE MÉDICALE

SOMMAIRE

Lexique des sigles utilisés dans ce guide	p. 7
Le mot de la FNSIP-BM	p. 9
Le mot du Président de Groupe Pasteur Mutualité	p. 11
Le mot du Doyen	p. 13

I LES ÉTUDES DE MÉDECINE ET PHARMACEUTIQUES

p. 14

1. Les études de médecine	p. 14
2. Les études pharmaceutiques	p. 15
2.1. Le concours	p. 16
2.1.1. Le programme	p. 16
2.1.2. La répartition géographique	p. 16
2.1.2.1. Ancien - Régime	p. 17
2.1.2.2. Nouveau - Régime	p. 17

II LES ACTEURS DE LA FORMATION

p. 18

1. L'université et l'UFR	p. 18
2. Les établissements formateurs	p. 18
2.1. Les territoires de santé	p. 18
2.2. Les établissements spécialisés	p. 19

III LE PARCOURS DE L'INTERNE

p. 19

1. Les interlocuteurs	p. 19
1.1. L'Unité de Formation et de Recherche (UFR)	p. 19
1.2. L'Agence Régionale de Santé (ARS)	p. 20
1.3. Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU)	p. 20
1.4. Le Centre Hospitalier (CH)	p. 20
1.5. Les coordonnateurs	p. 20
1.6. Les représentants des internes	p. 21
2. Les DES en quelques généralités	p. 21
2.1. Le Diplôme d'Études Spécialisées (DES)	p. 21
2.1.1. Organisation	p. 21
2.1.2. Conditions d'inscription	p. 21
2.1.3. Validation	p. 22
2.2. Les formations complémentaires	p. 23

3. Les stages pratiques	p. 23
3.1. L'agrément des services	p. 23
3.2. L'inadéquation / répartition des stages	p. 23
3.3. Le choix des stages	p. 24
3.4. La validation des stages.....	p. 25
4. La mobilité	p. 25
4.1. Inter-CHU	p. 26
4.1.1. Modalités de réalisation de l'Inter - CHU.....	p. 26
4.1.2. Rémunération de l'interne en situation de mobilité.....	p. 26
4.1.3. Pièces constitutives du dossier	p. 27
4.1.4. Les DROM - COM (<i>départements et régions d'outre-mer/collectivités d'outre-mer</i>)	p. 27
4.1.5. L'étranger	p. 28
4.2. Mise en disponibilité et bourses associées.....	p. 28
4.3. « Pharmacie Industrielle et Biomédicale (PIBM) » ou bien DES Pharmacie hospitalière option : Développement et Sécurisation des Produits de Santé » (DSPS).....	p. 30
4.3.1. Travailler dans l'industrie.....	p. 30
4.3.2. Travailler en agence.....	p. 31
4.4. Préparer son voyage	p. 31
4.4.1. Votre protection sociale en cas de stage à l'étranger.....	p. 31
4.4.2. Démarches à effectuer.....	p. 32
4.4.3. La Responsabilité Civile Professionnelle (RCP).....	p. 33
4.5. Nos représentants à l'international.....	p. 33
4.5.1. Pharmacie hospitalière.....	p. 33
4.5.1.1. EAHP	p. 33
4.5.1.2. Autres représentants	p. 35
4.5.2. Biologie médicale.....	p. 36
4.5.2.1. EFLM.....	p. 36
4.5.2.2. IFCC.....	p. 37
4.5.2.3. WASPALM	p. 39
4.5.2.4. Les congrès internationaux	p. 39
4.6. Le post - internat	p. 39
4.6.1. Pharmacie hospitalière.....	p. 39
4.6.2. Biologie médicale.....	p. 40
4.6.2.1. Reconnaissance du diplôme au sein de l'Union Européenne.....	p. 40
4.6.2.2. Pratique de la biologie médicale dans l'Union Européenne.....	p. 41
4.6.2.3. Common Training Framework : une formation européenne harmonisée.....	p. 41
5. La recherche	p. 42
5.1. La formation à la recherche, le Master et la thèse d'université.....	p. 42
5.2. La disponibilité pour recherche.....	p. 43
5.3. Les financements.....	p. 43

6. Remplacements	p. 46
6.1. Les remplacements en officine.....	p. 46
6.2. Les remplacements en industrie, en laboratoire de biologie médicale et en établissement de santé ou médico-social.....	p. 46
6.2.1. Industrie pharmaceutique.....	p. 46
6.2.2. Laboratoire de biologie médicale.....	p. 47
6.2.3. Établissement de santé ou médico-social.....	p. 47
6.2.3.1. Document à fournir.....	p. 48
6.2.3.2. Modalités de remplacement.....	p. 48
6.2.3.3. Autres informations.....	p. 48

IV LES FONCTIONS DE L'INTERNE.....

1. Les obligations	p. 49
1.1. Les obligations de service.....	p. 49
1.2. Le service de gardes et astreintes.....	p. 50
2. Les droits	p. 50
2.1. Couverture sociale.....	p. 50
2.2. Congés.....	p. 51
2.3. Position de « surnombre ».....	p. 53
2.3.1. Les surnombres.....	p. 53
2.3.2. Situation particulière chez la femme enceinte et la personne présentant un handicap.....	p. 54
2.4. Autorisations d'absences rémunérées.....	p. 54
2.5. Disponibilité.....	p. 55
2.6. Droit syndical et droit de grève.....	p. 55
3. La rémunération	p. 56
4. La responsabilité professionnelle de l'interne	p. 57
4.1. La responsabilité civile.....	p. 57
4.2. La responsabilité pénale.....	p. 58

V CURSUS DE L'INTERNE.....

1. DES Pharmacie Hospitalière	p. 61
1.1. Déroulement et obtention du DES PHARMACIE.....	p. 62
1.1.1. Ancienne réforme.....	p. 62
1.1.2. Nouvelle réforme.....	p. 65
1.2. Obtention du DES de pharmacie hospitalière.....	p. 68
1.3. Formations et débouchés.....	p. 69
1.3.1. Option PHG.....	p. 69
1.3.2. Option DSPS.....	p. 69
1.3.3. Option RPH.....	p. 69

2. DES Innovation Pharmaceutique et Recherche (DES IPR)	p. 70
2.1. Déroulement et obtention du DES IPR	p. 70
2.2. Débouchés	p. 72
3. DES de Biologie Médicale (DES BM)	p. 72
3.1. Déroulement et obtention du DES BM.....	p. 73
3.2. Débouchés	p. 76
4. Les FST : Formations spécialisées transversales	p. 77
4.1. Stages couplés.....	p. 79
4.2. Stages mixtes	p. 79

VI LA FIN DU PARCOURS..... p. 80

1. La thèse d'exercice et le memoire de DES	p. 80
1.1. Déroulement et conseils.....	p. 81
1.2. La composition du jury de DES.....	p. 81
1.3. Le prix de thèse Groupe Pasteur Mutualité Pharmaciens	p. 82
2. Le post internat	p. 82
2.1. Les fonctions hospitalo-universitaires : Assistant Hospitalo-Universitaire	p. 83
2.2. Les fonctions en centre hospitalier : Assistant spécialiste des Hôpitaux.....	p. 83
2.3. Les fonctions partagées entre CHU et CH : Assistant Spécialiste Régional.....	p. 83
2.4. Protection sociale / Responsabilité Civile Professionnelle (RCP)	p. 84
3. L'installation en biologie médicale	p. 84
4. La carrière hospitalière et hospitalo-universitaire	p. 84
4.1. Le recrutement.....	p. 84
4.1.1. Hospitalier.....	p. 84
4.1.2. Hospitalo-universitaire.....	p. 86
4.2. Démarches administratives.....	p. 86
4.2.1. Pièces à fournir selon la spécialité.....	p. 87
4.2.2. L'obtention de la Carte de Professionnel de Santé (CPS).....	p. 89
4.2.3. Le Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS).....	p. 89

VII LA VIE PRATIQUE ET ASSOCIATIVE..... p. 90

1. Le logement	p. 90
2. La santé et les assurances	p. 90
2.1. Les assurances obligatoires ou indispensables.....	p. 91
2.2. Médecine du travail	p. 94
3. L'accès à l'information	p. 94
4. La vie associative	p. 95
5. Les loisirs	p. 95

ANNEXES..... p. 97

LEXIQUE

Lexique des sigles utilisés dans ce guide :

AHU : Assistant Hospitalo-Universitaire.

ARS : Agence Régionale de Santé.

CAVP : Caisse Assurance Vieillesse des Pharmaciens.

CEAM : Carte Européenne d'Assurance Maladie.

CFE : Caisse des Français à l'Étranger.

CH/CHG : Centre Hospitalier / Centre Hospitalier Général.

CHU : Centre Hospitalier Universitaire.

CLCC : Centre de Lutte Contre le Cancer.

CLEISS : Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale.

CME : Commission Médicale d'Établissement.

CNAMTS : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés.

CNPH : Concours National de Praticien Hospitalier.

COFRAC : Comité Français d'Accréditation.

COPS : Commission de l'Organisation et de la Permanence des Soins.

CPS : Carte de Professionnel de Santé.

CSP : Code de la Santé Publique.

DESC : Diplôme d'Études Spécialisées Complémentaires.

DES : Diplôme d'Études Spécialisées.

DU / DIU : Diplôme Universitaire ou Inter-Universitaire.

DROM / COM : Départements et Régions d'Outre-Mer / Collectivité d'Outre-Mer.

EBM : Examen de Biologie Médicale.

ECTS : European Credits Transfer System.

EEE : Espace Économique Européen. États de l'Union Européenne + la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein. La Suisse applique la législation en matière de sécurité sociale.

ESPIC : Établissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif.

FNSIP-BM : Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie et Biologie Médicale.

FST : Formation Spécialisée Transversale.

HPST : Loi "Hôpital, Patients, Santé, Territoires" - Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant sur la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

IRCANTEC : Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'État et des Collectivités publiques.

ONDPS : Observatoire National de la Démographie des Professionnels de Santé.

LBM : Laboratoire de Biologie Médicale.

PH : Praticien Hospitalier.

QCM : Questionnaire à Choix Multiple.

RCP : Responsabilité Civile Professionnelle.

RPH : Radiopharmacie.

RSI : Régime Social des Indépendants - Régime obligatoire de sécurité sociale pour les non-salariés.

UFR : Unité de Formation et de Recherche.

INTERNES EN PHARMACIE

**POUR NOUS,
PHARMACIENS**



**GROUPE
PASTEUR
MUTUALITÉ**

Groupe Pasteur Mutualité nous accompagne

durant tout notre internat, pour que l'on soit protégés

● **RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE** ⁽¹⁾

Pour nous protéger pendant **nos stages**
et lors de nos remplacements en libéral.

- + Protection juridique ⁽¹⁾
- + Couverture lors de stage à l'étranger*
et missions humanitaires bénévoles**
- + Capital Invalidité Reconversion de 15 000 €. ⁽³⁾

● **PRÉVOYANCE** ⁽⁴⁾

Pour nous couvrir en cas d'arrêt de travail.
Une adhésion **SANS sélection médicale**.

Un très large choix de niveaux de garanties et une couverture qui incluent
les gardes et astreintes même lors du "congé maternité" ⁽⁵⁾

● **COMPLÉMENTAIRE SANTÉ** ⁽⁴⁾

● **ASSURANCES AUTO ET HABITATION** ⁽⁷⁾

● **PRIX DE THÈSES**

En partenariat avec la FNSIP-BM avec pour objectif de distinguer
annuellement des travaux issus des sections Pharmacie, Biologie Médicale
et Innovation Pharmaceutique et Recherche.

OFFERT ! ⁽²⁾
SOUSCRIPTION EN LIGNE

COUVERTURE SUR
MESURE À PARTIR DE
5,85€/mois ⁽⁶⁾

À PARTIR DE
9,75€/mois

SOUSCRIPTION EN LIGNE

3 PRIX D'UNE
VALEUR DE
2 000 €
CHACUN

Groupe Pasteur Mutualité place la santé et le bien-être des professionnels de santé au cœur de ses actions de prévention et d'entraide.

@gpm_fr // benjaminjeuneprosante // www.gpm.fr

⁽¹⁾ AGMF Prévoyance, Union de mutuelles soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, enregistrée sous le n°775 666 340, Siège social : 1, Boulevard Pasteur - CS 32563 75724 PARIS CEDEX 15 - ⁽²⁾ Prise en charge intégrale par Groupe Pasteur Mutualité de la cotisation annuelle portée sur l'attestation jointe y compris la contribution au fonds de garantie de 15 euros - ⁽³⁾ Garantie assurée par GPM Assurances SA - Société d'assurance régie par le Code des assurances, Siège social : 1, Boulevard Pasteur - CS 32563 75724 PARIS CEDEX 15 - ⁽⁴⁾ Contrat distribué par GIE GPM, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 1296495 en qualité de mandataire d'assurance et sous le n° 1296529 en qualité de mandataire d'intermédiaire d'assurance (vérifiable sur le site www.orias.fr) - Siège social : 1, Boulevard Pasteur - CS 32563 75724 PARIS CEDEX 15 - ⁽⁵⁾ Plafond global d'indemnisation par grossesse fixé à 2 500 € ou 3 500 € pour les naissances multiples - ⁽⁶⁾ Le prix pour la cotisation est de 5,85 €/mois pour un interne de 1^{re} année qui souscrit des garanties incapacité de travail/invalidité avec une franchise 30 jours + un capital décès formule 50% (Base Garantie = 20 045,71 €/an). ⁽⁷⁾ Assurées par Thèlem Assurances - Société d'assurance mutuelle régie par le code des assurances, situé à le Croc, 45 430 Chêcy.
* Dans un Etat membre de l'UE ** Monde entier hors USA et Canada.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

01 40 54 54 54

DU LUNDI AU VENDREDI - DE 8H30 À 18H00

**GROUPE PASTEUR MUTUALITÉ
PARTENAIRE DE :**



LE MOT DE LA FNSIP-BM

Que vous soyez interne en poste ou interne en devenir, ce guide est fait pour vous !

Voici la douzième édition du guide de l'interne FNSIP-BM, co-construit avec notre partenaire le Groupe Pasteur Mutualité. Véritable bible renouvelée chaque année, il vous donnera un aperçu de la fédération et vous sera d'une aide précieuse au quotidien ! La FNSIP-BM est une fédération présente dans les 23 villes hospitalo-universitaires françaises par le biais d'associations locales représentant plus de 1500 internes en Pharmacie Hospitalière, Biologie Médicale et Innovation Pharmaceutique et Recherche. Bien sûr, nous représentons l'intégralité des internes en biologie médicale et pas uniquement ceux provenant de la filière pharmacie. La FNSIP-BM défendra tout au long de votre cursus les valeurs chères aux internes dans la définition et l'application de la réforme de l'internat qui est entrée en vigueur en novembre 2017 pour la biologie médicale, en novembre 2019 pour la pharmacie hospitalière. Nous sommes aussi une fédération ouverte à l'international, avec des postes de vice-présidents en charge des relations internationales à la fois pour les spécialités pharmaceutique et biologique.

Ce guide vous présentera le statut de l'interne, l'organisation des différents Diplômes d'Études Spécialisées (DES), les multiples possibilités qu'offre l'internat, les coordonnées utiles, les références réglementaires (*n'hésitez pas à cliquer si vous êtes sur la version en ligne*) et surtout vous trouverez à la fin du guide les contacts des différents associations/syndicats locaux. Il met également l'accent sur la protection sociale et la Responsabilité Civile Professionnelle (RCP), gratuite pour les internes grâce à notre partenariat avec Groupe Pasteur Mutualité.

En ce qui concerne l'actualité des filières, pour la pharmacie hospitalière nous avons à cœur de continuer la mise en place du nouveau DES en étant vigilant lors de la mise en place du statut de docteur, ainsi que d'affirmer la qualité et la spécificité de notre formation en défendant le décret du 7 Janvier 2015 sur l'exclusivité d'exercice en PUI. Nous nous efforçons de faire cohabiter au mieux les deux régimes d'étude afin que chaque interne puisse réaliser une maquette cohérente et selon son envie de formation.

Concernant la biologie médicale, l'application de la réforme du troisième cycle des études de médecine, dont fait partie le DES de biologie médicale, a eu lieu en novembre 2017 et la première promotion concernée vient de finir son internat. Cette réforme organisée en trois phases (*socle, approfondissement et consolidation*) offre aussi la possibilité de suivre des formations spécialisées transversales (FST). Le déploiement de la plateforme SIDES-NG, nouvel outil numérique d'intérêt pédagogique, ainsi que du contrat de formation, est également en cours d'amélioration avec la mise en ligne de cours pour l'ensemble des phases. Le passage de la thèse d'exercice en 3^{ème} année et la dernière année (*phase de consolidation*), ouvre au nouveau statut de

Docteur Junior et à une modalité inédite de choix de stage en région avec le fameux Big Matching. Nous restons vigilants continuerons à veiller au bon déroulement de tout ceci qui continue encore à se mettre en place.

Depuis déjà 3 ans, un réseau d'échange dédié à la recherche (*Réseau Recherche des Internes*) a été mis en place. Il permet aux internes intéressés par la recherche de créer du lien et de se renseigner auprès d'étudiants plus expérimentés. L'édition du catalogue des masters et la publication d'un agenda des congrès permet aux internes de compléter leur formation en fonction de leurs choix professionnels. Vous pouvez le retrouver ici : <https://www.facebook.com/groups/2790532921171208>

C'est également un réel plaisir de vous donner accès à notre guide de la mobilité, directement inclus dans ce guide, vous permettant de partir plus facilement à l'international.

Nous tenions à remercier chaleureusement tous ceux qui ont contribué, par l'écriture comme par leur soutien, à l'édition du présent guide, comme de ses éditions précédentes. Dans un contexte de profonds bouleversements pédagogiques, nous continuerons à représenter et défendre les internes de pharmacie, de biologie médicale et d'IPR pour la réalisation d'une formation en phase avec leur exercice futur. Nous vous attendons nombreux à nos trois congrès annuels organisés partout en France, afin de vous tenir informés de l'actualité de l'internat et de vos filières ! (*S'ils sont réalisables dans le contexte sanitaire du moment bien évidemment*).

Nous vous souhaitons un excellent internat et que ce guide vous soit profitable et utile.

Pour le bureau national de la FNSIP-BM 2021-2022, le syndicat représentatif des internes de Pharmacie Hospitalière, Biologie Médicale et IPR.

Julie QUESSADA & Thibault GRISINGER
Co-Présidents 2021-2022

LE MOT DU PRÉSIDENT DE GROUPE PASTEUR MUTUALITÉ

Cher(e) ami(e),

Nous vous présentons la 12^{ème} édition du guide de l'interne en pharmacie et biologie médicale réalisé en partenariat avec la FNSIP-BM.

Ce guide pratique a pour vocation de vous accompagner en tant que jeunes internes dans la complexité de l'organisation de votre carrière associant études et activité professionnelle. Il existe une multitude de choix de carrière offertes par les études pharmaceutiques, ce guide les rassemble afin de vous donner les informations dont vous avez besoin.

Beaucoup de questions se bousculent dans la tête, mais lesquelles se poser ? Pour cela il faut y voir clair dans l'organisation et s'y retrouver dans ces grandes administrations que sont le CHU, l'hôpital et l'université.

Le but de ce guide est de vous simplifier l'accès à l'information afin de vous faire bénéficier de l'expérience des anciens pour ne pas tomber dans les mêmes embûches. Vous pourrez ainsi profiter de leurs retours d'expériences, vous adresser aux bons interlocuteurs et connaître les bonnes démarches à suivre pour atteindre vos objectifs professionnels.

Comme pour les années précédentes, ce guide vous apporte les informations indispensables pour prendre les décisions qui conditionneront votre devenir professionnel :

- Un point exhaustif sur le parcours universitaire et hospitalier de l'interne ainsi que l'identité de vos interlocuteurs.
- Un exposé clair sur le déroulement de vos stages hospitaliers au CHU, en inter-CHU ou à l'étranger, sur vos droits ou votre statut au sein de l'hôpital.
- Des informations concrètes sur votre protection sociale et vos bulletins de salaire.
- Des conseils pratiques sur les remplacements, la carrière hospitalière ou en secteur privé.

Groupe Pasteur Mutualité est heureux d'être à vos côtés et de vous accompagner en tant que futurs pharmaciens ou biologistes médicaux que vous êtes appelés à devenir.

Je remercie personnellement la FNSIP-BM, par l'intermédiaire de ses Présidents et Vice-présidents, pour la richesse de ce partenariat, dont le présent guide est un très bel exemple. Nous avons été très heureux d'y contribuer dans le cadre d'un partenariat porteur et efficace.

Cher(e) ami(e), souhaitant que ce guide contribue au lancement de belles carrières, je vous adresse mes plus sincères vœux de réussite.

Docteur Bertrand Mas-Fraissinet
Président de Groupe Pasteur Mutualité



**GROUPE
PASTEUR
MUTUALITÉ**

APPEL

à candidature

Prix Groupe Pasteur Mutualité

GPM Pharmaciens



Les Prix de thèse de Groupe Pasteur Mutualité et GPM Pharmaciens en partenariat avec la FNSIP-BM ont pour objectif de distinguer des travaux issus des DES Pharmacie, Biologie Médicale et Innovation Pharmaceutique et Recherche.

Règlement disponible sur <https://prix.gpm.fr/>

 @gpm_fr

**EN PARTENARIAT
AVEC LA**



LE MOT DU DOYEN

Félicitations pour ce travail réalisé par la FNSIP-BM. La réussite au concours de l'internat est pour l'étudiant le début d'une nouvelle vie et d'une longue série de questions pour réaliser le meilleur parcours possible. Les sources d'informations sur l'internat sont nombreuses, fractionnées, parfois contradictoires comme je peux le constater en tant que président du collège du DES de Pharmacie Hospitalière par le nombre de questions qui me sont posées. Ce document est un outil enrichi chaque année par la FNSIP-BM et qui tient compte des dernières évolutions de l'internat pour accompagner l'interne dans la réussite de son parcours. Par ailleurs l'action de la FNSIP-BM au travers de ses interventions en conférence des doyens de pharmacie, auprès des coordonnateurs inter régionaux, régionaux, locaux des DES est essentielle pour permettre l'évolution de nos formations par rapport aux besoins de la profession. Par ailleurs la FNSIP- BM est également un partenaire incontournable pour nous aider à lutter contre les risques psychosociaux auxquels peuvent être soumis des internes.

L'internat a été la meilleure partie de ma vie étudiante et j'ai vu évoluer cette formation de façon positive. Un interne peut exercer sa curiosité, mettre en application les enseignements théoriques, acquérir de l'autonomie et apprendre à travailler en équipe. Je souhaite qu'il en soit ainsi pour vous et que vous puissiez profiter de toutes les opportunités offertes pendant ces 4 années pour vous épanouir.

Pr. Gaël GRIMANDI

*Doyen de la Faculté de Pharmacie de l'Université de Nantes
Président de la Conférence Nationale des Doyens des Facultés de Pharmacie*



Conférence des Doyens
des Facultés de Pharmacies de France

I LES ÉTUDES DE MÉDECINE ET PHARMACEUTIQUES

1. Les études de médecine

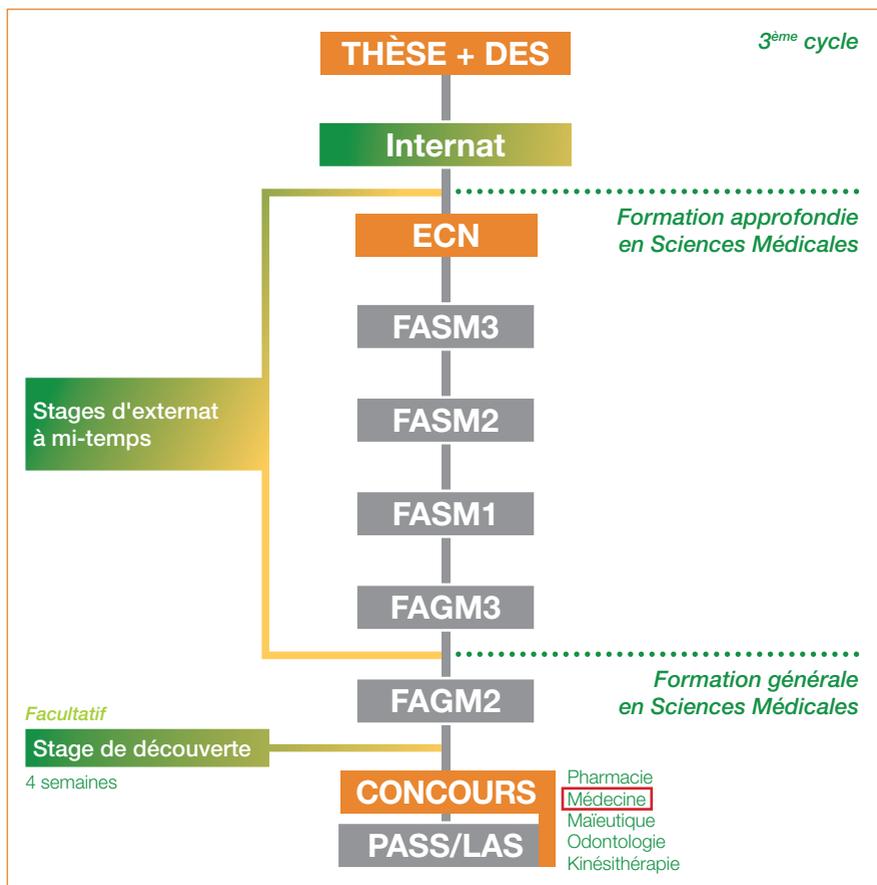


Schéma du déroulement des études de médecine

Accès à l'internat de médecine par le concours des ECNi

(ce concours est en cours d'évolution, les modalités changeront à partir de 2023 suite à la mise en place de la réforme du 2^{ème} cycle des études de médecine, nous vous présentons ici les modalités pour l'année 2022) :

- Épreuve de Questions isolés (QI) : composée de Questions à Réponses Multiples (QRM).
- 3 épreuves de Dossiers Progressifs (DP) : dossiers cliniques composés d'environ 15 questions progressives sous le format QRM ou Questions à Réponse Unique.
- Épreuve de LCA : QRM portant sur 2 textes.

Choix de la spécialité et de la ville :

Tous les étudiants ayant participé aux épreuves des ECNi et validé le deuxième cycle obtiendront un poste. Le choix a lieu en Août/Septembre après l'obtention des résultats aux ECNi. Dès le mois d'août il est possible de simuler ses choix sur la plateforme et les choix de ville et de spécialité sont réalisés par chaque étudiant dans l'ordre du classement aux ECNi.

2. Les études pharmaceutiques

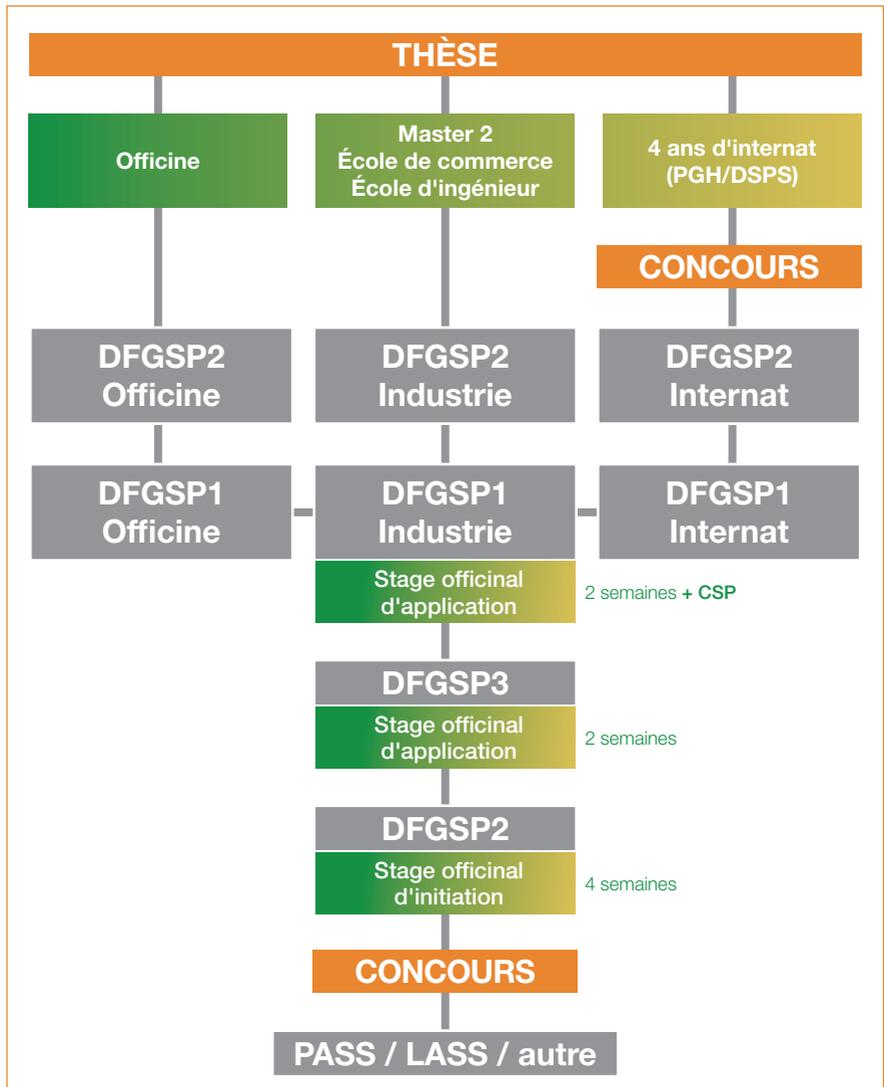


Schéma du déroulement des études de pharmacie depuis 2020

2.1. Le concours

Références réglementaires

Article 20 de l'arrêté du 12 avril 2012 portant organisation et programme des concours d'internat de pharmacie et détermination de la procédure de choix de poste

Le concours de l'internat en pharmacie a lieu en décembre de chaque année. Chaque étudiant peut le présenter 2 fois, et ce dès la 4^{ème} année validée et maximum 3 ans après cette validation. Il faut savoir qu'un interne classé en rang utile lors d'une première tentative perd le bénéfice de son classement s'il repasse le concours une deuxième fois. Seul l'émargement le jour de l'épreuve (et non la simple inscription) compte pour une participation au concours.

2.1.1. Programme

Références réglementaires

- Arrêté du 12 avril 2012 portant organisation et programme des concours d'internat de pharmacie et détermination de la procédure de choix de poste
- Circulaire interministérielle n°DGOS/RH1/DGESIPA/MFS/2013/ 230 du 5 juin 2013

- 3 épreuves :
 - QCM (1h30, **120 points**).
 - Exercices (2h, **200 points**).
 - Dossiers thérapeutiques et biologiques (3h, **300 points**).
- Programme :
 - Formation commune de base.
 - Section 1** : Sciences mathématiques, physiques et chimiques
 - Section 2** : Sciences de la vie
 - Section 3** : Sciences de la santé publique et de l'environnement
 - Section 4** : Éléments de séméiologie et de pathologie. Biologie appliquée à la clinique
 - Section 5** : Sciences du médicament
 - Valeurs biologiques.

Suite à la publication des résultats, les étudiants classés en rang utile choisissent en septembre leur filière et un CHU de rattachement sur le site du CNG. Dans un second temps, en fonction du classement, les internes choisissent leur premier terrain de stage dans la région administrative pour le DES pharmacie hospitalière ou dans la subdivision pour le nouveau DES de biologie médicale. En pratique, le CHU de rattachement gère durant toute la durée de son internat le dossier administratif de l'interne. Pour le DES de pharmacie hospitalière et de biologie médicale, l'interne a la possibilité de faire des stages dans des Centres Hospitaliers périphériques ou dans les autres CHU de la région. En IPR, le choix du stage se fait dans l'interrégion, dans un laboratoire agréé.

2.1.2. La répartition géographique

Références réglementaires

- Arrêté du 27 mars 2012 portant détermination des interrégions d'internat de pharmacie
- Arrêté du 18 septembre 2017 portant détermination des régions et subdivisions du troisième cycle des études de médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale
- Arrêté du 4 octobre 2019 portant organisation du troisième cycle long des études pharmaceutiques
- Arrêté du 13 décembre 2019 portant détermination des régions d'internat de pharmacie

2.1.2.1. Ancien régime

Pour les internes de pharmacie hospitalière nommés avant novembre 2019 et internes de biologie médicale nommés avant novembre 2017 ainsi que les internes IPR, la répartition s'effectue sous forme « d'inter-régions » au nombre de 7 :

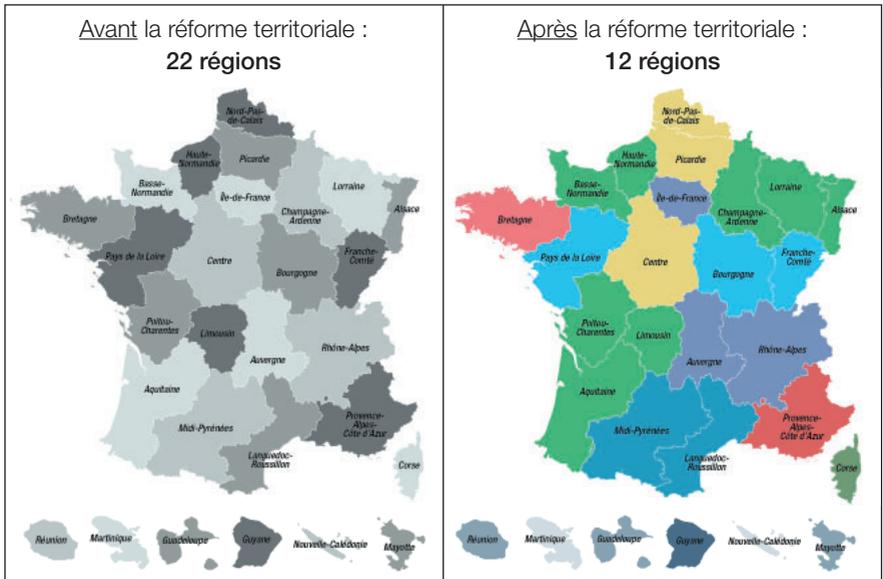
Ile-de-France • Nord-Est • Nord-Ouest • Ouest • Rhône-Alpes-Auvergne • Sud • Sud-Ouest



2.1.2.2. Nouveau régime

Pour les internes en pharmacie hospitalière nommés à partir de novembre 2019, la répartition s'effectue selon les **régions administratives** au nombre de 12 (pas de possibilité d'affectation à ce jour dans les DROM-COM) :

Auvergne-Rhône-Alpes • Bourgogne-Franche-Comté • Bretagne • Centre-Val de Loire • Hauts-de France • Nouvelle-Aquitaine • Occitanie • Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse • Île-de-France • Pays de la Loire • Grand Est • Normandie



Pour les internes de biologie médicale nommés à partir de novembre 2017, la répartition pour les phases socle et d'approfondissement s'effectue selon les **subdivisions** au nombre de 28 (23 accessibles pour les étudiants issus du cursus pharmacie actuellement) puis en **région** pour la phase de consolidation.

II LES ACTEURS DE LA FORMATION

1. L'université et l'UFR

Références réglementaires

Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants

Chaque interne est rattaché à une université. Il faut noter que l'université de rattachement peut être différente de celle où l'étudiant a réalisé son cursus lors de sa formation initiale, et différente de celle où il réalise ses stages hospitaliers. Si vous êtes amenés à **changer de région** lors de votre affectation d'internat, **pensez à demander le transfert administratif** de votre dossier de scolarité auprès de votre faculté d'origine vers votre nouvelle faculté de rattachement.

Arriver dans une nouvelle université peut être déroutant, il ne faut pas hésiter à se renseigner lors de son inscription. En effet, les universités offrent de nombreuses **activités** culturelles ou sportives et recensent généralement de multiples **associations**.

Une fois l'inscription universitaire réalisée, il faut penser à l'**inscription pédagogique** à l'UFR de pharmacie. Si, souvent, cette dernière est automatique, ce n'est pas le cas partout. **Il ne faut pourtant pas l'oublier car elle est primordiale**. De plus, depuis la **loi relative à l'Orientation et la Réussite des Étudiants (dite loi ORE) du 8 mars 2018**, l'interne au même titre que les autres étudiants doit s'acquitter de la **contribution vie étudiante et du campus (CVEC)** dont le montant est fixé chaque année et indexé à l'inflation.

Il est possible de s'inscrire et de suivre des **formations complémentaires** telles que des diplômes universitaires (DU) ou inter-universitaires (DIU) ainsi que des masters (M1, M2). Il faudra prévoir une inscription universitaire supplémentaire si cette formation a lieu hors de votre UFR de rattachement.

2. Les établissements formateurs

2.1. Les territoires de santé

Références réglementaires

- Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi HPST
- Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé

L'établissement de formation incontournable est, bien entendu, le Centre Hospitalier Universitaire (CHU). Depuis la **loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009** dite Hôpital Patient Santé Territoire (HPST), **les régions sont organisées en territoires de santé**. Le découpage de ces régions dépend de l'offre de soins et des Agences Régionales de Santé (ARS).

La modernisation de la coordination du système de santé s'est également poursuivie par la création des **Groupements Hospitaliers de Territoire** (GHT) suite à la [loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016](#). Ces GHT mutualisent les moyens de plusieurs établissements publics de santé sur un même territoire afin d'assurer une égalité d'accès à des soins sécurisés et de qualité à toutes les populations.

Outre les CHU, les Centres Hospitaliers de périphéries peuvent obtenir un agrément pour effectuer des stages d'internat.

2.2. Les établissements spécialisés

Les territoires de santé englobent également de nombreux établissements de santé publics ou privés, pouvant devenir selon les conventions et les agréments, des alternatives particulièrement enrichissantes comme terrain de stages. Les Centres de Lutte Contre le Cancer (CLCC), les Établissements de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC), les cliniques, les centres de recherche, les laboratoires de biologie médicale privés, les EFS, les entreprises du diagnostic in vitro, les ARS, les UFR, les agences, le ministère, les industries, peuvent également accueillir des internes sous condition de l'obtention d'un agrément.

N'hésitez pas à vous renseigner directement auprès de votre ARS ou de votre structure locale représentant les internes afin de connaître les structures agréées.

III LE PARCOURS DE L'INTERNE

1. Les interlocuteurs

(Vous trouverez les coordonnées spécifiques de vos interlocuteurs dans chaque ville en annexe 2) ;

FNSIP-BM

*(Fédération Nationale des Syndicats d'Internes
en Pharmacie et en Biologie Médicale)*

Adresse postale : 79, rue Périer, 92120 Montrouge

Site : www.fnsipbm.fr // Twitter : @fnsip_bm

Facebook : FNSIP.BM - Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie

LinkedIn: FNSIP-BM // Instagram : @fnsip_bm

1.1. L'Unité de Formation et de Recherche (UFR)

L'inscription auprès d'une Unité de Formation et de Recherche (UFR) est **obligatoire** durant tout l'internat. L'interne relève de l'UFR pour :

- Son inscription universitaire ;
- Sa formation théorique ;
- Le suivi du cursus ;
- Les stages hors subdivision (dits « inter-CHU ») ;
- La validation des stages ;
- La soutenance de la thèse d'exercice ;
- Le mémoire de fin d'internat (dit « mémoire de DES ») ;
- La délivrance du diplôme.

N'hésitez pas à vous renseigner lors de votre inscription, directement sur le site internet de votre UFR ou auprès de votre association locale.

1.2. L'Agence Régionale de Santé (ARS) :

L'interne relève de l'ARS pour :

- L'organisation des choix de poste ou le choix des postes lui-même ;
- Les affectations en stage ;
- Le suivi des maquettes en collaboration avec l'UFR ;
- L'attribution des disponibilités pour les lauréats des années recherches ;
- Le droit au remord* ;
- La mise en disponibilité ;
- Les stages inter-CHU ;
- Le changement de subdivision exceptionnel autorisé pour motif impérieux.

* *Le droit au remord est la possibilité de changer définitivement de discipline. Ce droit ne peut être exercé qu'une seule fois à condition que le changement ait lieu avant la fin du 4^{ème} semestre d'internat, dans la subdivision d'affectation d'origine. Il ne peut alors s'inscrire qu'à un DES auquel son rang de classement au concours de l'internat lui aurait permis d'accéder lors de son choix initial.*

L'ARS doit être informée des « **situations particulières** » telles que les congés de maternité, les mises en disponibilité, les demandes de stages industriels, les inter-CHU etc.

N'hésitez pas à vous renseigner avant l'organisation des choix, ou directement via votre association locale.

1.3. Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de rattachement

Le CHU de rattachement gère la rémunération de l'interne au cours de ses différents stages (en dehors des stages en CH périphérique). Il gère les mises en **disponibilités**, **les inter-CHU** et le **suivi des dossiers** (congés, relevés de stages...). Votre interlocuteur est le bureau des affaires médicales, n'hésitez pas à le contacter soit directement, soit *via* votre association locale.

1.4. Le Centre Hospitalier (CH)

Lorsque l'interne est affecté dans un Centre Hospitalier qui n'est pas le CHU, le CH assure tous **les actes de gestion** : paye, gardes, demandes de congés...

1.5. Les coordonnateurs

Références réglementaires

Articles 8 et 9 de l'arrêté du 4 octobre 2019

Chaque DES est placé sous la responsabilité d'un **coordonnateur local, désigné pour 3 à 5 ans selon les DES et régimes**, renouvelable une fois. Il préside la commission locale de DES qui est responsable de l'encadrement des internes tout au long de l'internat en s'assurant du respect des maquettes, de l'établissement du contrat de formation, l'organisation des enseignements théoriques et pratiques, des évaluations, et de l'accompagnement des internes.

Parmi les coordonnateurs locaux, un coordonnateur régional est désigné pour une durée de 5 ans, renouvelable afin de présider la commission régionale de DES qui fera le lien entre les différents coordonnateurs locaux, les UFR et l'ARS.

1.6. Les représentants des internes

Chaque ville, où des UFR de médecine et de pharmacie sont présentes, possède une **association locale représentant les internes en pharmacie et biologie médicale** (à l'exception des DOM-TOM et de Nice qui dépend de Marseille). Toutes ces associations adhèrent à la **FNSIP-BM**, qui représente l'ensemble des internes en sciences pharmaceutiques et en biologie médicale de France.

Si vous avez des questions sur le déroulement de l'internat dans une ville (accueil, cursus mais aussi sur le côté évènementiel), les coordonnées de chaque association sont référencées dans l'annexe 2 du présent guide ainsi que sur le site de la FNSIP-BM : <http://www.fnsipbm.fr/>

2. Les DES en quelques généralités

2.1. Le Diplôme d'Études Spécialisées (DES)

Suite à l'obtention du concours de l'internat en pharmacie ou après les ECNi, le nouvel interne s'inscrit en interrégion (IPR), en région (nouveau DES de pharmacie hospitalière) ou en subdivision (DES de biologie médicale). Le choix de son DES et de son hôpital de rattachement sera déterminé par son classement.

2.1.1. Organisation

Le DES comprend :

- Une **formation pratique à temps plein** qui s'effectue dans des services agréés. Les stages (semestres) ont une durée de six mois chacun et débutent en novembre et mai.
- Une **formation théorique** assurée par l'UFR et le CHU, répartie souvent en demi-journées sur la semaine.

La durée, le contenu des enseignements théoriques et la nature des stages pratiques de chaque DES constituent la maquette. Cette dernière est fixée par arrêté du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Son respect est **obligatoire** et conditionne l'obtention du DES.

2.1.2. Conditions d'inscription

L'inscription au DES de biologie médicale est conditionnée par l'obtention d'un rang suffisant aux ECN pour les médecins. Un candidat reçu au concours de l'internat en pharmacie ne peut être nommé interne que s'il a validé le deuxième cycle des études pharmaceutiques (comprenant le CSP et la 5^{ème} année hospitalo-universitaire). L'interne a le choix entre différentes spécialités. Le nombre de postes offerts dans ces spécialités est fixé par arrêté chaque année par le Ministère des Solidarités et de la Santé.

Vous trouverez le nombre de postes d'internes en pharmacie hospitalière, biologie médicale et IPR dans l'*Arrêté du 6 décembre 2021 portant répartition des postes offerts au titre de l'année universitaire 2022-2023 au concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques.*

Le nombre de postes pour les internes en biologie médicale issus de la filière médecine pour l'année 2021-2022 est fixé par l'Arrêté du 19 juillet 2021 fixant au titre

de l'année universitaire 2021-2022 le nombre d'étudiants susceptibles d'être affectés à l'issue des épreuves classantes nationales en médecine, par spécialité et par centre hospitalier universitaire.

Notez que vos représentants nationaux participent aux réunions de l'ONDPS fixant le nombre de postes à ouvrir, en se fondant sur les besoins, les capacités de formation, le nombre d'internes déjà inscrits dans cette filière et enfin sur ceux ayant demandé et obtenu un droit aux remords.

2.1.3. Validation

Références réglementaires

Article 17 du Décret n° 2012-172 du 3 février 2012 relatif au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques

Pour les différents DES - anciens régimes : pharmacie, innovation pharmaceutique et recherche, et biologie médicale, la validation définitive se fait par le directeur de l'UFR de rattachement, pour les internes ayant :

- Effectué la durée totale d'internat ;
- Satisfait au contrôle des connaissances théoriques ;
- Accompli et validé la formation pratique dans le respect de la maquette ;
- Soutenu, à partir du cinquième semestre d'internat, un mémoire pouvant tenir lieu de thèse d'exercice.

Références réglementaires

Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine

Pour le nouveau DES de Biologie Médicale, c'est-à-dire pour les internes ayant débuté dès novembre 2017, le DES est validé définitivement par le directeur de l'UFR de rattachement sur proposition de la commission de coordination de la spécialité pour les internes ayant :

- Validé l'ensemble de la formation hors stage et du mémoire ;
- Validé tous les stages prévus dans la maquette du diplôme postulé ;
- Soutenu une thèse d'exercice avant l'entrée en phase de consolidation du DES ;
- Validé les trois phases de formation ;
- Validé leur mémoire de DES avant la fin de la phase de consolidation.

Références réglementaires

Arrêté du 4 octobre 2019 portant organisation du troisième cycle long des études pharmaceutiques

Pour le nouveau DES de Pharmacie Hospitalière, soit les internes entrants en novembre 2019, le DES est validé définitivement par le directeur de l'UFR de rattachement sur proposition de la commission de coordination de la spécialité pour les internes ayant :

- Validé l'ensemble des 4 Unités d'Enseignements obligatoires ;
- Validé les 3 stages obligatoires de la phase socle ;
- Soutenu une thèse d'exercice avant l'entrée en phase de consolidation du DES ;
- Validé les trois phases de formation ;
- Validé leur mémoire de DES avant la fin de la phase de consolidation.

2.2. Les formations complémentaires

Il existe de nombreuses formations complémentaires, telles que DU ou masters, présentes partout en France. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des différentes universités et sur notre site internet, où vous trouverez une carte interactive présentant les différents masters. N'oubliez pas de vérifier les dates et la durée, le programme (en accord avec votre maquette), et bien sûr, le prix (frais d'inscription, mais également transport et hébergement le cas échéant). **Ces formations permettent d'acquérir des points pour le concours national de praticien hospitalier (CNPH).**

3. Les stages pratiques

3.1. L'agrément des services

Références réglementaires

- Décret n° 2012-257 du 22 février 2012 relatif à la commission d'interrégion du troisième cycle des études spécialisées pharmaceutiques et de biologie médicale
- Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine
- Arrêté du 4 octobre 2019 portant organisation du troisième cycle long des études pharmaceutiques

Un stage agréé est arrêté par le directeur général de l'agence régionale de santé pilote de l'interrégion, ou subdivision pour le nouveau DES de biologie médicale ou région pour le nouveau DES de pharmacie hospitalière, après avis du directeur de l'unité de formation et de recherche présidant la commission d'interrégion, ou subdivision pour le nouveau DES de biologie médicale ou région pour le nouveau DES de pharmacie hospitalière, statuant en formation en vue de l'agrément.

Attention, désormais les agréments sont donnés, sauf exception, pour cinq ans



Le service demandeur d'agrément répond à une enquête détaillée et établit un projet pédagogique fidèle aux objectifs de la maquette du DES. La commission responsable de l'agrément des terrains de stage se réunit 1 à 2 fois par an.

Le questionnaire d'évaluation complété par l'interne à la fin de chaque stage est un élément important de cette procédure d'agrément (dans la mesure où cette procédure est en vigueur, ce qui n'est pas le cas partout).

Il est remis en cause :

- Lors d'un changement de structure ou de responsable ;
- Sur demande du coordonnateur interrégional/régional, ou local pour le nouveau DES de biologie médicale ;
- Sur demande du directeur de l'UFR ;
- Sur demande motivée des représentants des internes.

3.2. L'inadéquation / répartition des stages

Références réglementaires

Arrêté du 20 février 2015 fixant un taux d'inadéquation pour les choix de postes semestriels des internes de médecine, d'odontologie et de pharmacie

Pour les **services agréés**, selon l'interrégion, la région (pharmacie hospitalière) ou la subdivision (biologie médicale), **l'ouverture des stages** tient compte :

- Du nombre et de la spécialisation des internes participant à la répartition ;
- Des besoins de formation (respect des maquettes et options précoces) ;
- Des besoins de fonctionnement des terrains de stage ;
- Du nombre de stages financés dans chacun des terrains de stages ;
- Du type d'agrément des terrains de stage.

A noter que l'*arrêté du 20 février 2015* fixant un taux d'inadéquation pour les choix de postes semestriels des internes de médecine, d'odontologie et de pharmacie permet la mise en place d'une **inadéquation minimale de 107%** pour l'ouverture de stages aux internes, et ce quel que soit le régime ou le DES. Cette disposition a été reprise dans l'*arrêté du 12 avril 2017* encadrant le DES de biologie médicale. En revanche ce n'est pas mentionné dans l'*arrêté du 4 octobre 2019* encadrant le nouveau DES de pharmacie hospitalière. Une modification de l'*arrêté du 4 Octobre 2019* a été validée par les ministères afin de rajouter l'obligation de cette inadéquation, nous attendons la parution au Journal Officiel après accord du Conseil d'État.

L'inadéquation consiste en l'ouverture de stages supplémentaires par rapport au nombre d'internes de la subdivision ou de la région inscrits (afin que le dernier à choisir dans la région ou la subdivision puisse avoir le choix de son stage).

Exemple : pour 100 internes, un nombre minimal de 107 stages doit être ouvert.

La FNSIP-BM vous recommande donc fortement de faire connaître votre option précoce et le stage dans lequel vous souhaiteriez aller en amont afin que l'ouverture des stages soit appropriée.

3.3. Le choix des stages

Références réglementaires

- Décret n°2019-1331 du 9 décembre 2019 relatif à l'organisation du troisième cycle des études de médecine et de pharmacie et modifiant le code de l'éducation
- Arrêté du 12 avril 2017 portant sur l'organisation du troisième cycle des études de médecine
- Arrêté du 4 octobre 2019 portant organisation du troisième cycle long des études pharmaceutiques
- Décret n°2020-1057 du 14 Août 2020 portant diverses dispositions relatives aux études médicales et odontologiques

Le calendrier des répartitions est affiché à l'ARS (*chaque ARS dispose de son site Internet - voir annexe 3*), à l'UFR et dans les établissements, au moins deux mois avant le choix. Le choix a lieu entre début septembre et la mi-octobre pour le semestre d'hiver (début en novembre), entre début mars et la mi-avril pour le semestre d'été (début en mai). Il a lieu par ancienneté de semestres validés. À ancienneté égale, le choix s'effectue selon le rang de classement au concours de l'internat. Les internes qui effectuent une année-recherche ou une disponibilité indiquent les périodes pendant lesquelles ils ne participeront pas au choix des stages. Les internes effectuant une FST participent spécifiquement au choix de stages dans le cadre de leur FST et non dans le cadre des choix de stage de leur DES.

Suite au décret n°2019-1331 du 9 décembre 2019, les stages non validés sont pris en compte dans le calcul de l'ancienneté lorsque le motif d'invalidation est lié à l'une des situations suivantes :

- État de grossesse ;
- Congé de maternité, congé d'adoption et congé de paternité et d'accueil de l'enfant ;
- Affection pouvant donner lieu à un congé de longue durée ou à un congé de longue maladie.

Attention, les stages non validés en dehors de ces dispositions ne sont pas pris en compte dans les obligations de formation universitaire prévues pour chaque diplôme postulé. Dans ce cas, l'étudiant de troisième cycle des études de médecine/pharmacie concerné accomplit un stage complémentaire.

Depuis le décret du 14 Août 2020, l'année recherche ainsi que les disponibilités pour Master 2, recherche ou études comptent dans le calcul des semestres d'ancienneté (dans la limite de 2 ans) ce qui permet à l'interne qui effectue ces démarches de retrouver son rang de classement initial à la reprise de son cursus.

En ce qui concerne les internes inscrits en biologie médicale à partir de novembre 2017 et en pharmacie hospitalière depuis novembre 2019, le choix de stage pour la phase de consolidation se fait sur une plateforme (SiiMOP actuellement) grâce à un algorithme de choix mettant en relation le choix de l'interne et le classement des dossiers réalisés par le chef de service. C'est le fameux Big Matching ! Le choix de stage n'est donc plus du tout dépendant du classement obtenu au concours dans ce cas.

3.4. La validation des stages

Le stage est validé par le directeur de l'UFR. La validation est subordonnée :

- A la durée effective du stage : **4 mois minimum** (incluant les congés annuels et formations) ;
- A l'avis du chef de service dans lequel a été affecté l'interne ;
- A l'avis du coordonnateur.

4. La mobilité

Références réglementaires

- Arrêté du 12 avril 2017 portant sur l'organisation du troisième cycle des études de médecine
- Arrêté du 4 octobre 2019 portant organisation du troisième cycle long des études pharmaceutiques

La mobilité est recommandée aux internes pour ses nombreux avantages : acquérir des compétences nouvelles, approfondir une technique, mener un travail de recherche, établir des collaborations nationales voire internationales. Si une mobilité inter-régionale ou internationale est loin d'être impossible, c'est une démarche qui peut s'avérer longue et parfois semée de quelques embûches. Les modalités diffèrent selon que l'interne fasse partie de l'ancien ou du nouveau régime. Il existe plusieurs moyens d'effectuer une mobilité :

- Stages hors subdivision dans la région ;
- Stages hors région ;
- Stages dans les collectivités d'outre-mer ;
- Stages à l'étranger.

4.1. Inter-CHU

4.1.1. Modalités de réalisation de l'inter-CHU

Références réglementaires

- Articles 17 et 20 de l'Arrêté du 4 février 2011 relatif à l'agrément, à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études médicales
- Articles 47 et 49 de l'Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine
- Article 32 de l'Arrêté du 4 octobre 2019 portant organisation du troisième cycle long des études pharmaceutiques

L'inter-CHU est une procédure qui permet à l'interne d'effectuer un stage d'internat en dehors de sa région d'affectation ; que ce soit en France ou à l'étranger.

	Ancien Régime	Nouveau Régime	
Quand ?	Après 2 semestres validés	Stage hors subdivision dans la région	Stage hors région*
		Après 2 semestres validés	En phase d'approfondissement**
Combien ?	3 stages dont 2 à l'étranger	2 stages maximum	2 stages maximum

Tableau 1: Règles de réalisation d'un Inter-CHU

Dérogations :

* Pour les internes en biologie médicale, l'interne affecté à la région Centre-Val de Loire a la possibilité de réaliser quatre stages dans une région différente de celle dont relève sa subdivision d'affectation, au cours des deux premières phases de formation du troisième cycle.

** L'étudiant peut, en fonction de son projet professionnel demander à réaliser un stage de la phase de consolidation dans une région différente de celle dont relève sa subdivision d'affectation, en suivant la procédure prévue à l'article 49 de l'arrêté du 12 avril 2017 et à l'article 32 de l'arrêté du 4 octobre 2019.

4.1.2. Rémunération de l'interne en situation de mobilité

Références réglementaires

- Articles R.6153-27 et R.6153-10 du Code de la santé publique
- Décret n°2020-1136 du 15 Septembre 2020

Une fois que le dossier a été accepté par la commission inter-CHU, l'interne est rémunéré par son CHU d'origine, suivant la grille salariale habituelle des internes, plus ou moins une majoration de salaire par l'établissement d'accueil local (au cas par cas). Si l'interne est en mobilité à l'étranger, ce salaire est diminué des indemnités suivantes :

- Indemnités liées aux gardes et astreintes ;
- Prime de responsabilité (pour les étudiants de 4^{ème} et de 5^{ème} année) ;
- Indemnités pour participation, en dehors des obligations de service, à des enseignements et aux jurys de concours, à l'enseignement et à la formation des personnels des établissements hospitaliers ;
- Remboursement de ses frais de déplacements temporaires.

4.1.3. Pièces constitutives du dossier

Références réglementaires

- Article 49 de l'Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine
- Articles 35 et 37 de l'Arrêté du 4 octobre 2019 portant organisation du troisième cycle long des études pharmaceutiques

Pour réaliser un stage hors de son inter région d'origine (dit inter-CHU), **il est préférable d'anticiper de 6 à 12 mois avant la prise de poste, car les démarches peuvent être longues. Le dossier de demande est examiné par les commissions de la région d'origine et d'accueil, il faut donc bien veiller à se rapprocher du coordonnateur et de l'association locale d'accueil.**

Le dossier complet est à envoyer pour accord, quatre mois avant le début du stage concerné, au directeur de l'unité de formation et de recherche dont l'interne relève (UFR de rattachement), ainsi qu'aux représentants des internes qui siègent à la commission inter-CHU afin qu'ils soutiennent la demande.

Le dossier de demande de stage hors interrégion comporte :

- une lettre de demande ;
- un projet de stage ;
- l'avis du coordonnateur interrégional du diplôme d'études spécialisées d'origine ;
- l'avis du responsable médical du lieu de stage agréé, ainsi que celui du directeur de l'établissement hospitalier ou de l'organisme d'accueil.

Pour plus d'infos sur les particularités de chaque région, n'hésitez pas à contacter les associations locales (d'origine ET de destination). **En effet, les dossiers peuvent un peu diverger selon les régions.**

Ce dossier est ensuite examiné en « commission inter-CHU » composée de représentants de la Faculté, du CHU, de l'ARS et des internes, au niveau de la subdivision (médecins) / région (pharmaciens) d'origine et de la subdivision (médecins) / région (pharmaciens) d'accueil. Ces commissions examinent (accord ou refus) les demandes de stages entrantes et sortantes. Une fois validé par chacune des commissions, le dossier doit être envoyé aux ARS des villes d'origine et de destination ainsi qu'à la direction du CHU d'origine.

4.1.4. Les DROM-COM

(départements et régions d'outre-mer/collectivités d'outre-mer)

Antilles / Guyane

La Guadeloupe, la Martinique et la Guyane ont chacune leur ARS mais partagent leur UFR : l'UFR Antilles/Guyane. Il convient donc de s'adresser directement au responsable des inter-CHU au sein de cet UFR pour les demandes de stage, soit : M^{me} Venise OPET (venise.opet@univ-antilles.fr).

Réunion / Mayotte

Afin d'effectuer un stage en Réunion ou à Mayotte, il convient de s'adresser au responsable des inter-CHU de l'UFR de la Réunion, soit Mme Cristina DARBLADE (stage-hors-subdivision-oi@univ-reunion.fr). L'ARS tient régulièrement à jour la liste des stages proposés.

- Agréments des lieux de stage | Agence régionale de santé La Réunion
- <https://www.lareunion-mayotte.paps.sante.fr/les-stages-et-internat-101?rubrique=11105&parent=11107>

Pacifique Sud

Les stages dans le Pacifique Sud sont gérés par l'ARS Aquitaine, qui organise une commission inter-CHU spécifique aux DROM-COM. Les autorisations ne sont données par la commission DROM-COM que pour un semestre. Pour toute demande de renouvellement, un nouveau dossier devra être constitué. Afin de consulter les stages proposés et d'effectuer sa pré-inscription obligatoire avant toute demande d'inter-CHU, il faut se rendre sur la page dédiée du site de l'université de Bordeaux.

<https://sante.u-bordeaux.fr/College-Sante/DOM-TOM/Stages-hors-subdivision-dans-les-DOM-TOM-PROCEDURE-DE-RECRUTEMENT>

4.1.5. L'étranger

Il est possible de réaliser un inter-CHU à l'étranger que ce soit dans le but de se former à l'activité hospitalière ou dans le cadre d'un stage humanitaire. Le dossier à compléter est identique au dossier pour un inter-CHU classique excepté l'accord du doyen et du coordonnateur d'accueil qui n'en font pas partie.

Afin d'avoir des idées de voyage et demander des retours, il est possible de consulter la carte interactive de la FNSIP-BM qui référence les stages effectués à l'étranger par les internes : https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=1wvIClwPnVsf9wM-uOVfP_vcTGwvGC0vs&ll=-3.81666561775622e-14%2C117.56001031299041&z=1

En cas de refus du CHU, si l'interne a déjà validé 2 semestres, il est possible de demander une mise en disponibilité.

4.2. Mise en disponibilité et bourses associées

Références réglementaires

- Article R6153-26 du Code de la santé publique, modifié par le décret n° 2014-291 du 4 mars 2014
- Article R632-19 du Code de l'éducation, modifié par le Décret n°2016-1597 du 25 novembre 2016-art1

Il existe différents types de disponibilités que l'interne peut demander auprès du bureau des affaires médicales de son CHU d'affectation. Si la disponibilité est effectuée pour convenance personnelle, l'interne doit être reclassé au moment des prochains choix de stage. Il garde en revanche son ancienneté si celle-ci est pour étude ou recherche. Une ancienneté minimum dans l'internat est requise pour faire cette demande, elle n'est pas la même selon le type de disponibilité.

Type de disponibilité	Durée maximum	Ancienneté minimum requise
Études ou recherche présentant un intérêt général	Un an renouvelable une fois Trois ans en cas de thèse	6 mois
Stage de formation ou de perfectionnement en France ou à l'étranger	Un an renouvelable une fois	6 mois
Convenance personnelle	Un an renouvelable une fois	1 an

Tableau 2 : Disponibilités

A savoir :

- L'interne formule sa demande de mise en disponibilité auprès du bureau des affaires médicales au moins deux mois avant la date de début envisagée.
- L'interne qui souhaite mettre fin à sa disponibilité avant le terme prévu doit prévenir son établissement au moins deux mois avant le terme.
- L'interne en disponibilité pour recherche ou pour stage de formation peut effectuer des gardes d'internes dans un établissement de santé, après accord du directeur de cet établissement et sous la responsabilité du chef de pôle ou, à défaut, du praticien responsable de la structure interne où il effectue sa garde.
- Il existe également une procédure de mise en disponibilité pour « Accident ou maladie grave du conjoint, d'une personne avec laquelle il est lié par un pacte civil de solidarité, d'un enfant ou d'un ascendant ».

Attention cependant à la durée maximale de l'internat, qui ne peut excéder deux fois la durée réglementaire de la maquette. Pour un DES en quatre ans, l'internat doit donc être clôturé en huit ans maximum.

	Inter-CHU	Disponibilité
Date limite de dépôt des dossiers	4 mois avant	2 mois avant
Financement	via le CHU d'origine	Aucun
Intégration dans la maquette	Validation d'un semestre d'internat	Pas de validation de semestre du DES
Procédure d'obtention	Dossier à monter et faire examiner par les commissions inter-CHU des régions d'origine et d'accueil	Simple demande de mise en disponibilité

Tableau 3 : Différence inter-CHU et disponibilité

Liste non exhaustive des moyens de partir à l'étranger sur une disponibilité

Type de Financement	Pour qui ?	Durée	Où s'informer ?	Montant
Erasmus +	Bio + PH	2 semaines à 1 an	Service des relations internationales de l'UFR d'inscription	Variable en fonction du pays de destination mais souvent autour de 700 € par mois + frais de voyage remboursés
Stage humanitaire	Bio + PH	Variable	Biologie Sans Frontières (BSF) Médecins S.F. (MSF) Fondation Mérieux, ...	Non rémunéré mais tous les frais sont pris en charge (transport, logement...)
Plateforme de stages de l'EAHP	PH	Quelques semaines à quelques mois	http://www.eahp.eu/students/eahp-epsa-internship-platform/hospital-database	Variable
EFLM Laboratory Exchange Program (EFLMLabX)	Bio	Quelques jours à quelques mois	https://eflmlabx.eflm.eu/en	Non rémunéré, certains encadrants proposent un logement
Bourse CIFRE	Bio + PH avec orientation industrielle			
Bourses de l'université	Bio + PH	Variable	Demander à votre faculté	Variable
VIE	Bio + PH avec orientation industrielle	Variable	www.civiweb.com	Salaire + indemnité géographique
Remplacement	Bio + PH	Variable	Offres diffusées mensuellement par la FNSIP-BM ou sites d'annonces	Variable

Tableau 4 : Financements permettant de partir à l'étranger sur une disponibilité

4.3. « Pharmacie Industrielle et Biomédicale (PIBM) » ou bien « DES Pharmacie hospitalière option : Développement et Sécurisation des Produits de Santé » (DSPS)

4.3.1. Travailler dans l'Industrie

Les débouchés en industrie existent à l'international pour les anciens internes. En effet, la question de la reconnaissance de diplômes ne se pose pas dans l'industrie pharmaceutique. La sélection se fait essentiellement sur l'expérience et la nature des formations effectuées.

Cas du VIE

Le VIE (Volontariat International en Entreprise) est un programme accessible pour toutes les personnes de moins de 28 ans révolus. Le travailleur effectue sa mission au sein d'une entreprise française à l'étranger.

Le candidat peut trouver lui-même sa mission, en démarchant les entreprises ou en consultant les offres sur le site www.civiweb.com. Les rémunérations sont adaptées au niveau de vie du pays choisi. L'organisme gestionnaire Business France instruit la demande d'affectation et assure la gestion du VIE. Sanofi, Servier ou encore Biomérieux proposent de nombreuses offres de VIE.

4.3.2. Travailler en agence

Les spécialisations en santé publique, épidémiologie, économie de la santé, politiques de santé, humanitaire nous ouvrent les portes des organismes de santé publique européens et internationaux. Bénéficier d'une expérience à l'étranger durant l'internat est quasiment indispensable pour prétendre à ce genre de postes.

Enfin le statut de PHISP (Pharmacien Inspecteur de Santé Publique) donne, après une dizaine d'années de carrière, la possibilité d'obtenir des postes dans les instances européennes ou internationales. Pour appartenir au corps des PHISP, il faut passer un concours de la fonction publique et effectuer une année de formation à l'EHESP (Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique). Cette année de formation oblige à la réalisation de stages en Europe.

4.4. Préparer son voyage

Après avoir obtenu votre autorisation d'inter-CHU ou de mise en disponibilité, il conviendra de bien préparer son voyage, quel que soit le type de mobilité.

4.4.1. Votre protection sociale en cas de stage à l'étranger

Attention à votre protection sociale (assurance maladie et maintien du revenu en cas d'arrêt de travail) : dans tous les cas, vous perdez votre protection sociale complémentaire de l'hôpital.

3 questions essentielles à se poser :

1. Pendant le stage, quel statut aurez-vous ?
2. Comment seront pris en charge vos soins de santé, d'éventuels arrêts de travail, congé de maternité ou accident du travail ?
3. Quelles démarches effectuer pour s'assurer une bonne couverture face à ces risques ?

Votre protection sociale sera en effet différente :

- Selon que vous soyez bénévole, salarié, ou en disponibilité ;
- Selon le pays dans lequel vous effectuez votre stage ;
- Selon votre nationalité.

Si vous avez le statut de « détaché » de votre CHU :

Pour vos frais médicaux, si vous allez :

- Dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE), vous continuerez à bénéficier de votre régime de protection sociale français grâce à la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) valable deux ans maximum ;
- Dans un pays hors EEE ayant signé une convention avec la France, vous aurez le choix entre le régime local ou le régime d'assurance maladie français ;

- Dans un pays hors EEE sans convention avec la France, vous devez vous affilier au régime local et à la CFE (Caisse des Français à l'Étranger).

Cas particulier de la Suisse

La Suisse est une destination prisée pour sa proximité avec la France, tant en termes géographique que linguistique et organisationnel. Si le dossier d'Inter-CHU pour la Suisse n'a rien d'extravagant, il faut cependant être vigilant au changement de régime de sécurité sociale, problème rencontré par plusieurs internes. En effet, il convient de s'assurer d'être maintenu au régime d'assurance maladie français au risque de devoir payer une cotisation au régime de sécurité sociale Suisse.

Voici quelques conseils pour éviter ce problème :

- Avant de partir, assurez-vous d'être inscrit au régime général.
- Dès votre arrivée en Suisse, vous recevrez le formulaire "Choix du système d'assurance-maladie" disponible sur le site ameli.fr > rubrique formulaire > filtre affiliation/immatriculation.
- Ce formulaire complété et accompagné d'une lettre explicative doit être envoyé aux relations internationales de votre CPAM afin qu'elle complète la partie 6 de votre formulaire.
N'hésitez pas à appeler l'assurance maladie (36 46) pour avoir l'adresse exacte.
- Transmettre le formulaire complété à l'Institution commune LAMal (assurance maladie suisse).

Ce formulaire doit être envoyé dans les 3 mois suivant la date de début de votre contrat à l'Institution commune LAMal. N'hésitez pas à le télécharger vous-même sur le site Ameli si vous ne recevez pas le formulaire et à prévenir LAMal en cas de retard administratif.

Pour vos arrêts de travail :

- Vos indemnités journalières seront prises en charge sur la base et dans la limite des taux et montants français.
- Cette double cotisation est obligatoire si vous êtes en disponibilité pour l'arrêt de travail comme pour les frais médicaux : vous devez alors vous affilier au régime local et à la CFE et voir avec votre employeur local pour vos arrêts de travail.

4.4.2. Démarches à effectuer :

- Si vous allez dans un pays européen ou en Suisse, munissez-vous de votre CEAM, à demander au moins 15 jours avant votre départ (attention : il faut se connecter à son compte européen pour la demander, donc pensez à créer votre compte avant, le temps de recevoir les codes d'accès). La carte est valable 2 ans maximum.
- Si vous allez dans un pays tiers (hors EEE) renseignez-vous sur l'obligation ou non, de vous affilier au régime local de protection sociale et sur l'existence éventuelle d'une convention bilatérale ou consultez les sites Internet que nous vous conseillons ci-après.

À vérifier avant de partir :

- L'état sanitaire du pays d'accueil.
- Les délais d'accès aux soins publics qui peuvent être très longs : au Royaume-Uni, en Italie, en Espagne...
- Si vous allez au Québec, renseignez-vous sur les accords spécifiques prévus pour les étudiants. Consultez le site de la Sécurité Sociale, www.ameli.fr.
- Sachez que les COM (collectivités d'outre-mer) sont assimilées aux pays hors EEE pour tout ce qui concerne le régime applicable.

4.4.3. La Responsabilité Civile Professionnelle (RCP)

L'assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) est indispensable à l'étranger car vous serez perdu face au système judiciaire local et face aux démarches à accomplir en cas de recherche de votre responsabilité. L'accord national signé par la FNSIP-BM avec le Groupe Pasteur Mutualité (lien de souscription ici, cf partie dédiée dans ce guide) prévoit la possibilité d'étendre votre garantie responsabilité civile dans le monde entier, sur déclaration spécifique de votre part, pour participer à des missions humanitaires à titre bénévole (exclusivement), pour des séjours allant jusqu'à quatre mois.

Cette extension ne s'applique pas aux conséquences d'actes médicaux ou de soins effectués aux États-Unis et au Canada, que ces actes soient réalisés par l'assuré lui-même ou sous sa direction.

Si vous partez aux USA, Canada, Australie, ou Nouvelle-Zélande, les coûts des soins de santé et d'hospitalisation sont extrêmement élevés et nécessitent la souscription d'une assurance spécialisée indispensable pour ces frais exceptionnels et un rapatriement éventuel.



Renseignez-vous auprès de vos référents FNSIP-BM.

Sites Internet conseillés :

- www.diplomatie.gouv.fr : le site des Affaires Étrangères.
- www.ameli.fr : le site de l'Assurance Maladie.
- www.cfe.fr : le site de la Caisse des Français de l'Étranger.
- www.cleiss.fr : le site du Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale. Pour obtenir des informations précises sur les Conventions Internationales de Sécurité Sociale et sur les législations étrangères, il faut contacter cet organisme.
Tél. : 01 45 26 33 41 - Fax : 01 49 95 06 50.

4.5. Nos représentants à l'international

4.5.1. Pharmacie hospitalière

4.5.1.1. EAHP (European Association of Hospital Pharmacist) - <http://www.eahp.eu/> Qu'est-ce que l'EAHP ?

L'EAHP est l'association syndicale des pharmaciens hospitaliers ayant un pouvoir au niveau du parlement européen. Son siège et ses bureaux sont à Bruxelles. Elle représente les pharmaciens hospitaliers de 35 pays membres, c'est-à-dire plus de 22 000 pharmaciens hospitaliers. C'est la seule association qui représente les pharmaciens aux niveaux européen et international.

Que fait-elle ?

L'EAHP représente et développe le métier de pharmacien hospitalier à travers l'Europe dans le but d'assurer l'amélioration constante de la prise en charge des patients en milieu hospitalier. Ses trois principaux objectifs sont :

- Développer la pharmacie hospitalière afin de promouvoir l'utilisation optimale des médicaments et des dispositifs médicaux au profit des patients en Europe.
- Créer une plateforme pour l'enseignement et la formation des pharmaciens hospitaliers à un niveau de spécialisation et assurer une formation professionnelle continue (DPC).
- Défendre les intérêts et promouvoir la position des pharmaciens hospitaliers européens au sein des systèmes de santé, de l'UE et des autorités nationales.

Elle réalise cette mission à travers la science, la recherche, la formation et la mise en application de bonnes pratiques. Elle est en échange permanent avec les autres associations européennes de professionnels de santé.

Comment s'organise-t-elle ?

Elle est gouvernée par un bureau (= board) composé de 10 membres élus tous les 3 ans disposant d'un pouvoir législatif uniquement. L'EAHP emploie également des salariés pour ses activités et la réalisation d'événements. Le conseil d'administration de l'EAHP est constitué d'une voix par pays-membre. Les votes ont lieu lors de l'Assemblée Générale annuelle en juin.

La formation continue auprès des pharmaciens hospitaliers prend la forme de 3 événements majeurs :

- Le **congrès annuel de l'EAHP** : c'est le plus grand congrès de pharmacie hospitalière en Europe et attire des pharmaciens du monde entier.
- Les « **Academy Seminars** » : leur objectif est de favoriser les activités de recherche et d'améliorer les pratiques sur un sujet en particulier, grâce à des conférences et des ateliers menés par des experts reconnus dans le domaine.

NB : La FNSIP-BM offre la possibilité à un minimum de deux internes d'assister à ces séminaires !

- Les « **EAHP's Synergy Masterclasses** » : ce sont des séminaires organisés par des industriels axés sur des problématiques de terrain rencontrées par les pharmaciens hospitaliers et ouverts à tous.

Actualités

Les priorités actuelles pour lesquelles l'EAHP se bat auprès des différentes instances concernées sont :

- La reconnaissance et la mise en place des 44 déclarations européennes de la pharmacie hospitalière ;
- La création d'un cadre commun de formation (CTF pour Common Training Framework) pour la pharmacie hospitalière en Europe ;

- Optimiser le rôle du pharmacien hospitalier dans la lutte contre les résistances antimicrobiennes ;
- La mise en place d'un plan d'action de sécurisation face à la menace pan-européenne des ruptures d'approvisionnement ;
- Promouvoir une utilisation rationnelle et raisonnée des médicaments dans l'intérêt des patients.

Les avantages de l'EAHP

L'EJHP (European Journal of Hospital Pharmacy) est le journal scientifique de l'EAHP. Tous les internes de la filière pharmacie adhérents à la FNSIP-BM ont un accès gratuit en ligne à ce journal et à tous les autres avantages du site de l'EAHP. Il leur faut s'inscrire sur le site de l'EAHP. Leur adresse mail sera vérifiée par le Webmaster de l'EAHP, puis le compte validé.

Enfin une plateforme avec des offres de stages pour les étudiants en Pharmacie hospitalière peut être retrouvée sur le site : <http://www.eahp.eu/students/eahp-epsa-internship-platform/hospital-database>

4.5.1.2. Autres représentants

a) EPSA

L'EPSA, *European Pharmaceutical Students Association*, est une organisation rassemblant toutes les associations européennes d'étudiants en pharmacie, représentant plus de 100.000 étudiants dans 37 pays européens. Son siège est à Bruxelles.

La FNSIP-BM entretient des relations avec l'EPSA par l'intermédiaire de l'ANEPPF (Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France). Des opportunités intéressantes de stages ou d'emplois sont présentes sur leur site internet : <https://www.epsa-online.org/job-shop/>

b) IPSF : <https://www.ipsf.org/>

L'IPSF, *International Pharmaceutical Students Federation* représente aujourd'hui environ 350 000 étudiants en pharmacie et jeunes diplômés dans 80 pays du monde. L'IPSF est la principale organisation internationale de défense des intérêts des étudiants en pharmacie et en sciences pharmaceutiques. Elle fait la promotion de l'amélioration de la santé publique en fournissant de l'information, de l'éducation et des occasions de réseautage ainsi qu'une gamme de publications et d'activités professionnelles.

c) FIP : <https://www.fip.org/>

La FIP, *International Pharmaceutical Federation* est l'organisme international qui représente la pharmacie et les sciences pharmaceutiques. Elle rassemble 132 organisations nationales et plus de 3 millions de pharmaciens à travers le monde. Fondée en 1912, cette ONG entretient des relations officielles avec l'OMS depuis 1948. La FIP, grâce à son réseau, travaille activement au développement de la profession de pharmacien afin de répondre aux enjeux de santé publique de tous les pays.

4.5.2. Biologie médicale

4.5.2.1. EFLM : www.eflm.eu/

Qu'est-ce que l'EFLM ?

L'EFLM, *European Federation of clinical chemistry and Laboratory Medicine* est la fédération européenne rassemblant les biologistes médicaux et étudiants en biologie européens. Elle réunit les sociétés savantes nationales (comme la SFBC en France pour *Société Française de Biologie Clinique*) et vise à harmoniser les pratiques et à fournir des lignes directrices aux industries du diagnostic in vitro et aux organisations, gouvernementales ou non, dans un intérêt de santé publique.

L'EFLM est officiellement basée en Belgique et ses locaux se trouvent à Milan, maintenant une collaboration étroite avec l'IFCC (*International Federation of Clinical Chemistry and laboratory medicine*, voir plus loin). Une rencontre des membres du bureau de l'EFLM a lieu au minimum tous les deux ans à l'occasion du congrès commun IFCC-EFLM qu'est l'Euromedlab.

Qui représente-t-elle ?

Actuellement, l'EFLM compte parmi ses membres les sociétés savantes nationales de 40 pays : Albanie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République Tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, **France**, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Israël, Italie, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Monténégro, Pays Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Russie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Royaume-Uni et Ukraine.

Que fait-elle ?

La mission de l'EFLM est de promouvoir la santé et l'amélioration continue des pratiques de prise en charge en mettant en avant les aspects scientifiques, professionnels et cliniques de la Biologie Médicale et en assurant une bonne représentation de cette discipline auprès de l'Union Européenne et autres organismes pan-européens ou régionaux.

Les principales activités de l'EFLM ont trait à la formation, la recherche, la formation professionnelle en continu, la qualité et l'accréditation des laboratoires, l'organisation de congrès et la publication d'articles scientifiques.

Comment s'organise-t-elle ?

La structure opérationnelle de l'EFLM est composée d'un bureau décisionnel ou *Executive Board* (EB) et de cinq comités - *committees* (C) - qui travaillent via des *Working Groups* (WG). Les membres du bureau sont : le président, le *president elect* (futur président), le *past-president*, le secrétaire, le trésorier et deux autres membres. Ils sont élus pour une durée de deux ans lors du General Meeting. Les membres des comités et des *working groups* sont des candidats proposés ou soutenus par les sociétés savantes nationales sur appel d'offres.

Committee	Rôle	Working Groups
Communications C-C	Communique les activités de l'EFLM et leurs résultats aux membres de la fédération, aux organisations partenaires et au public via le site web et la Newsletter	"Promotion & Publications"
Education and Training C-ET	Fait le lien entre l'EFLM et les sociétés savantes nationales en assurant la formation en continue des professionnels et en établissant des lignes directrices européennes	"Congresses and Postgraduate Education" "Distance education and e-learning" "Laboratory Medicine Credit Points"
Profession C-P	S'occupe de la réglementation et de la certification de la Biologie Médicale et établit un registre des professionnels médicaux et scientifiques : Register of the European Specialists in Laboratory Medicine (EUSpLM)	"Register"
Quality and Regulation C-QR	Soutient la mise en place de l'accréditation et du management de la qualité dans les pays européens et établit le lien avec ISO, CEN et l'EA (European Accreditation body)	"Accreditation and ISO/CEN"
Science C-S	Chargé de promouvoir la recherche et son application clinique et d'améliorer la prise en charge des patients en assurant une bonne utilisation et interprétation des examens de biologie médicale	"Biological Variation" "Guidelines" "Harmonisation" "Patient Focused Lab Medicine" "Postanalytical Phase" "Preanalytical Phase" "Test Evaluation"

Tableau 8 : Organisation de l'EFLM

La Newsletter de l'EFLM

Le Journal officiel de l'EFLM s'intitule Clinical Chemistry and Laboratory Medicine (CCLM) où sont abordés les différents aspects de la médecine moderne allant du dépistage de pathologies aux aspects pronostics en passant par les méthodes diagnostiques, la stratification du risque, le choix du traitement, son monitoring et bien d'autres aspects décisionnels de la prise en charge. L'EFLM utilise ce vecteur pour diffuser ses recommandations ainsi que les dernières avancées de l'actualité scientifique.

L'EFLM met à disposition un site dédié aux biologistes qui souhaitent faire un stage à l'étranger intitulé *Lab Surfing* : <https://www.lab-surfing.com/fr/>. De très nombreuses offres y sont répertoriées par pays et par spécialité. Nous t'invitons à y aller si tu es intéressé par un stage à l'étranger !

4.5.2.2. IFCC - <http://www.ifcc.org/>

L'IFCC, *International Federation of Clinical Chemistry and laboratory medicine* est une organisation qui fédère un grand nombre de sociétés savantes dans de nombreux pays et qui travaille en lien étroit avec l'EFLM.

Il y a trois types de membres de l'IFCC :

- *Full Members* : sociétés savantes de biologie médicale nationales ou régionales (elles sont au nombre de 91 dont la SFBC représentant la France).

- *Corporate Members* : entreprises individuelles ou organisations travaillant dans le domaine de la biologie médicale
- *Affiliate Members* : entreprises nationales ou internationales associées qui exercent dans le domaine des sciences et de la Biologie.

Seuls les *Full Members* ont droit de vote pour élire le conseil dirigeant de l'IFCC, l'*IFCC Council*. Ce conseil siège lors du congrès International de la Biologie Médicale ayant lieu tous les trois ans : le Wordlab.

Entre deux congrès, c'est le bureau ou *Executive Board*, élu par ce conseil, qui administre l'IFCC. Toute décision importante comme l'acceptation d'un nouveau *Full member*, l'admission de nouvelles recommandations scientifiques ou tout changement de statut de la fédération est prise par vote des *Full Members* représentés par leur société savante.

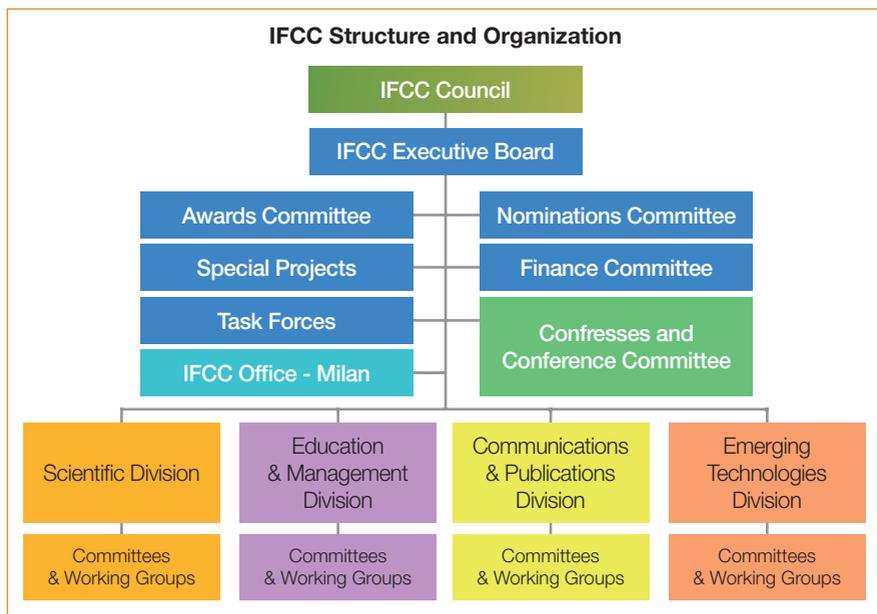


Figure 1 : Organisation de l'IFCC

L'IFCC est organisée en quatre comités :

- Finance Advisory Committee → gère la trésorerie
- Congresses and Conference Committee (C-CC) → s'occupe de l'organisation de congrès pour l'IFCC
- Nominations Committee (EB-NC) → nomme le prochain bureau
- Awards Committee → attribue les prix aux gagnants des différentes bourses scientifiques proposées par l'IFCC

La fédération agit au travers de projets de grande ampleur appelés "Task Force". Ils sont actuellement au nombre de trois :

- Task Force on Ethics (TF-E) → se charge d'aider les pays membres à rédiger leurs guidelines et les publier afin de les rendre accessibles aux professionnels

- Task Force for Young Scientists (TF-YS) → présentent de nombreux webinars qui sont des cours en ligne portant sur des sujets d'actualité en Biologie
- Task Force Corporate Members (TF-CM) → assure une communication directe entre le bureau de l'IFCC et les Corporate Members

Si tu es intéressé par l'international, tu es invité à prendre contact avec la SFBC pour déposer ta candidature pour devenir "Young Scientist" à l'IFCC. C'est une expérience très enrichissante qui te permettra de rencontrer des jeunes biologistes médicaux du monde entier et de représenter la France à l'étranger lors de congrès internationaux. Expérience fortement conseillée ++

4.5.2.3. WASPALM - <http://www.waspalm.org/>

La WASPALM, *World Association of Societies of Pathology and Laboratory Medicine*, est une organisation fonctionnant sur le même principe que l'EFLM et l'IFCC. Elle organise des congrès scientifiques internationaux tous les 3 ans.

4.5.2.4. Les congrès internationaux

Les principaux congrès internationaux en Biologie sont :

- L'Euromedlab, organisé par l'EFLM et l'IFCC tous les 2 ans
- Le Worldlab, organisé par l'IFCC tous les 3 ans

Des bourses sont régulièrement proposées pour financer tout ou une partie du congrès. Les conditions d'accès aux différentes bourses sont disponibles, soit directement sur le site dédié au congrès, soit via le VP international de la FNSIP-BM ou bien votre société savante. A savoir que la SFBC propose elle-même régulièrement des bourses pour permettre aux internes français de se rendre à ces réunions internationales immanquables. Bien d'autres congrès sont organisés tous les ans par ces deux organismes ou par des sociétés savantes. L'EFLM et l'IFCC tiennent à jour sur leurs sites une liste des congrès internationaux.

Rendez-vous sur la page dédiée de l'ELM : <https://www.eflm.eu/site/events/> ou l'IFCC <http://www.ifcc.org/ifcc-congresses-and-conferences/>

4.6. Le post-internat

4.6.1. Pharmacie hospitalière

Le cadre commun de formation (ou Common Training Framework - CTF) est un outil juridique pour obtenir la reconnaissance automatique de qualifications professionnelles dans l'Union Européenne. Au vu de l'hétérogénéité de la formation en pharmacie hospitalière au sein des 34 États membres, l'EAHP a été commissionnée pour la pharmacie hospitalière suite à une directive du parlement européen qui demande un CTF pour chaque profession réglementée.

Le CTF permettra notamment :

- Le partage des connaissances et des pratiques ;
- La mobilité de la profession ;
- L'harmonisation de la formation dans l'UE.

En attendant la mise en application effective de cette directive, voici l'état des lieux de la formation pour devenir pharmacien hospitalier en Europe :

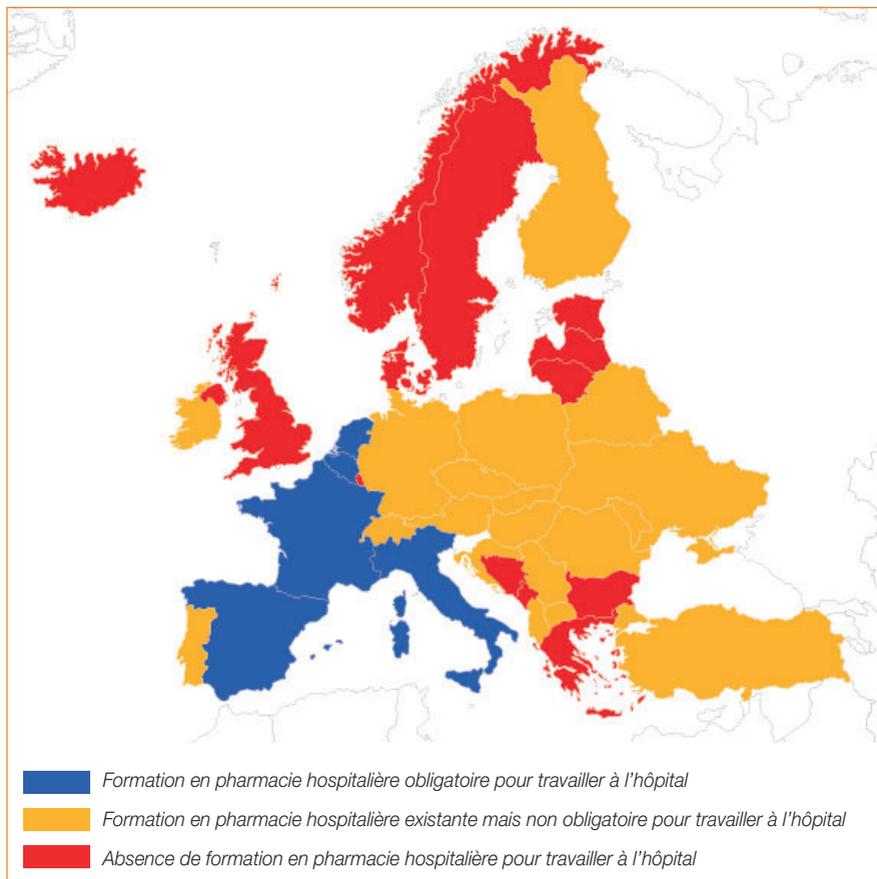


Figure 2 : Cartographie des formations de pharmacien hospitalier en Europe

4.6.2. Biologie médicale

4.6.2.1. Reconnaissance du diplôme au sein de l'Union Européenne

Références réglementaires

- Règlement (UE) n° 492/2011 du parlement européen et du conseil du 5 avril 2011 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union
- Directive 2013/55/UE du parlement européen et du conseil du 20 novembre 2013 modifiant la directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles et le règlement (UE) n° 1024/2012 concernant la coopération administrative par l'intermédiaire du système d'information du marché intérieur (« règlement IMI »)

L'Union européenne autorise et encourage la libre circulation des travailleurs sur son territoire via le *règlement (UE) N°492/2011* du parlement européen. Par ailleurs, la

directive 2013/55/EU engage les États membres à la reconnaissance des diplômes et des compétences des professions d'infirmier responsable des soins généraux, de praticien de l'art dentaire, de vétérinaire, de sage-femme, d'architecte, de pharmacien et de médecin, en les regroupant dans un seul texte.

Concernant les pharmaciens, la reconnaissance du diplôme par un État membre l'autorise à exercer dans le champ minimal de compétences, à savoir en tant que spécialiste du médicament. Cependant l'adjonction de champs d'activités supplémentaires, comme celui de la biologie médicale, peut être soumis à une obligation de formation complémentaire.

Concernant les médecins, la reconnaissance du diplôme est automatique pour peu que la durée de la formation ne soit pas inférieure à celle précisée dans l'annexe V de la directive, à savoir 4 ans de spécialisation pour la biologie médicale, ce qui est le cas en France.

4.6.2.2. Pratique de la biologie médicale dans l'Union Européenne

Références réglementaires

Laboratory medicine in the European Union, Wytze P. Oosterhuis* and Simone Zerah

En 2015, l'EFLM dresse un tableau de l'exercice de la Biologie Médicale au sein de l'Union Européenne dans une revue intitulée **Laboratory medicine in the European Union**, Wytze P. Oosterhuis and Simone Zerah, parue dans le CCLM journal. Il en ressort que :

- La durée des études menant au métier de biologiste médical est de 9 à 13 ans selon les pays, de sorte que tous les biologistes médicaux de l'UE ont un niveau de doctorat.
- La formation académique de base est scientifique, pharmaceutique ou médicale différemment réparties selon les pays :
 - Certains pays n'autorisent que les médecins à pratiquer la biologie médicale. Il s'agit de : Autriche, Roumanie, Bulgarie, Malte, Lituanie, Estonie et Suède.
 - Dans seulement 11 pays, le pharmacien biologiste médical n'est pas restreint par rapport à un médecin, ni en termes de responsabilité médicale, ni en termes de spécialité exercée : France, Belgique, République Tchèque, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne.

4.6.2.3. Common Training Framework : une formation européenne harmonisée

Références réglementaires

- EC4 "Proposing a common training framework"
- The EC4 European Syllabus for Post-Graduate Training in Clinical Chemistry and Laboratory Medicine: version 4 - 2012

En 2013, l'European Community Confederation of Clinical Chemistry and Laboratory Medicine ou EC4 - qui est depuis devenue l'EFLM - a mis en place un socle universel d'exigences en termes de formation permettant d'être reconnu dans toute l'UE

comme biologiste médical. Afin de bénéficier d'une procédure de reconnaissance du diplôme, le praticien doit pouvoir justifier de :

- 9 ans d'études minimum comprenant une première phase académique de 5 ans puis une phase pratique de 4 ans minimum ;
- La formation doit respecter les objectifs définis par l'EC4 dans le Syllabus (la version 4 - 2012, étant la dernière version) ;
- Le professionnel doit être répertorié dans un registre national de praticiens et suivre régulièrement des formations continues (proposées par l'EFLM !) ;
- La formation pratique doit comprendre au minimum :
 - 35% de biochimie générale ;
 - 65% de biochimie générale et hématologie ;
 - Flexibilité quant aux 35% restants qui peuvent inclure de la biochimie, de l'hématologie, de la microbiologie, de la génétique ou de la biologie de la reproduction conformément aux spécifications du pays d'accueil.

L'EC4 identifie quatre domaines de spécialisation en biologie médicale à savoir :

- Chimie générale comprenant biochimie générale, biochimie métabolique, endocrinologie, immunologie humorale, pharmacologie, toxicologie ;
- Hématologie comprenant cytologie, hémostasie, immunologie cellulaire, transfusion ;
- Microbiologie comprenant bactériologie, mycologie, virologie, parasitologie ;
- Biologie de la reproduction comprenant le bilan d'infertilité, spermogramme, traitement du sperme, fécondation *in vitro*.

La biologie moléculaire et la cytogénétique sont considérées comme incluses dans tous les domaines.

5. La recherche

5.1. La formation à la recherche, le master et la thèse d'Université

Il est possible durant l'internat d'avoir une activité de recherche, notamment dans un cadre institutionnel. De nombreux internes réalisent ainsi durant l'internat un master, puis débent et poursuivent une thèse d'université. Le master comporte un master 1 (M1) et un master 2 (M2). Le diplôme de master donne accès à l'inscription à une école doctorale en vue de la préparation d'une thèse d'Université. Le M1 peut être réalisé dès la 2^{ème} année des études de santé.

Chaque unité d'enseignement (UE) de master comporte un certain nombre de crédits dits « ECTS » (European Credit Transfer and accumulation System). Pour acquérir le M1 et pouvoir candidater en M2, il faut en obtenir 60.

Le Master 2 se réalise sur un an et comporte :

- Un enseignement théorique ;
- Un stage pratique de 6 à 9 mois ;
- Un mémoire.

Il impose, la plupart du temps, une mise en disponibilité d'un an ou la demande d'une année-recherche.

La validation du M2 donne la possibilité de s'inscrire à une école doctorale et de préparer une thèse en sciences.

La thèse d'université :

Pour commencer une thèse d'université, il est indispensable de posséder un Master 2 de recherche ou une équivalence.

Il faut ensuite contacter un laboratoire d'accueil et définir un sujet de thèse cohérent et réalisable en 3 ans. Afin de s'inscrire à l'école doctorale, l'interne doit, avec son directeur de thèse, rédiger son projet de thèse d'Université et attester du financement pour ses trois ans de thèse.

Lorsque l'interne commence sa thèse en fin d'internat, il faut discuter au plus tôt des différentes possibilités de financement. Il en existe plusieurs : assistantat, année recherche, année médaille, Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche, bourses hospitalières ou privées, postes de Faisant Fonction d'Interne, etc.

5.2. La disponibilité pour recherche

Références réglementaires

Article R.6153-26 du Code de la Santé Publique

Cette position, **autorisée après 6 mois de fonctions effectives**, permet de mener un projet d'étude et de recherche pendant une durée d'un an renouvelable une fois (renouvelable deux fois en cas de thèse d'université soit 3 ans en totalité).

C'est le directeur général du centre hospitalier universitaire de rattachement de l'interne qui accorde ou non la disponibilité en cas de poursuite d'étude ou de recherche présentant un intérêt général.

En théorie, la demande auprès de l'établissement d'affectation doit être déposée 2 mois avant le début du semestre mais il est vivement conseillé de prévenir l'ARS et l'association locale le plus tôt possible.

Pendant cette période, l'interne peut effectuer des gardes dans un établissement de santé, après accord du directeur de cet établissement et sous la responsabilité du chef de service ou du responsable de la structure.

5.3. Les financements

Références réglementaires

- Article R6153-11 du Code de la Santé Publique
- Arrêté du 4 octobre 2006 (modifié le 8 juillet 2010) définissant les modalités d'organisation de l'année recherche durant le troisième cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie

La recherche de financements demande une longue préparation qui nécessite de constituer de nombreux dossiers exhaustifs, mais elle est souvent rentable.

En premier lieu, **il faut anticiper sa recherche de financement une année avant la mise en disponibilité** pour faire un M2.

Les organismes qui subventionnent les internes ont des délais de soumission courts et à respecter impérativement. **Les dates limites de soumission varient du 15 février au 15 juin** pour une prise de disponibilité en novembre de la même année.

Le financement de cette disponibilité peut être obtenu par le biais :

- De « **l'année recherche** », correspond à une année rémunérée par une bourse accordée à un nombre limité d'internes. Ce nombre est fixé par arrêté ministériel et réparti dans les différentes régions et subdivisions (Pour l'année 2021-2022 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043492667>). Celle-ci est octroyée pour l'accomplissement de travaux de recherche en vue de la préparation d'un master, d'une thèse de doctorat ou d'un diplôme équivalent. L'interne doit en faire la demande auprès de l'UFR dont il relève via un dossier comprenant un certain nombre d'éléments tels que le CV, le projet de recherche, les coordonnées du laboratoire d'accueil et de son responsable... Les internes lauréats sont choisis par le directeur de l'ARS dont il dépend après délibération et proposition de la commission locale ou interrégionale de sélection. Nous vous conseillons de vous rapprocher de votre faculté et/ou des associations locales afin de connaître les modalités particulières à chaque UFR. L'année de recherche s'effectue pour une période continue comprise entre un 1^{er} novembre et un 31 octobre commençant au plus tôt au début de la deuxième année et s'achevant au plus tard un an après la validation du diplôme d'études spécialisées postulé. Un contrat est conclu entre l'interne le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant, le directeur général du CHU de rattachement et le président de l'université d'inscription de l'interne. Au cours de cette année, l'interne dispose des mêmes droits et peut effectuer des gardes. L'allocation perçue est égale à la moyenne d'une rémunération d'interne de 2^{ème} et 3^{ème} année. **Le CHU de rattachement assure la rémunération de l'étudiant. Il est remboursé par l'État au vu des justificatifs nécessaires** (Art R6153-11).
- Des **CHU** : pour soutenir les projets de recherche clinique et d'innovation des CHU, les délégations à la recherche clinique et aux innovations (DRCI) de chaque CHU annoncent régulièrement desancements d'appels d'offres pour financer les équipes de recherche (achat de matériel, financement d'un attaché de recherche clinique ou d'un étudiant en M2) ;
- Les **AOL** (Appel d'Offre Local) sont lancés en général une fois par an et peuvent être spécifiques « Jeunes Chercheurs ». N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre tuteur au sein de votre laboratoire de recherche ou à contacter le service chargé de la recherche clinique ;
- L'**année médaille d'or** est la possibilité de faire deux semestres supplémentaires à la fin de l'internat. Elle permet, en général, de poursuivre des travaux débutés pendant l'internat ou de financer une partie de la thèse d'université. La rémunération est équivalente à un interne en dernier semestre. L'obtention de l'année médaille se fait sur concours : rédaction d'un projet de 40 à 80 pages à

soutenir à l'oral, une épreuve écrite d'analyse d'articles, également en fonction des titres et travaux (diplômes, publications, enseignement...). Cette disposition n'est cependant pas présente dans tous les CHU ;

- **Via des fondations médicales généralistes :**

- Fondations pour la recherche médicale : la Fondation pour la Recherche Médicale (FRM) soutient des projets réalisés par des internes ou anciens internes pour une durée d'un an non renouvelable (dans le cadre du M2) ou de deux ans non renouvelable (dans le cadre d'un Doctorat d'Université). Le financement peut avoir lieu sous forme d'une subvention via l'organisme gestionnaire du laboratoire d'accueil. Le dossier doit être déposé par le directeur du laboratoire d'accueil.

Pour en savoir plus :

<http://www.frm.org>

(rubrique espace chercheurs / programme Espoirs de la recherche)

- L'Académie Nationale de Médecine propose plusieurs bourses de 3^{ème} cycle auxquelles les internes peuvent postuler.

ATTENTION : Renseignez-vous pour savoir s'il y aura une bourse pour l'année universitaire 2022-2023 car il n'y en a pas toutes les années.

- L'Académie Nationale de Pharmacie propose deux bourses de recherche en oncologie auxquelles les internes peuvent postuler, une bourse est destinée à la recherche appliquée et une à la recherche fondamentale.

D'autres fondations de recherche telles que l'ARC pour la recherche contre le cancer ou autres. fondation Un site web généraliste recense également tous les appels d'offres pour l'année en cours : attention les bourses vont de la musique aux sciences littéraires en passant par les maladies respiratoires... Néanmoins on peut trouver quelques informations intéressantes.

Pour en savoir plus :

<http://www.iedu.asso.fr/index.php>

(Onglet « bourses »)

- Financement également possible via le laboratoire d'accueil lui-même : chaque laboratoire de recherche qui accueille un étudiant préparant un diplôme universitaire (M2 dans notre cas) a l'obligation de signer une convention de stage avec celui-ci. Une convention type figure dans le guide des stages des étudiants à l'adresse suivante : <http://www.etudiant.gouv.fr/>

Enfin, pour vous aider, le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation consacre une partie de son site au Doctorat d'Université (inscription, préparation, cas particuliers, ...) : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20185/le-doctorat.html>

6. Remplacements

Références réglementaires

Article R.6153-6 et R6153-26 du Code de la Santé Publique

Pendant la durée d'un stage, les internes ne peuvent pas effectuer de remplacements dans l'entité où ils sont accueillis (Art. R.6153-6).

Un interne ne peut remplacer que sur une **disponibilité** (modalités de mise en disponibilité décrites dans l'Art. R6153-26) **sur un week-end ou pendant des congés sans solde**. Le congé sans solde n'étant pas prévu par le code du travail, aucune précision particulière concernant la procédure n'est donnée. Toutefois, si pour un interne cette situation se présentait, une demande de renseignement et d'accord pourrait être faite par l'interne auprès de l'Ordre des pharmaciens lors de la demande du certificat de remplacement. Compte tenu de l'absence de réglementation concernant ce congé (et donc de garanties tant pour l'employeur que pour l'interne), il peut être plus intéressant d'opter pour un congé organisé par le code du travail et dont l'objectif correspond au projet du salarié comme le congé sabbatique. Ce type de congé reste cependant à négocier au cas par cas avec l'employeur.

Un interne **NE PEUT PAS** remplacer :

- Pendant un congé annuel ;
- Pendant un repos de garde ;
- Pendant une récupération de garde de week-end ;
- Pendant un congé de formation ;
- Pendant une année recherche ;
- Dans l'établissement où il réalise son stage d'interne (Art. R6153-6).

6.1. Les remplacements en officine

Références réglementaires

- Article R.5124-32 du Code de la Santé Publique

- Article R5125-39 - Code de la santé publique

Les pharmaciens travaillant à l'hôpital ne peuvent pas remplacer un pharmacien d'officine.

6.2. Remplacements en industrie, en laboratoire de biologie médicale et en établissement de santé ou médico-social :

Références réglementaires

- Loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale

- Ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale

- Décret n° 2014-606 du 6 juin 2014 relatif aux conditions de remplacement des biologistes médicaux par des internes en médecine et en pharmacie

- Décret n° 2019-489 du 21 mai 2019 relatif au pharmacies à usage intérieur

6.2.1. Industrie pharmaceutique :

Il faut être diplômé pour travailler dans ce secteur, le recrutement de pharmaciens responsables ou délégués intérimaires en vue du remplacement des titulaires du poste

devant être prévu par l'entreprise, conformément au Code de la santé publique. Les internes en pharmacie peuvent postuler pour des semestres en établissement industriel.

6.2.2. Laboratoire de biologie médicale :

Depuis la parution de la *loi n°2013-442 du 30 mai 2013*, l'*ordonnance du 13 janvier 2010* est ratifiée et modifiée pour permettre aux biologistes médicaux et internes en biologie médicale issus des UFR de pharmacie et de médecine de réaliser des remplacements en laboratoire de biologie médicale.

Cette disposition est applicable depuis la parution du *décret d'application n°2014-606 du 6 juin 2014*. Pour pouvoir remplacer, un interne en biologie médicale doit fournir :

1. Une attestation de validation de 5 semestres de l'internat en biologie médicale délivrée par le directeur de l'Unité de Formation et de Recherche. Cette attestation est valable 1 an.
2. Pour les pharmaciens : un certificat de remplacement, lui aussi valable 1 an, délivré par le président du Conseil central de la section G de l'Ordre des pharmaciens. Le formulaire de demande de certificat ainsi que les pièces justificatives sont disponibles sur le site de l'ordre des pharmaciens (rubrique « Les pharmaciens » > « Secteur d'activité » > « biologie » : <http://www.ordre.pharmacien.fr/Les-pharmaciens/Secteurs-d-activite/Biologie>).
3. Pour les médecins : un certificat de remplacement, valable 3 mois renouvelable, délivré par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins. Le formulaire de demande de certificat ainsi que les pièces justificatives sont disponibles sur le site du Conseil National de l'Ordre des Médecins : <https://www.conseil-national.medecin.fr/etudiants-internes/letudiant-remplacant>
4. S'assurer que le laboratoire dans lequel nous effectuons un remplacement nous couvre en termes de responsabilité civile professionnelle. Dans tous les cas, une extension de votre RCP auprès de Groupe Pasteur Mutualité (tout adhérent à la FNSIP-BM bénéficie d'une RCP auprès de Groupe Pasteur Mutualité : lien de souscription : <https://souscription.gpm.fr/master-page-rcp.html>) doit être faite afin qu'elle vous couvre pendant vos remplacements.

6.2.3. Établissement de santé ou médico-social (concerne les internes en pharmacie hospitalière)

Le *décret n° 2019-489 du 21 mai 2019* relatif aux conditions d'exercice et de remplacement au sein des pharmacies à usage intérieur permet aux internes du DES de pharmacie et DES de pharmacie hospitalière de remplacer des pharmaciens gérants et non gérants. Pour remplacer, il faut au préalable :

- Avoir validé le deuxième cycle (3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} année) de pharmacie en France ;
- Avoir validé 5 semestres et les 4 agréments obligatoires de la maquette de pharmacie ou les 3 stages obligatoires de la phase socle du DES de pharmacie hospitalière ;
- Obtenir le certificat de remplacement délivré par l'Ordre national des pharmaciens (valable 1 an, cf. infra).

Dans le cadre du remplacement d'un pharmacien gérant, une convention d'assistance entre la PUI où a lieu le remplacement et un établissement où la gérance de cette même PUI est effectuée par un pharmacien durant la période de remplacement devra être signée afin de couvrir l'interne remplaçant le pharmacien gérant (n'hésitez pas à contacter la FNSIP-BM afin d'avoir un exemple de cette convention).

6.2.3.1. Document à fournir

Pour la **demande de certificat de remplacement**, il faut contacter webh@ordre.pharmacien.fr avec les pièces suivantes :

- Un formulaire de demande de licence de remplacement ;
- L'attestation de l'UFR d'inscription en 3^{ème} cycle, de validation de 5 semestres et des 4 agréments de la maquette ;
- Une photocopie (recto-verso) de la carte d'identité ;
- L'attestation de l'UFR d'origine de validation des deux premiers cycles des études de pharmacie en France.

Le certificat délivré est valable pour une durée d'un an.

6.2.3.2. Modalités de remplacement

Dans le cadre du remplacement d'un pharmacien gérant de PUI, il y a des limitations :

- Maximum 4 mois par an ;
- Maximum un mois consécutif.

Dans le cadre du remplacement de pharmacien non-gérant, il n'y a aucune limitation de durée.

6.2.3.3. Autres informations

Remplacer nécessite d'établir une responsabilité civile professionnelle (RCP) adaptée aux remplacements. Notre partenaire GPM propose ce type de prestation, gratuite pour les internes (cf partie dédiée dans ce guide (lien de souscription : <https://souscription.gpm.fr/master-page-rcp.html>). N'hésitez pas à négocier votre salaire de remplaçant.

IV LES FONCTIONS DE L'INTERNE

Références réglementaires

- Chapitre III du Code de la Santé Publique
- Décret n°2015-225 du 26 février 2015 relatif au temps de travail des internes
- Arrêté du 30 juin 2015 relatif aux modalités d'élaboration et de transmission des tableaux de services dédiés au temps de travail des internes

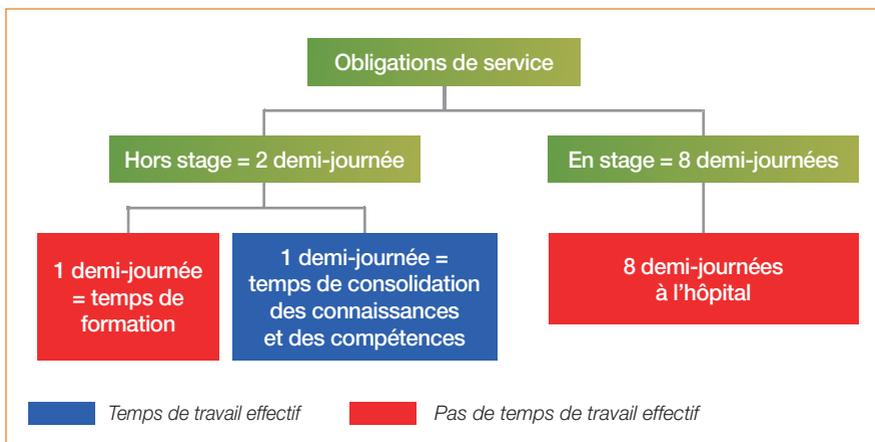
L'interne est un praticien en formation spécialisée. Il consacre la totalité de son temps à ses activités de professionnel de santé et à sa formation. Il assure des fonctions par délégation et sous la responsabilité du praticien dont il relève (*Chapitre III du Code de la Santé Publique*).

1. Les obligations

1.1. Les obligations de service

Les obligations hebdomadaires sont de :

- **8 demi-journées en stage** d'exercice effectif de fonctions dans la structure d'accueil, sans que la durée de travail puisse excéder 48 heures par période de 7 jours en moyenne sur 3 mois.
- Et de **2 demi-journées de formation** :
 - **1 demi-journée de temps de formation** sous la responsabilité du coordonnateur de DES (décomptée comme obligation de service et temps de travail effectif) ;
 - **1 demi-journée de temps personnel** de consolidation de ses connaissances et de ces compétences que l'interne utilise de manière autonome (décomptée comme obligation de service mais pas comme du temps de travail).



Les gardes de nuit comptent 2 demi-journées de temps de travail.

Un **tableau de service** prévisionnel nominatif doit être mis en place par le responsable de structure en relation avec le coordonnateur de DES. Il établit le temps de travail de l'interne sur 3 mois et est arrêté avant le 20 de chaque mois pour le mois suivant. Il comporte :

- Les demi-journées en stage et les demi-journées hors stage (formation et consolidation en les distinguant) ;
- Les gardes et astreintes ainsi que les repos de sécurité ;
- Les congés et les absences.

Un relevé trimestriel des obligations de service réalisées est établi sur la base du tableau de service nominatif prévisionnel et des éventuelles modifications intervenues postérieurement à son établissement.

Lorsque le temps de travail effectif est dépassé, il doit être récupéré par l'interne.

L'interne est soumis au règlement intérieur des établissements dans lesquels il exerce son activité.

1.2. Le service de gardes et astreintes

Références réglementaires

- Arrêté du 10 septembre 2002 relatif aux gardes des internes, des résidents en médecine et des étudiants désignés pour occuper provisoirement un poste d'interne et à la mise en place du repos de sécurité
- Circulaire n° DGOS/RH4/2012/337 du 10 septembre 2012 relative au rappel des dispositions réglementaires sur le temps de travail des internes dans les établissements de santé
- Arrêté du 30 octobre 2020 relatif au service de garde des internes et à l'indemnisation des gardes et astreintes effectuées par les internes et les faisant fonction d'interne

L'interne participe obligatoirement à la permanence des soins (*si elle existe dans son établissement de rattachement*), c'est-à-dire au service de gardes et astreintes. Le service de garde normal est d'une garde de nuit par semaine et d'un dimanche ou jour férié par mois. L'indemnité des gardes effectuées au-delà du service normal est majorée. Le travail effectué le week-end au titre de la continuité des soins est rémunéré. Les gardes sont intégrées aux 10 demi-journées hebdomadaires de service. A l'issue de chaque garde de nuit, l'interne est en position de repos de sécurité (minimum 11 heures), constitué par une interruption totale de l'activité hospitalière, ambulatoire et universitaire. Si le samedi matin est travaillé, il sera récupérable dans les 3 mois qui suivent.

Une circulaire du ministère de la Santé du 10 septembre 2012 exige des agences régionales de santé qu'elles s'assurent que le temps de travail des internes est conforme à ces obligations légales.

A compter du 3^{ème} mois de grossesse, les femmes enceintes peuvent être dispensées des gardes de nuit. Les missions de l'interne en garde s'effectuent sous la supervision, les conseils et la responsabilité du praticien de permanence qui reste joignable pendant toute la durée de la garde.

La mise en place d'une ligne de garde n'est possible que si 6 internes au moins figurent au tableau, à défaut un tableau mixte interne - sénior doit être mis en place.

Toute proposition de création d'une nouvelle ligne de garde ou de modification d'une ligne de garde existante est présentée à la commission médicale d'établissement (CME) par la commission de l'organisation et de la permanence des soins (COPS) auxquelles participent des représentants des internes.

2. Les droits

2.1. Couverture sociale

L'interne est affilié :

- Pour les prestations d'**assurance maladie** : au régime général de la sécurité sociale ;
- Pour l'indemnisation de l'**arrêt de travail** (temporaire ou invalidité) : au régime général de la sécurité sociale complété par l'hôpital, conformément aux dispositions prévues par le code de la santé publique.

Cette indemnisation reste, en tout état de cause, incomplète et ne prend notamment pas en compte les indemnités variables comme les gardes et astreintes. Pour cela, une Assurance Prévoyance peut-être souscrite : contactez la FNSIP-BM ou Groupe Pasteur Mutualité.

- Pour la **retraite** et le **décès**, en tant qu'agent non titulaire de l'état, vous bénéficiez d'un régime spécifique complémentaire au régime vieillesse de base, l'**IRCANTEC** (Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat et des Collectivités publiques).

Si vous exercez ensuite, en tant qu'indépendant (ou salarié), n'oubliez pas ces périodes cotisées au cours de vos études, qui seront précieuses pour vos calculs de durée d'activité et celui des pensions ! **De façon générale, conservez toutes vos feuilles de paie, même celles des « jobs » d'été en tant qu'étudiant !**

Les cotisations payées par l'interne (« part ouvrière ») ou par l'employeur (« part patronale ») sont prélevées directement sur le salaire. *Voir le détail dans l'explication du bulletin de salaire dans la partie « Rémunération ».*

2.2. Congés

Références réglementaires

- Articles R.6153-12 , R.6153-14 , R.6153-15 et R.6153-16 du Code de la Santé Publique
- Article R.6153-18-1 du Code la Santé Publique créé par Décret n° 2010-1187 du 8 octobre 2010 modifiant le statut des internes et relatif aux étudiants en médecine, en odontologie et en pharmacie et aux stagiaires associés
- Décret n° 2021-1497 du 17 novembre 2021 relatif aux modalités d'exercice du droit syndical des étudiants de troisième cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Ils sont gérés par l'établissement d'affectation.

Congés annuels : 30 jours ouvrables, le samedi étant décompté comme jour ouvrable (soit 5 semaines de vacances).

Chaque congé annuel doit faire l'objet d'une demande d'autorisation signée par le chef de service et transmise à la direction de l'établissement. Pris en une seule fois, le congé ne peut excéder 24 jours ouvrables successifs. Les jours de congés annuels doivent être pris entre le 2 novembre et le 31 octobre de l'année n+1. Durant ce congé l'interne perçoit ses émoluments forfaitaires mensuels, éventuellement son indemnité représentative et dans le cas des internes de 4^{ème} et 5^{ème} année leur prime de responsabilité (Art. R.6153-12).

Maternité : durée des congés maternité en fonction du nombre de fœtus et d'enfants à charge :

	Avant accouchement	Après accouchement	Total maximum
Grossesse simple	6 semaines	10 semaines	16 semaines
Grossesse simple avec déjà au moins 2 enfants à charge	8 semaines	18 semaines	26 semaines
Jumeaux	12 semaines	22 semaines	34 semaines
Triplés et plus	24 semaines	22 semaines	46 semaines

La rémunération est maintenue pendant ce congé y compris la prime de responsabilité prévue à compter de la quatrième année.

Paternité : Congé de Naissance de 3 jours ouvrables obligatoires suivant la naissance. Congé Paternité d'une durée totale de 25 jours calendaires (32 en cas de naissance multiple) divisé en 2 périodes : 1 période obligatoire de 4 jours faisant suite au Congé de Naissance, 1 période de 21 jours (28 en cas de naissance multiple) fractionnable en 2 partie d'une durée minimale de 5 jours chacune.

Congé d'adoption : variable, d'au moins 16 semaines si il est pris par un seul parent.

Congé de présence parentale : 310 jours maximum sur 36 mois, non rémunéré.

Congé d'éducation : à temps plein, trois ans maximum pour un enfant jusqu'à l'âge de 3 ans ou un an maximum pour un enfant âgé de 3 à 16 ans, non rémunéré.

Congé de solidarité familiale : 3 mois maximum, renouvelable une fois. S'adresse à l'interne dont un proche souffre d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital. Il ne peut exercer aucune autre activité durant ce congé non rémunéré. Pris en compte pour l'ancienneté, l'interne retrouve son statut et sa rémunération à son retour.

Congés maladie : trois types de congés sont définis, le congé de maladie ordinaire, le congé longue durée et le congé longue maladie.

L'interne perçoit alors :

Congé de maladie ordinaire : 9 mois indemnisables par l'hôpital (*Art. R.6153-14*)

Les 3 premiers mois d'arrêt	100% de ses émoluments forfaitaires mensuels + prime de responsabilité pour les 4 ^{ème} et 5 ^{ème} année hors toute autre indemnité (dont les gardes et astreintes)
6 mois suivants	50% de ses émoluments forfaitaires mensuels hors toute autre indemnité
après 9 mois d'arrêt	Congé sans rémunération de 15 mois maximum. Au-delà, l'interne est sorti des effectifs de l'hôpital s'il n'est pas reconnu en congé de longue durée ou de longue maladie. Il reste indemnisé par la Sécurité Sociale sous forme d'indemnités journalières ou de rente d'invalidité

Congé maladie de longue durée : l'interne a droit à 36 mois d'indemnisation maximum par l'hôpital (*Art R.6153-15*).

18 premiers mois	2/3 des émoluments forfaitaires mensuels + prime de responsabilité pour les 4 ^{ème} et 5 ^{ème} année hors toute autre indemnité (dont les gardes et astreintes)
18 mois suivants	La moitié des émoluments forfaitaires mensuels

Au-delà de ces indemnisations, la Sécurité Sociale verse une indemnité journalière à hauteur de 50% des émoluments de base plafonnés ou, au terme de 3 ans d'arrêt de travail, une rente d'invalidité.

Congé de longue maladie : l'interne a droit à 36 mois maximum d'indemnisation par l'hôpital (*Art. R.6153-16*).

12 premiers mois	2/3 des émoluments forfaitaires mensuels + prime de responsabilité pour 4 ^{ème} et 5 ^{ème} année
24 mois suivants	La moitié des émoluments forfaitaires mensuels

Au-delà de ces indemnisations, la Sécurité Sociale verse une indemnité journalière à hauteur de 50% des émoluments de base plafonnés ou, au terme de 3 ans d'arrêt de travail, une rente d'invalidité.

L'interne qui a obtenu un congé de longue maladie ne peut bénéficier d'un autre congé de même nature que s'il a repris ses activités pendant 1 an au moins (*Art. R.6153-16*).

Temps partiel thérapeutique : (*Art. R.6153-18-1*)

L'interne peut être autorisé à effectuer un temps partiel thérapeutique après :

- Un congé de longue maladie ou de longue durée pour une période de 3 mois renouvelable dans la limite de 1 an par affection ayant ouvert un droit à un congé de longue maladie ou de longue durée.
- Un congé pour accident de service ou maladie contractée dans l'exercice de ses fonctions pour une période maximum de 6 mois renouvelable une fois.

Les internes autorisés à travailler à temps partiel pour raison thérapeutique perçoivent la totalité de leurs émoluments forfaitaires, de leur prime de responsabilité s'ils sont en 4^{ème} ou 5^{ème} année ainsi que le cas échéant des indemnités compensatrices en nature.

La validation d'un semestre requiert toutefois une durée de service effectif minimum de 4 mois temps plein.

Les internes concernés peuvent, à leur demande, être dispensés d'effectuer des gardes et astreintes après avis du médecin du travail.

Congés syndicaux : Le décret relatif aux modalités d'exercice du droit syndical des étudiants de troisième cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie donne droit à un congé pour formation syndicale avec traitement d'une durée maximum de cinq jours ouvrables par an. La demande de congé pour formation syndicale est adressée par écrit au directeur de l'établissement d'affectation en stage au moins un mois à l'avance et peut être refusée pour nécessité de service.

2.3. Position de « surnombre »

2.3.1. Les surnombres

Références réglementaires

- Article R. 6153-20 du Code de la Santé Publique
- Décret n° 2012-172 du 3 février 2012 relatif au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques
- Décret n° 2016-1008 du 21 juillet 2016 relatif à l'accompagnement des étudiants inscrits en deuxième et troisième cycles des études de santé en situation de handicap et à la prise en compte de la situation particulière de certains étudiants de troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques dans le déroulement de leur formation universitaire en stage
- Décret n° 2019-1331 du 9 décembre 2019 relatif à l'organisation du troisième cycle des études de médecine et de pharmacie et modifiant le code de l'éducation.
- Décret n° 2021-1497 du 17 novembre 2021 relatif aux modalités d'exercice du droit syndical des étudiants de troisième cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

L'interne prévoyant une absence ne lui permettant pas d'effectuer la durée minimale l'intégralité de 4 mois de stageson semestre peut demander à être affecté en surnombre. Pour en bénéficier, un justificatif (médical en cas de grossesse par exemple) et un vœu d'affectation doivent être transmis à l'ARS. Prenez contact avec l'ARS responsable de votre région pour connaître les dates limites de demande en surnombre.

Un stage en surnombre pourra être validant et dans ce cas, la validation du stage est soumise aux dispositions de l'Art. R. 6153-20 (c'est-à-dire validation de 4 mois de stage incluant congés annuels) au regard du *Décret n° 2012-172*.

Depuis la parution du *Décret n°2016-1008*, il est possible de demander un surnombre en cas d'impossibilité de valider un semestre, pour des situations qui ne sont pas comprises dans les mises en disponibilité. Cette demande doit être dûment justifiée et nécessite l'autorisation préalable de l'ARS et du doyen de l'UFR de rattachement.

Enfin, le *Décret n° 21-1497* octroie deux surnombres chaque semestre pour les organisations syndicales nationales représentatives des étudiants de 3^{ème} cycle et un surnombre aux présidents des associations et syndicats locaux affiliés aux organisations syndicales nationales sur autorisation du directeur général de l'agence régionale de santé compétent.

2.3.2. Situation particulière chez la femme enceinte et la personne présentant un handicap

Suite à la parution du *Décret n°2016-1008 du 21 juillet 2016*, quelques grands points se dégagent :

- la prise en compte, dans le rang d'ancienneté pour les choix de stages, des surnombres non validant effectués dans le cadre d'une grossesse ou d'un congé maladie de longue durée (les internes concernés continueront d'effectuer leur choix dans leur promotion d'origine).
- un accompagnement particulier des internes en situation de handicap au niveau de la faculté, un aménagement de leurs conditions de travail en stage et la possibilité de demander un surnombre.
- Lors des choix, l'interne en situation de grossesse, handicap ou avec un congé maladie de longue durée peut choisir un surnombre. Ils sont de deux types : validant (4 mois de stages minimum sont effectués) ou non validant (si les 4 mois minimum ne sont pas effectués).

Dans le cas d'un surnombre validant, l'interne choisit un poste proposé au choix, disponible selon son rang de classement habituel. Dans le cas d'un surnombre non validant, il peut choisir n'importe quel poste proposé aux choix. Dans les 2 cas, il choisit en dernier (ceci afin de lui laisser la possibilité de choisir un poste déjà pourvu, pour ne pas se retrouver seul sur le poste).

- La prolongation de la durée maximale de l'internat, pour les internes concernés, d'une durée équivalente à l'année de recherche, au congé maternité et à la thèse doctorale.

La parution du *Décret n° 2019-1331 du 9 décembre 2019* prévoit :

- Des dispositions spécifiques pour les étudiants présentant un handicap et visant à leur permettre, après avis de leur coordonnateur local, de valider un stage en surnombre choisi indépendamment de leur rang de classement.
- Les congés de maternité, de paternité, d'adoption et d'accueil de l'enfant.

2.4. Autorisations d'absences rémunérées :

- **Mariage ou conclusion d'un PACS** : 5 jours ouvrables (attention, ces congés ne sont pas cumulables en cas de PACS et de mariage) ;
- **Naissance ou adoption** : 3 jours ouvrables ;

- **Décès ou maladie grave** du conjoint, partenaire, père, mère, frère ou soeur : 3 jours ouvrables. En cas de décès d'un enfant, le congé est de 5 jours ouvrables pour un enfant de plus de 25 ans et 7 jours ouvrables pour un enfant de moins de 25 ans. A noter que ces congés ne fonctionnent que pour les parents de premier degré (inapplicable pour grands-parents et antérieurs).

2.5. Disponibilité :

La disponibilité peut être accordée, pour une durée de 6 mois à 1 an. Vous n'avez alors temporairement plus de lien salarié avec l'hôpital.

Motif	Pièces à fournir
Convenances personnelles (ancienneté minimum : 1 an)	- Demande écrite - Accord écrit du coordonnateur de DES
Études ou recherches présentant un intérêt général (ancienneté minimum : 6 mois)	- Demande écrite - Accord écrit du coordonnateur de DES
Stage de formation ou de perfectionnement en France ou à l'étranger (ancienneté minimum : 6 mois)	- Demande écrite - Accord écrit du coordonnateur de DES
Maladie grave du conjoint ou d'un enfant	- Demande écrite - Certificat médical établi par médecin assermenté - Copie du livret de famille

Les fonctions exercées par un interne en disponibilité ne peuvent donner lieu, sauf exception, à validation de stage. Le CHU de rattachement gère les demandes de disponibilité. Pour être recevable, la demande doit être impérativement transmise à l'ARS selon une date fixée qui doit être précisée au moment du recueil des vœux. Prenez contact avec votre ARS pour définir les modalités qui s'appliquent dans votre région.

2.6. Droit syndical et droit de grève :

Références réglementaires

- Décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique
- Instruction n° DGOS/RH3/2016/21 du 22 janvier 2016 clarifiant les dispositions relatives au droit de grève applicables aux internes
- Arrêté du 17 novembre 2021 relatif aux autorisations spéciales d'absence des représentants syndicaux des étudiants de troisième cycle en médecine, odontologie et pharmacie
- Décret n° 2021-1497 du 17 novembre 2021 relatif aux modalités d'exercice du droit syndical des étudiants de troisième cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie

Le droit syndical est reconnu aux internes. Le *décret n°2021-1497* du 17 Novembre 2021 a défini 5 jours de congé pour formation syndicale, cette demande de congé doit être faite au plus tard un mois avant au directeur de l'établissement d'affectation. L'*arrêté du 17 Novembre 2021* relatif aux autorisations spéciales d'absence des représentants syndicaux des étudiants de troisième cycle définit 10 jours d'absence afin d'assister aux congés syndicaux ainsi qu'aux réunions des instances dont leur syndicat est un membre élu.

Les absences syndicales ne sont pas considérées comme des congés. Elles ne peuvent pas être décomptées pour calculer le nombre de jours effectifs de stage contrairement aux congés annuels.



Le droit de grève est un droit constitutionnel. Les internes sont tenus de déposer, localement, un préavis de grève 5 jours francs avant le début de la grève. Un préavis national dispense du dépôt d'un préavis local comme le précise l'*instruction du 22 janvier 2016*.

3. La rémunération

Références réglementaires

- Articles R6153-9 et R6153-10 du Code de la santé publique
- Arrêté du 11 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 15 juin 2016 relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques exerçant leurs fonctions à temps plein ou à temps partiel dans les établissements publics de santé
- Arrêté du 30 octobre 2020 relatif au service de garde des internes et à l'indemnisation des gardes et astreintes effectuées par les internes et les faisant fonction d'interne

Lorsque l'interne est affecté dans un CHU ou un établissement public, c'est l'établissement d'accueil effectif qui prend en charge la rémunération. Lorsque le stage se déroule dans un établissement privé conventionné avec le CHU, c'est le CHU qui prend en charge le salaire de l'interne et se fait rembourser par la suite par l'établissement privé (*Art. R6153-9*). La rémunération est publiée au Journal Officiel (dernière mise à jour dans l'*Arrêté du 11 septembre 2020*). Elle est composée :

- Des émoluments de base publiés au Journal Officiel dont le montant varie suivant l'ancienneté.
- Et selon le cas :
 - Des indemnités de logement et nourriture ;
 - Du supplément familial ;
 - Des indemnités liées au service de gardes et d'astreintes ;
 - De l'indemnité de sujétion ;
 - De la prime de responsabilité.

Il n'y a pas encore de prime exceptionnelle versée aux internes choisissant Paris par rapport aux autres villes.

Interne de spécialité, de pharmacie, d'odontologie en 2021 (Non logé, non nourri, hors garde)
Arrêté du 11 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 15 juin 2016 relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques exerçant leurs fonctions à temps plein ou à temps partiel dans les établissements publics de santé

Intitulé	Taux mensuels bruts en 1 ^{ère} année	Taux mensuels bruts en 2 ^{ème} année	Taux mensuels bruts en 3 ^{ème} année	Taux mensuels bruts Dr Junior
Traitement de base	1 539,42	1 704,17	2 253,50	2 260,42
Indemnité de sujétion ou prime d'autonomie supervisée	435,18	435,18	0	416,66
Majoration logement	28,03	28,03	28,03	28,03
Majoration nourriture	56,19	56,19	56,19	56,19
Total brut	2 058,82	2 223,57	2 337,72	2 761,30
Total net avant prélèvement à la source	1 683,58	1 817,53	1 902,21	2 254,17

Les internes perçoivent, pour chaque garde effectuée une indemnité forfaitaire de garde au montant brut suivant :

- 149 € pour les gardes de nuit en semaine (18h30-8h30) et 74,5 € pour une demi - garde ;
- 163 € pour les gardes de nuit du samedi et 81,5 € pour une demi - garde ;
- 163 € pour les gardes du dimanche ou d'un jour férié en journée, 163 € la nuit du dimanche ou jour férié et 81,5 € pour une demi - garde

Entre la rémunération brute et nette avant prélèvement à la source, les taxes suivantes sont à déduire :

- Cotisation vieillesse dé plafonnée : 0,40% du revenu brut ;
- Sécurité sociale vieillesse : 6,90% du revenu brut ;
- IRCANTEC (traitement A) = retraite : 2,80% sur $\frac{2}{3}$ du revenu brut (hors gardes, indemnités de sujétion et avantages en nature mais en prenant en compte la prime de responsabilité) ;
- CSG déductible : 6,80% sur 98,25% du revenu brut ;
- CSG non déductible : 2,40% de 98,25% du revenu brut ;
- Contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) : 0,5% de 98,25% du revenu brut.

Concernant le supplément familial, à partir du 2^{ème} enfant, une part variable selon les rémunérations est prise en compte dans le calcul. Les montants sont les suivants :

- 1 enfant : 2,29 € ;
- 2 enfants : 73,79 € à 111,47 € ;
- 3 enfants : 183,56 € à 284,03 € ;
- Enfant supplémentaire : 130,81 € à 206,17 €.

Les internes de 1^{ère} et 2^{ème} année perçoivent une indemnité de sujétion. À partir de la 4^{ème} année les internes bénéficient d'une prime de responsabilité (*Article R6153-10*).

L'interne en année recherche perçoit un salaire brut annuel de 24 684,71 € soit environ 1 700 € net mensuel avant imposition.

4. La responsabilité professionnelle de l'interne

4.1. La responsabilité civile :

La faute technique : dans le cadre de l'activité de soins salariée hospitalière de l'interne, l'établissement prend à sa charge, par l'intermédiaire de son assurance, les conséquences financières des actes fautifs qui ont été réalisés à l'encontre de patients, hormis les cas rarissimes où la faute est dite « détachable du service public » pour les hospitaliers, ou « personnelle » pour les salariés du privé. Il s'agit des fautes d'une particulière gravité constituée par un manquement volontaire et inexcusable (vol, coups et blessures, décès d'un patient suite au non déplacement d'un médecin ou d'un pharmacien en astreinte, malgré de nombreux appels...).

La faute déontologique : défaut d'information, défaut de recueil du consentement du patient à l'acte médical, violation du secret professionnel, prise de risques disproportionnée en l'absence de nécessité médicale... Ces fautes peuvent être source de responsabilité civile et ordinaire entraînant sanctions financières et/ou disciplinaires dont l'interdiction d'exercer.

Le cadre juridique permettant de couvrir l'interne en cas de mise en cause de sa responsabilité civile médicale dans le cadre d'une faute détachable du service ou « personnelle » est l'assurance personnelle de responsabilité civile médicale professionnelle (RCP).

4.2. La responsabilité pénale :

Elle est strictement personnelle.

Les types d'infractions pouvant mettre en cause un médecin ou un pharmacien sont : l'homicide involontaire, l'atteinte involontaire à l'intégrité d'autrui (causée par imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement), la mise en danger d'autrui, la non-assistance à personne en péril, la violation du secret professionnel...

Les assurances ne couvrent pas les sanctions, conséquences de la responsabilité pénale (peine de prison, amendes...). En revanche, une assurance protection juridique peut intervenir dans la prise en charge des frais engagés à l'occasion d'une mise en cause pénale.

Dans les actions contentieuses, le rôle du dossier médical est considérable : il peut certes représenter pour le plaignant le moyen d'obtenir réparation lorsque ses droits ne sont pas respectés mais c'est aussi, pour le professionnel, un moyen de prouver l'absence de faute et de préserver la qualité de la communication avec le patient.

Dans le cadre de l'accord FNSIP-BM avec Groupe Pasteur Mutualité, votre responsabilité civile en tant qu'interne est assurée **gratuitement**, y compris pendant vos remplacements. Vous pouvez retrouver le lien de souscription : <https://souscription.gpm.fr/master-page-rcp.html>

Groupe Pasteur Mutualité prend à sa charge la totalité de la cotisation. S'y ajoutent une protection juridique vie professionnelle et le versement d'un capital invalidité reconversion à partir de 15 000 € si, pour des raisons de santé, vous êtes obligé d'envisager une reconversion professionnelle. Adressez-vous à votre association ou syndicat local (voir Annexe 2).

V CURSUS DE L'INTERNE

Il faut être classé en rang utile au concours de l'internat en pharmacie ou aux Epreuves Classantes Nationales (ECN) pour les médecins pour pouvoir s'inscrire à un DES (Diplôme d'Etudes Spécialisées). Le diplôme est délivré à la fin des 4 (voire 5) années

de troisième cycle. Le cursus de 4 ans (5 ans pour les internes se destinant à la radiopharmacie) se divise :

- En deux niveaux pour le DES Innovation Pharmaceutique et Recherche et les anciens DES de Pharmacie Hospitalière et de Biologie Médicale ;
- En 3 phases pour les DES de pharmacie hospitalière et biologie médicale.

Il existe 3 DES différents et plusieurs options précoces au sein de chaque DES :

- **un DES PHARMACIE HOSPITALIÈRE avec :**

Ancien régime : 2 options	Nouveau régime : 3 options précoces
<p>1. Option PH-PR (<i>Pharmacie Hospitalière - Pratique et Recherche</i>) : cette option mène fréquemment à des carrières hospitalières et hospitalo-universitaires : formation polyvalente et complète dans toutes les disciplines majeures de la pharmacie hospitalière.</p> <p>2. Option PIBM (<i>Pharmacie Industrielle et BioMédicale</i>), cette option mène fréquemment à des carrières en milieu industriel et ouvre également à des carrières au sein des agences sanitaires, en laboratoire de recherche, voire en milieu hospitalier. Cette option permet à l'interne d'acquérir une culture et une connaissance pratique des produits de santé au cours des stages hospitaliers et également de développer une vision globale du système de santé, en ayant la possibilité de réaliser des semestres extra-hospitaliers, principalement en établissement industriel (un au minimum) ou en organisme de santé.</p>	<p>Depuis novembre 2019 avec la réforme du 3^{ème} cycle long des études de pharmacie hospitalière :</p> <p>1. Option PHG (<i>Pharmacie Hospitalière Générale</i>) : qui équivaut à l'ancienne option PH-PR</p> <p>2. Option DSPS (<i>Développement et Sécurisation des Produits de Santé</i>) : qui équivaut à l'ancienne option PIBM.</p> <p>3. Option RPH (<i>Radiopharmacie</i>) (seule cette option précoce dure 5 ans) : Avant la réforme, l'obtention du DESC était conditionnée par la réalisation de 2 stages dans des services agréés pendant l'internat et la validation des UV 1 et 2 (Unité de Valeur) à l'INSTN (CEA Saclay), puis à une année de post-internat en service agréé et la validation des UV 3 et 4. Désormais, les stages et les UV seront tous effectués et validés durant l'internat (phase d'approfondissement de 2 ans au lieu de 1 an). Il n'y aura donc plus besoin de trouver un post-internat en radiopharmacie : l'option sera validée après les 5 ans !</p>

- **un DES IPR** - Innovation Pharmaceutique et Recherche menant à des carrières dans la recherche publique (recherche universitaire, hospitalo-universitaire, instituts de recherche type CNRS, agences sanitaires type Santé publique France, ANSM), la recherche privée, ou les voies industrielles (recherche et développement dans l'industrie pharmaceutique, des biomatériaux et des bioréactifs).
- **un DES Biologie Médicale** qui mène à des carrières de biologiste médical exerçant dans un milieu privé (laboratoire de biologie médicale polyvalent ou spécialisé, industrie de l'analyse et du bioréactif), dans un milieu public (hospitalier (CH) ou hospitalo-universitaire (CHU), et/ou dans l'enseignement. Le DES de biologie médicale est le seul qui soit accessible à la fois aux filières médicale et pharmaceutique.

Déroulement général du cursus / Maquette :

Le troisième cycle se décompose en 8 stages de 6 mois (*sauf pour l'option précoce Radiopharmacie du nouveau DES de pharmacie hospitalière : 10 stages*). Quel que soit le niveau ou la phase, ces semestres doivent être effectués dans des services agréés pour le DES concerné et l'activité doit être en rapport avec le cursus prévu par l'interne.

Maquette : l'interne doit élaborer un projet professionnel sous la conduite du coordonnateur avant la fin du 4^{ème} semestre. La maquette figure dans le contrat de formation de l'interne.

La maquette doit être approuvée par la commission de l'UFR de rattachement de l'interne. Le coordonnateur local, président de la commission locale de spécialité et l'interne conviennent ensuite, par engagement écrit, des conditions de déroulement du cursus de l'interne, engagement qui doit figurer dans le contrat de formation de l'interne. Seuls les projets pédagogique et professionnel de l'interne sont pris en compte.

Le coordonnateur doit veiller avec les responsables du stage hospitalier à la compatibilité des fonctions hospitalières et de la formation théorique suivie.

Avec le nouveau DES de biologie médicale et pharmacie hospitalière, plusieurs outils de suivi de la formation de l'étudiant sont apparus :

- **Le contrat de formation**, qui est un outil d'évaluation progressive de l'étudiant, conclu à l'issue de la phase socle. Il est établi entre l'interne, le directeur de son UFR d'inscription et le coordonnateur local de spécialité. Le contrat mentionne le **projet professionnel** de l'étudiant et les objectifs pédagogiques de la formation à suivre. Il précise les formations spécialisées transversales et options et/ou le parcours recherche que l'étudiant souhaite suivre au cours de sa formation. Il comprend le **sujet de thèse**.

Le contrat de formation fait l'objet d'une **actualisation régulière**, au regard de la progression dans la formation ou de l'évolution du projet professionnel de l'étudiant. Le choix de l'option précoce n'est pas définitif et peut également être actualisé au cours de la phase d'approfondissement.

Il nécessite en pratique une validation du changement de maquette lors de la commission pédagogique.

- **Le portfolio**, rempli par l'étudiant, permet le suivi de la construction des connaissances et des compétences en vue de la validation de la formation de l'étudiant. Il comporte les travaux significatifs et les pièces justifiant du parcours de formation de l'étudiant.

Il constitue un outil permettant de déterminer si l'étudiant répond aux exigences pédagogiques de chacune des phases. Il comprend entre autres un carnet de stage contenant notamment les fiches d'évaluation de stage.

NB: Le portfolio n'est pas encore tout à fait mis en place.

1. DES de pharmacie (DES PHARMACIE)

Références réglementaires

- Décret n°2015-9 du 7 Janvier 2015 relatif aux conditions d'exercice
- Décret n° 2019-489 du 21 mai 2019 relatif aux pharmacies à usage intérieur
- Décret n° 2017-883 du 9 mai 2017 modifiant les conditions d'exercice et de remplacement au sein des pharmacies à usage intérieur et les modalités d'organisation du développement professionnel continu des professions de santé
- Arrêté du 31 octobre 2008 réglementant les diplômes d'études spécialisées de pharmacie
- Arrêté du 4 octobre 2019 portant organisation du troisième cycle long des études pharmaceutiques

Le DES de Pharmacie est obligatoire pour exercer en PUI depuis le 1 Septembre 2016. Cette exclusivité d'exercice est encadrée par le *décret n°2019-489 du 21 mai 2019* modifiant le *décret n° 2017-283 du 9 mai 2017*.

Sont autorisés à travailler en PUI les titulaires des DES suivants :

- DES de pharmacie hospitalière et des collectivités ;
- DES de pharmacie industrielle et biomédicale ;
- DES de pharmacie.

Il est néanmoins bon de noter qu'il existe certaines dérogations pour les non anciens internes :

- Nécessité de justifier d'une durée d'exercice équivalente à au moins deux années de travail à temps plein en PUI au 01/06/2017 ;
- Entre le 01/06/2017 et le 01/06/2025 : possibilité de reprise d'une activité en PUI selon les mêmes conditions.

Enfin, c'est au 1^{er} juin 2025 que l'exclusivité d'exercice pour les titulaires du DES de Pharmacie sera totale.

Le décret permet donc la libération des postes dans le public et surtout le privé ainsi que la possibilité de remplacer des pharmaciens de PUI, gérants ou non gérants.

ANCIENNE RÉFORME

(jusqu'aux internes ayant pris leurs fonctions en novembre 2018)

Ce DES de pharmacie est accessible par 2 options :

- **Option Pharmacie Hospitalière - Pratique et Recherche (PH-PR)**
- **Option Pharmacie Industrielle et Biomédicale (PIBM)**

NOUVELLE RÉFORME

(à partir de la prise de fonction en novembre 2019)

Ce DES de pharmacie donne accès à 3 options précoces :

- Pharmacie Hospitalière Générale (PHG) ;
- Développement et Sécurisation des Produits de Santé (DSPS) ;
- Radiopharmacie (RPH).

1.1. Déroulement et obtention du DES de Pharmacie Hospitalière :

1.1.1. Ancienne réforme

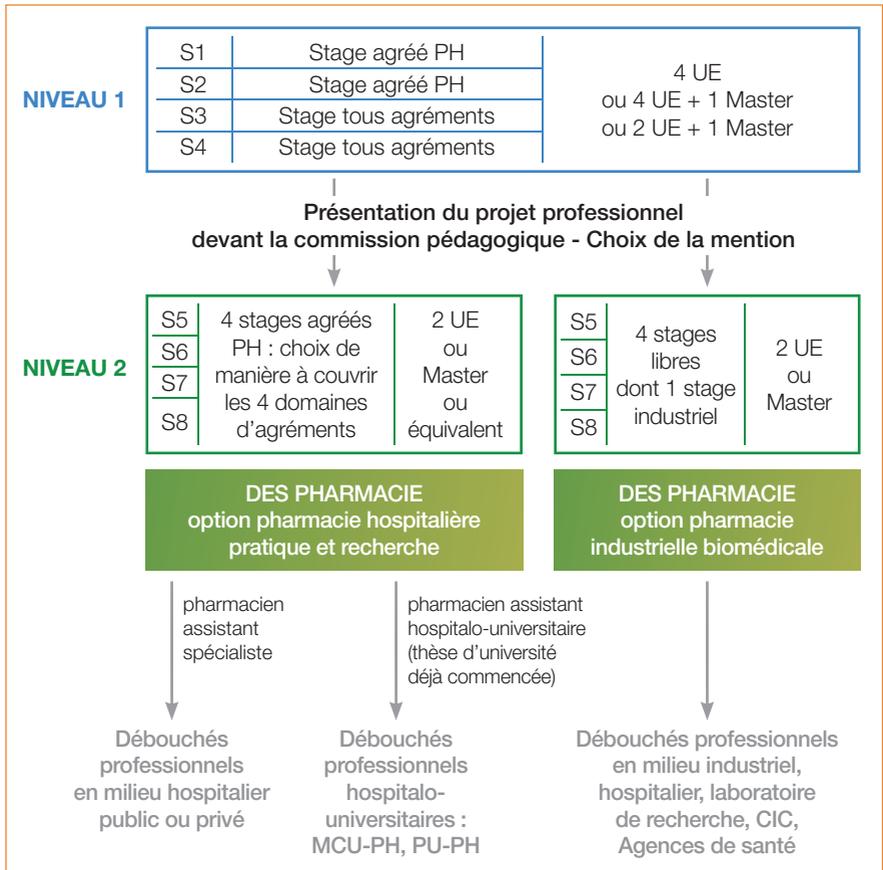


Schéma des études (ancienne réforme)

Pour ce DES, l'internat se déroule en 2 étapes :

• **1^{ère} étape : validation du « niveau 1 » - 4 semestres communs aux deux options**

Les deux premières années sont communes aux deux options accessibles par ce DES : PH-PR ou PIBM :

- **1^{ère} année :**

Les deux premiers semestres du niveau 1 sont effectués au sein d'une PUI, dans des services ayant l'agrément pour un des quatre domaines de pharmacie hospitalière (appelé stage PH sur le schéma) :

1. Pharmacie clinique et dispensation ;
2. Économie de la santé et vigilances ;
3. Préparation et contrôle ;
4. Dispositifs médicaux et stérilisation.

- 2^{ème} année :

Vous pouvez choisir soit :

- Des stages validant un des 4 domaines obligatoires ;
- Des stages dans des structures extrahospitalières (industries, agences sanitaires, laboratoires de recherche...) ou hospitalières « hors-domaine ».

Maquette : Lors de sa deuxième année, l'interne doit choisir son option et rédiger une maquette cohérente avec le projet envisagé. Elle sera validée par la commission pédagogique à la fin du 3^{ème} ou au début du 4^{ème} semestre. Ce choix n'est pas imposé car il n'y a pas de quotas pour les 2 options. Seul le projet pédagogique et professionnel de l'interne est pris en compte.

Le choix des stages pendant les 3^{ème} et 4^{ème} semestres du niveau 1 est très important : après une année hospitalière, l'interne peut effectuer un semestre « libre » pour choisir au mieux son option et déterminer une maquette adaptée aux compétences qu'il souhaite acquérir pour sa future carrière.

• 2^{ème} étape : validation du « niveau 2 » - choix de l'option - 4 semestres

À retenir : les stages ayant l'agrément de pharmacie sont agréés par domaine et non par niveau comme pour le DES de biologie médicale ou le DES de Pharmacie nouvelle réforme par exemple (voir infra). Seul le cursus est découpé en 2 niveaux, correspondant au choix de l'option.

Option PH-PR Formation et débouchés :

Petit rappel : l'option « PH-PR » se décompose en « P » = pratique et « R » = recherche.

Elle a pour objectif de :

1. Délivrer une formation polyvalente et complète dans toutes les disciplines majeures de la pharmacie hospitalière pour les internes souhaitant s'orienter vers une carrière hospitalière.
2. Favoriser les carrières hospitalo-universitaires en pharmacie hospitalière.

Contrairement à l'ancien DES de Pharmacie Hospitalière et des Collectivités, des aménagements du temps de travail sont prévus par les textes pour valider un M2 et/ou commencer sa thèse d'Université pendant l'internat (disponibilité pour recherche, année recherche, stage extra-hospitalier...).

• Formation pratique :

Elle est constituée de 6 semestres obligatoires dans des stages ayant l'agrément de pharmacie hospitalière durant l'internat. Parmi ces six semestres, un stage dans chacun des 4 domaines de l'agrément de pharmacie hospitalière doit être effectué. Il reste donc 2 semestres à choisir librement, en rapport avec le projet pédagogique de l'interne.

• Formation théorique :

L'interne doit valider des unités d'enseignement dispensées dans son interrégion pour un crédit total d'au moins 60 ECTS. A noter, que certaines formations

parallèles peuvent permettre de valider des crédits (ECTS) en complément des UE disponibles dans l'interrégion (ou à la place selon les interrégions), telles que les DU, DESC de radiopharmacie, Master 2. En fonction du projet professionnel, l'interne peut s'inscrire à des diplômes universitaires théoriques complémentaires pour enrichir ses compétences sur un domaine particulier (oncologie, infectiologie, dispositifs médicaux, éducation thérapeutique, assurance qualité, stérilisation...). Il est donc important de se renseigner en amont sur ces possibilités qui peuvent s'intégrer au DES de pharmacie car chaque interrégion est souveraine et a ses propres modalités en termes d'équivalence dans le cadre de la validation du DES. Pour rappel, un guide des Master 2 est disponible sur le site de la FNSIP-BM.

- **Débouchés :**

1. Secteur public :

- Carrière hospitalière pure (CHU, CHR, CHG, établissements médico-sociaux publics comme les EHPAD publics...) : s'adresse principalement aux internes ayant suivi un cursus orienté « pratique » pour devenir praticien hospitalier ;
- Carrière hospitalo-universitaire : s'adresse aux internes ayant suivi un cursus orienté « pratique et recherche » dans le but de devenir bi-appartenant (AHU, MCU-PH, PU-PH) ;
- Agences sanitaires.

2. Secteur privé :

- Structures de soins privées : cliniques privées, établissements participant au service public hospitalier (établissement de santé privé d'intérêt collectif), établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) privé, maisons de convalescence, centres de rééducation... ;
- Structures d'achats type groupement de coopération sanitaire (GCS).

Option PIBM Formation et débouchés :

Le principal objectif de l'option PIBM est de permettre à l'interne de se spécialiser dans un domaine tout en gardant une connaissance approfondie du milieu hospitalier. Pour les internes qui se destinent à un exercice en organisme de santé ou en industrie, leur plus-value (comparativement aux pharmaciens non internes) est leur connaissance approfondie du milieu hospitalier. Pour les internes qui se destinent à un exercice hospitalier, leur plus-value par rapport à un pharmacien d'option PH-PR réside dans sa connaissance des industries et des organismes de santé, qui sont les plus grands interlocuteurs des hôpitaux.

- **Formation pratique :**

Cette option comprend 2 semestres obligatoires (niveau 1) à effectuer au sein de CH ou CHU dans des services ayant l'agrément d'un des quatre domaines de pharmacie hospitalière. Un semestre doit obligatoirement être effectué en établissement industriel agréé. Les cinq autres semestres sont libres, choisis en cohérence avec la maquette de l'interne (semestre à l'hôpital, en établissement industriel agréé, en organisme de santé etc...). Il n'y a aucune obligation de valider un semestre dans chacun des 4 domaines de pharmacie hospitalière.

- **Formation théorique :**

En plus de la formation théorique, l'interne doit valider des unités d'enseignement dispensées dans son interrégion pour un crédit total d'au moins 60 ECTS. A noter, que certaines formations parallèles peuvent permettre de valider des crédits à la place des UE disponibles dans l'inter-région telles que les DU, DESC de radiopharmacie, master 2. Il est donc important de se renseigner en amont sur ces possibilités d'intégration au DES de pharmacie car chaque inter-région est souveraine et a ses propres modalités en termes d'équivalence dans le cadre de la validation du DES. Par ailleurs, en fonction de votre projet professionnel, l'interne peut s'inscrire à des diplômes universitaires / masters complémentaires pour enrichir ses compétences sur un domaine particulier (oncologie, infectiologie, dispositifs médicaux, éducation thérapeutique, assurance qualité, stérilisation...).

- **Débouchés :**

Ils sont nombreux et variés :

- Industries du médicament, des dispositifs médicaux, des dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro* (DMDIV) et matériels biomédicaux: affaires réglementaires, essais cliniques, management qualité, relation publique, relation commerciale, direction scientifique, pharmacovigilance, évaluation médico-économique, production, recherche et développement, etc... ;
- Instances de santé : HAS, ANSM, ministères, CRPV, etc... ;
- Laboratoires de recherche ;
- Milieu hospitalier (dont la PUI) pour développer des domaines particuliers : vigilances, essais cliniques, épidémiologie, pharmaco-technie, évaluation médico-économique, achats, stérilisation, ... ;
- Centre d'investigation clinique (CIC) ;
- Mais également en PUI comme un interne ayant effectué l'option PH-PR.

Par ailleurs, un livret PIBM (mais valable aussi pour l'option DSPS) est disponible via le lien http://fnsip.fr/wordpress/wp-content/uploads/2018/07/Livret-PIBM_VF2018.pdf et sur le site de la FNSIP-BM : il détaille ce parcours.

Pour plus de précisions : *Arrêté du 31 octobre 2008* réglementant les DES de pharmacie.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la FNSIP-BM : vpphpr@fnsipbm.fr et vpdps@fnsipbm.fr.

1.1.2. Nouvelle réforme

(à compter des internes entrés en fonction en novembre 2019)

Le but de cette réforme est de permettre :

- La professionnalisation dès la fin de l'internat ;
- L'homogénéisation des parcours par spécialité (contenu des programmes, organisation et validation des stages).

Cela permettra de consolider le DES, de renforcer le principe d'une spécialité de pharmacie hospitalière et de développer une approche par compétence.

Déroulement et obtention du DES Pharmacie Hospitalière

La réforme du 3^{ème} cycle des études de pharmacie propose l'obtention du DES de pharmacie hospitalière via 3 différentes options - dites "précoces" (pour une seule spécialité et donc un diplôme unique). En effet, il est possible de suivre 3 parcours différents : PHG - DSPS - RPH.

3 options précoces



Pharmacie Hospitalière Générale (PHG)*

4 ans



Développement et Sécurisation des Produits de Santé (DSPS)*

4 ans



Radiopharmacie (RPH)*

5 ans

* Stages en laboratoires de recherche agréés sont possibles

1.1. Déroulement

PHASE SOCLE

- 4 stages en terrains agréés (CHU ou établissement non universitaire)
- Ordre au choix de l'interne sauf stage libre **obligatoirement** en 3^{ème} ou 4^{ème} semestre

Pharmacie Clinique
Prise en charge thérapeutique du patient

Dispositifs médicaux
Stérilisation
Hygiène Hospitalière

Technologies pharmaceutiques Hospitalières
Contrôles

Stage libre

- Établissement du **contrat de formation** en fin de phase socle

PHASE APPROFONDISSEMENT

- Note importante : pour les trois OP, une dérogation à la maquette peut être accordée pour réaliser un parcours recherche

OPTION PHG

2 stages :

1 en PUI sur 1 des 3 domaines
1 libre en structure agréée

OPTION DSPS

2 stages :

1 en PUI sur 1 des 3 domaines
1 en établissement pharmaceutique ou industrie biomédicale

OPTION RPH

4 stages :

2 en radiopharmacie
1 en PUI sur 1 des 3 domaines
1 libre en structure agréée

- Soutenance de la **thèse d'exercice** en fin de phase d'approfondissement
- **Inscription à l'Ordre** national des pharmaciens : statut de Docteur junior

PHASE DE CONSOLIDATION

OPTION PHG

2 stages dans une PUI

OPTION DSPS

2 stages sur un terrain agréé

OPTION RPH

2 stages dans une PUI agréée pour la RPH

Schéma de l'internat

Pour ce DES, l'internat se découpe en 3 phases :

1. La phase socle, qui correspond à l'acquisition des connaissances de base de la spécialité et des compétences transversales nécessaires à l'exercice de la profession. Cette phase est commune aux 3 options, dure 2 ans et comporte 4 semestres. La première année de l'internat est obligatoirement effectuée en hôpital (CH, CHU ou clinique). La 2^{ème} année laisse le choix d'effectuer un "stage libre" hors d'une structure hospitalière ou également en CHU (le terme stage libre signifie qu'il peut être fait dans n'importe quel domaine et dans la structure souhaitée). Durant cette phase, il est obligatoire de valider les trois domaines de la pharmacie hospitalière (Pharmacie clinique - Prise en charge thérapeutique du patient / Dispositifs médicaux - Stérilisation - Hygiène hospitalière / Technologies pharmaceutiques hospitalières - Contrôles). Ces domaines peuvent s'effectuer dans l'ordre laissé au choix de l'interne (et à la disponibilité des stages). Seule "obligation" : le stage libre sera à effectuer en 3^{ème} ou 4^{ème} semestre. Ce stage étant libre, il est possible d'effectuer un semestre à l'étranger, en industrie, en agence de santé etc...

En parallèle de ces 4 semestres, 4 UEs seront obligatoires à suivre : 1 UE par semestre (= 100 h de cours par semestre), toutes les UEs seront proposées à chaque semestre afin de pouvoir faire l'UE correspondant au stage dans lequel vous serez : Pharmacie clinique - Prise en charge thérapeutique du patient / Dispositifs médicaux - Stérilisation - Hygiène Hospitalière / Technologies pharmaceutiques hospitalières - Contrôles / Assurance qualité - Gestion des risques - Évaluation des pratiques professionnelles. Le volume horaire sera divisé en trois parties : les cours en présentiel, les séances d'e-learning) (disponibles sur une plateforme SIDES-NG : programme national), et de la formation autonome. Ils auront pour finalité un ou plusieurs examen(s) à la fin de chaque semestre (sous forme d'oraux ou d'écrits).

Un **contrat de formation** devra être signé au plus tard à la fin de cette phase entre l'interne, le coordonnateur régional et le doyen de la faculté explicitant l'option précoce choisie par l'interne, les stages effectués et restants et le sujet de thèse. Ce contrat n'est pas immuable, il pourra être modifié tout au long de l'internat.

Durant cette phase, une évaluation régulière des compétences sera effectuée en stage par des entretiens entre l'étudiant et l'encadrant au début du stage et à la fin des 6 mois. En plus, l'étudiant réalisera une auto-évaluation à mi-stage pour faire le bilan des compétences lui restant à acquérir.

Avant la fin de cette phase, avec la rédaction du contrat de formation, l'interne devra choisir son option précoce parmi les 3 proposées.

2. La phase d'approfondissement, qui correspond à l'acquisition approfondie des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession. Selon l'option choisie :

Option PHG : cette phase dure 1 an : un semestre en PUI et un semestre libre.

Option DSPS : cette phase dure 1 an : un semestre en PUI et un semestre libre qui doit être réalisé dans un établissement fabricant de produits de santé ou dans un organisme de santé.

Option RPH : cette phase dure 2 ans : un semestre en PUI, un semestre libre et 2 semestres en radiopharmacie.

Pour les trois options : le semestre en PUI correspond à l'un des trois domaines cités précédemment.

A la fin de cette phase, il est obligatoire de passer une **thèse d'exercice**, cela conditionne le passage en phase de consolidation. En l'absence de validation de la thèse à la fin de la phase d'approfondissement, l'interne ne pourra passer en phase de consolidation, ainsi il devra faire un semestre de "disponibilité" obligatoire c'est-à-dire sans stage (et sans rémunération) afin de terminer sa thèse et de la passer avant d'entrer en dernière année. La thèse permet d'obtenir le statut de docteur junior pour la dernière année d'internat et d'ainsi pouvoir s'inscrire à l'Ordre des pharmaciens.

3. La phase de consolidation, qui correspond à la consolidation de l'ensemble des connaissances et des compétences professionnelles nécessaires à l'exercice de la profession.

Cette phase dure 1 an et les semestres sont à effectuer dans des stages en lien avec l'option précoce choisie et le domaine de travail envisagé.

Option PHG : cette phase dure 1 an: deux semestres en PUI

Option DSPS : cette phase dure 1 an: deux semestres libres. Ces semestres libres doivent être réalisés dans une structure agréée pour le domaine de formation du DES.

Option RPH : cette phase dure 1 an: deux semestres en PUI - radiopharmacie

Par ailleurs, un **mémoire de DES** sera à présenter à la fin de cette phase, ce mémoire a pour finalité l'obtention du DES de pharmacie hospitalière (Diplôme d'Etudes Spécialisées).

La FNSIP-BM rappelle que les stages n'ont de "libre" que le nom. Il faut en effet réaliser un stage libre sur un terrain qui a un des agréments de votre DES, en France ou à l'étranger. Si vous décidez de réaliser votre semestre libre en France hors de votre région ou à l'étranger, celui-ci sera considéré comme un stage hors région.

1.2. Obtention du DES de pharmacie hospitalière

L'obtention du DES de pharmacie hospitalière est conditionnée par la validation de la thèse d'exercice ET du mémoire de DES.

Focus thèse d'exercice - mémoire de DES :

Thèse : Le sujet est validé par le coordonnateur local et le directeur de l'UFR de rattachement. L'étudiant choisit son sujet au plus tard **avant la fin de la phase socle**.

La thèse :

- Conduit au diplôme d'État de docteur en pharmacie ;
- Conditionne l'inscription annuelle à l'Ordre ;
- Conditionne l'entrée en phase de consolidation.

Elle est soutenue avant la fin de la phase d'approfondissement devant un jury présidé par un PU-PH et composé d'au moins 4 membres (*voir avec la scolarité correspondante pour les modalités*).

Mémoire de DES : en **fin de phase de consolidation**, il correspond à la soutenance d'un projet personnel, le mémoire sera donc valorisé via un article qui sera présenté lors d'un oral devant un jury pluridisciplinaire suivi de questions. Le sujet est validé par le coordonnateur local.

Pour les modalités : se renseigner auprès de votre scolarité et coordonnateur régional.

1.3. Formations et débouchés

1.3.1. Option PHG = idem 1.2 (avant réforme)

- Formation pratique
- Formation théorique
- Débouchés

1.3.2. Option DSPS = idem 1.2 (avant réforme)

Par ailleurs, un livret PIBM (ancienne réforme mais valable pour l'option DSPS) est disponible via le lien http://fnsip.fr/wordpress/wp-content/uploads/2018/07/Livret-PIBM_VF2018.pdf mais aussi sur le site de la FNSIP-BM : il détaille ce parcours.

- Formation pratique
- Formation théorique
- Débouchés

1.3.3. Option RPH

- Formation pratique
4 semestres (minimum) en service agréé pour le DES radiopharmacie pendant l'internat, qui dure 5 ans au total.

NB : Avant la réforme : 2 stages en service agréé pour le DESC pendant l'internat et 2 stages en post-internat.

- Formation théorique
NB : Avant la réforme : 4 UV à valider, organisées par le CEA de Saclay, pour tous les internes se destinant à la radiopharmacie :
 - UV 1 et 2 communes avec les médecins nucléaires, à valider pendant l'internat. Environ 6 semaines de cours en présentiel en janvier-février
 - UV 3 et 4, en post internat, 2 fois un mois de cours en novembre et en mars.*Au moment de la rédaction de ce document, des discussions sont en cours pour la rédaction de textes concernant l'exercice de la radiopharmacie.*

- Débouchés
Il s'agit d'une formation complémentaire, obligatoire pour exercer en tant que radiopharmacien. Il existe des postes principalement en CHU ou en CLCC comportant un service de médecine nucléaire, à mi-temps ou temps plein radiopharmacie.

2. DES Innovation Pharmaceutique et Recherche (IPR)

Références réglementaires

- Arrêté du 31 octobre 2008 réglementant les diplômes d'études spécialisées de pharmacie
- Annexe II de l'arrêté du 31 octobre 2008 réglementant les diplômes d'études spécialisées de pharmacie
- Décret n° 2019-1022 du 4 octobre 2019 portant modification du troisième cycle long des études pharmaceutiques - Art. 2

Comme l'indique le *Décret n° 2019-1022 du 4 octobre 2019*, la refonte du DES de Pharmacie Hospitalière n'a pas d'impact sur l'organisation du DES IPR. Ce dernier vise à former des internes à **l'innovation thérapeutique et biologique en complémentarité avec les secteurs couverts par les DES de pharmacie et de biologie médicale** (recherche fondamentale ou appliquée avec la réalisation d'une thèse d'Université) et **à des compétences hospitalières dans des disciplines et/ou spécialités particulières et innovantes** notamment en :

- Santé publique et environnement ;
- Pharmaco-épidémiologie ;
- Domaines particuliers de la thérapie génique et de la thérapie cellulaire ;
- Hygiène hospitalière ;
- Biotechnologies et nanosciences ;
- Diagnostic in vitro ;
- Nutrition ;
- Toutes nouvelles thérapeutiques (bio organes, biomatériaux...).

2.1. Déroulement et obtention du DES :

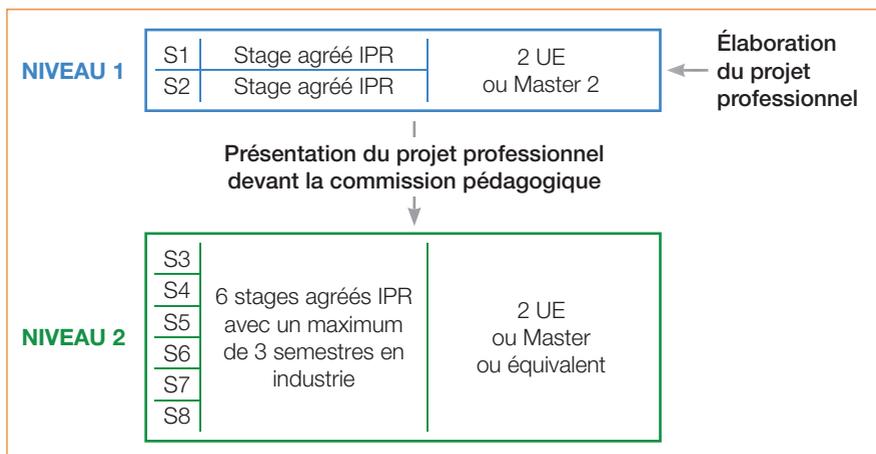


Schéma des études

Chaque interne de cette filière valide un cursus unique, résultat d'une démarche personnelle. Le déroulement de ce DES est très hétérogène en fonction des inter-régions voire des villes, tant au niveau de l'organisation et du déroulement de l'internat

que des domaines de recherche disponibles. Il est donc conseillé de prendre contact au plus tôt avec les responsables locaux de la filière (Coordonnateurs du DES et VP IPRs des associations locales) afin de pouvoir préparer au mieux votre projet.

• 1^{ère} étape : validation du niveau 1 - deux premiers semestres

L'interne doit élaborer un projet professionnel original sous la conduite d'un enseignant de pharmacie titulaire possédant l'Habilitation à Diriger des Recherches (H.D.R.) et dénommé Tuteur IPR, agréé par le coordonnateur, avant sa prise de fonction d'interne ou au plus tard au cours du premier semestre de son internat.

La maquette doit être approuvée par le conseil de l'UFR de pharmacie où l'étudiant prend ses inscriptions annuelles avant la fin de la première année d'internat. Le tuteur doit veiller avec les responsables du stage hospitalier à la compatibilité des fonctions hospitalières et de la formation théorique suivie par l'interne (il est possible de demander des aménagements spéciaux du temps de travail à cet effet). Pour faire valider sa maquette, prendre contact avec la scolarité et/ou le doyen de la faculté d'inscription, le coordonnateur local et le coordonnateur régional pour qu'ils vous indiquent la marche à suivre.

Si l'interne envisage une carrière hospitalo-universitaire, universitaire ou de recherche, le plan du cursus doit comporter la préparation d'un **Master 2** et un projet de **thèse d'Université**.

Pour un cursus orienté vers l'industrie, le coordonnateur du DES est autorisé à accorder au maximum trois semestres dans des établissements industriels agréés.

Le niveau 1 est normalement dédié à la réalisation du M2.

Si l'interne réalise son M2 plus tard, celui-ci doit alors penser au(x) mode(s) de financement de l'année ou des années de thèse d'Université qui seront réalisées en sus des quatre ans d'internat impartis.

Chaque année, l'interne doit remettre à son tuteur un rapport sur le travail réalisé au cours de l'année universitaire précédente, qui sera annexé à sa maquette. En fin d'internat, l'interne remet un rapport final sur ses acquis universitaires, pratiques et de recherche.

• 2^{ème} étape : validation du niveau 2 - six semestres

- Formation théorique et pratique :

L'interne en IPR doit valider, parmi les différents enseignements, au moins deux des UE proposées dans le DES de pharmacie. Certaines équivalences peuvent être accordées, y compris lors de stages de recherche à l'étranger. Le choix est libre quant au moment du suivi de ces UE (niveau 1 ou 2) sachant qu'il est préférable de les valider le plus tôt possible.

L'interne en IPR doit aussi valider d'autres enseignements, il peut s'agir d'UE proposées lors d'un M2 ou bien par l'école doctorale, de DU, ...

Pour cela, il est conseillé de se renseigner auprès du coordonnateur local car les critères de validation de ces autres enseignements sont UFR-dépendants.

L'équivalence entre le concours de l'Internat et un diplôme de Master 1 n'est pas spécialement reconnue par les responsables de M2 (ni même par les UFR d'origine). Si l'interne souhaite s'orienter vers un cursus universitaire ou de recherche (avec obtention d'un M2 et d'une thèse d'Université), il lui est fortement conseillé d'avoir déjà au minimum un Master 1 avant de commencer l'internat. Cependant, il est possible de valider un Master 1 pendant la première année d'internat. N'hésitez pas à prendre contact avec le responsable local de la filière de votre future inter-région pour obtenir des informations supplémentaires.

2.2. Débouchés :

1. Secteur public :

- Carrières universitaires pures : s'adressent aux internes souhaitant exercer en tant qu'enseignant-chercheur (maître de conférences des universités, professeur des universités) ;
- Carrières hospitalo-universitaires dans les disciplines listées dans l'annexe II définissant le DES IPR ;
- Chercheur dans des instituts de recherche publics (type CNRS, INSERM, INRA, IRD...) ;
- Carrières hospitalières pures : s'adressent aux internes dont le but est de devenir praticien hospitalier dans les disciplines accessibles avec le DES IPR ;
- Agences sanitaires : s'adressent aux internes souhaitant exercer dans les domaines de la santé publique et de l'épidémiologie (Santé publique France, ANSM, HAS...).

2. Secteur privé :

- Secteur industriel (Recherche et Développement, biomatériaux, bioréactifs...)
- Développement de start-up innovantes.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la FNSIP-BM :

vpipr@fnsipbm.fr

3. DES de biologie médicale (DES BM)

Discipline spécialisée dans la réalisation et l'interprétation des examens de biologie médicale tels qu'ils sont définis dans le Code de la santé publique. Elle regroupe toutes les étapes du processus analytique, de la réalisation du prélèvement à l'interprétation et la validation des résultats. Le processus analytique est séparé en trois phases distinctes : phases pré-analytique, analytique et post-analytique.

Ces examens ne peuvent être effectués que dans un Laboratoire de Biologie Médicale (LBM) public ou privé sous la responsabilité d'un biologiste médical, titulaire du DES BM.

La biologie médicale est une discipline mixte, à la fois accessible aux étudiants en médecine ou en pharmacie. Pour accéder au DES de biologie médicale, il faut être classé en rang utile aux **Épreuves Classantes Nationales (ECN)** ou au **Concours national de l'Internat en Pharmacie**.

Sur les 8 semestres, au moins 3 doivent être réalisés dans un lieu de stage avec encadrement universitaire, et au moins 1 dans un lieu de stage hors encadrement universitaire. Sur l'ensemble des 2 phases, d'approfondissement et de consolidation, les options comportent trois semestres obligatoires dans les différentes disciplines qui les composent et un semestre choisi en fonction du projet professionnel dans un service clinique et/ou dans un service biologique dont l'activité est en rapport avec l'option. Sur l'ensemble des phases d'approfondissement et de consolidation, l'option Biologie Générale ne comportera pas plus de 2 stages dans la même discipline.

• **Les choix :**

- Pour les phases socle et d'approfondissement, le choix des stages, organisé au niveau de la **subdivision**, s'effectue par ancienneté puis selon le rang de classement au concours. Les stages proposés au choix (hors demande de stage hors région) correspondent à des lieux de stages ouverts dans la subdivision choisie par l'étudiant. En cas de besoin particuliers, peuvent être proposés au choix des étudiants des lieux de stage situés dans une autre subdivision de la région.
- Pour la phase de consolidation le choix de stage s'effectue sur une plateforme par un système d'appariement mutuel (*big matching*). L'étudiant, après avoir déposé son curriculum vitae, son contrat de formation et une lettre de motivation sur la plateforme, pourra soumettre sa candidature en notant uniquement les stages dans lesquels il souhaite aller via un système de coeurs (de 0 à 5). Le responsable du terrain de stage (RTS) classe les dossiers déposés pour son stage et un algorithme attribue un score à chaque candidature en fonction du nombre de points donnés par l'interne et du classement par le RTS ce qui permet de répartir les stages en adéquation entre les demandes des internes et les classement des RTS. L'algorithme survalorise le choix de l'interne par rapport à celui du RTS dans ce système de calcul. Deux tours d'affectation ont lieu grâce à ce système. Si l'étudiant n'est pas affecté après les 2 premiers tours, un entretien avec le coordonnateur local et l'ARS permet de trouver un terrain de stage adéquat à l'interne. Le choix des stages est organisé au niveau de la **région**.

• **Phase socle : 4 semestres**

Les deux premières années du DES de biologie médicale correspondent à l'acquisition des bases de la biologie médicale, afin d'assurer une certaine polyvalence du futur professionnel de santé.

Les 3 domaines suivants doivent obligatoirement être validés :

- Bactériologie-virologie ;
- Biochimie ;
- Hématologie.

La phase socle est complétée par un stage dit « libre » : l'étudiant est invité à choisir de préférence un stage dans un domaine autre que ceux qu'il a déjà réalisés, mais peut demander, au vu de son projet professionnel, le stage de son choix, avec l'accord de son coordinateur local. Ce stage peut être réalisé en 3^{ème} ou 4^{ème} semestre.

A l'issue de la phase socle, l'étudiant choisit entre cinq options précoces :

- **Biologie Générale**, qui correspond à l'ancien parcours « biologie polyvalente » et regroupe un large panel de disciplines de la biologie médicale ;
- **Médecine Moléculaire - Génétique - Pharmacologie**, qui repose plus particulièrement sur les domaines de la biochimie-biologie moléculaire, génétique moléculaire et cytogénétique, pharmacologie et toxicologie ;
- **Hématologie et Immunologie**, qui repose plus particulièrement sur les domaines de l'hématologie, de l'immunologie, de la transfusion et des thérapies cellulaires et géniques ;
- **Agents Infectieux** qui repose notamment sur les domaines de la bactériologie, la virologie, l'hygiène hospitalière, la parasitologie et la mycologie ;
- **Biologie de la Reproduction**, discipline intégrée dans la procréation médicalement assistée.

A la fin de sa phase socle, un « contrat de formation » mentionnant le choix d'option précoce de l'interne et son sujet de thèse, est établi en accord avec la commission locale de coordination de biologie médicale, et par le directeur de l'UFR de médecine ou de pharmacie.

• **Phase d'approfondissement : 2 semestres**

Les deux stages de la phase d'approfondissement doivent avoir un lien avec l'option précoce choisie.

La validation de la phase d'approfondissement s'effectue par un examen oral devant une commission d'examen de l'option précoce concernée.

De plus, à l'issue de la phase d'approfondissement, l'étudiant doit obligatoirement avoir soutenu sa thèse d'exercice afin de pouvoir continuer vers la phase de consolidation.

• **Phase de consolidation : 2 semestres**

Cette phase a été créée dans le but de prendre en compte l'expérience acquise par l'étudiant au cours de son troisième cycle, et ainsi lui laisser davantage d'autonomie. Il a donc le statut de Docteur Junior, comme défini par le *décret du 3 juillet 2018*, puisqu'il devra être thésé pour avoir accès à cette dernière phase, et devra s'inscrire de manière conditionnelle pour la phase de consolidation à l'Ordre des médecins ou à l'Ordre des pharmaciens (dans les 3 mois suivant le début de cette phase).

Stages de la phase de consolidation à réaliser :

- Pour les étudiants de l'**option Biologie Générale** : 2 stages d'un semestre en lien avec la biologie générale.
- Pour les étudiants de l'**option Biologie de la reproduction** : 1 stage d'un semestre en biologie de la reproduction et 1 stage d'un semestre accompli de préférence, dans un lieu autorisé pour les actes cliniques d'assistance médicale à la procréation ou dans un lieu de médecine moléculaire-génétique, en lien avec la biologie de la reproduction.
- Pour les étudiants des **autres options** : 1 stage d'un semestre en lien avec leur option, et 1 stage d'un semestre soit en lien avec leur option, soit agréé à titre principal dans une autre spécialité médicale et à titre complémentaire en biologie médicale.

Cette phase se termine par la soutenance d'un mémoire de DES et d'un examen oral. L'étudiant ayant soutenu sa thèse en fin de 3^{ème} année de DES, son mémoire de DES en fin de cursus, et ayant validé les 3 phases (enseignements théoriques et pratiques) obtient ainsi le DES de biologie médicale.

Références réglementaires

Arrêté du 16 janvier 2020 relatif au référentiel de mises en situation et aux étapes du parcours permettant au docteur junior d'acquérir progressivement une pratique professionnelle autonome pris en application de l'article R. 6153-1-2 du code de la santé publique

La plateforme SIDES-NG

Il s'agit d'une plateforme nationale de pédagogie numérique. Sur cette plateforme, l'interne y trouve :

- Une **base nationale de cours**, permettant une homogénéisation pédagogique démographique des connaissances (e-learning, documents, liens) ;
- Une **base d'évaluation virtuelle** permettant à l'interne de s'auto-évaluer et sur laquelle y sont déposés des examens ;
- Une **base de référentiels** : des référentiels d'expérience (comme la capacité de prélèvements) et des référentiels de compétences. Il existe deux types de référentiels de compétences : les compétences génériques et les compétences transversales (spécifiques à chaque DES). Les compétences génériques sont des enseignements transversaux universels (ETU) qui constituent un bloc de connaissances que doit avoir tout interne, à la fin de sa phase socle, quel que soit le DES effectué. Ces ETU sont des cours totalement numériques, avec un questionnaire final de validation ;
- Le **e-carnet**, décrit précédemment dans les outils de suivi de l'interne ;
- Le **e-portfolio**, décrit précédemment dans les outils de suivi de l'interne.

Ce nouveau DES inclut aussi une formation plus approfondie au management de la qualité avec la mise en place de cours sur la plateforme SIDES-NG plus ou moins complétés localement.

3.2. Débouchés :

Une fois le DES de biologie médicale en poche, il est possible :

- D'exercer son métier de biologiste médical ;
- De compléter sa formation par un M2 (si non réalisé durant son internat) voire une thèse de science ;
- D'effectuer 2 à 6 ans d'assistantat en milieu hospitalier.

1. Secteur public :

- **Laboratoires de biologie médicale hospitaliers spécialisés** : en général localisés dans les CHU, ces laboratoires assurent la routine et effectuent les analyses spécialisées. Le biologiste peut y exercer en tant que praticien hospitalier après avoir réussi le concours dans la spécialité souhaitée.

- **Laboratoires de biologie médicale hospitalier polyvalents** : en général localisés dans les CHG, ces laboratoires effectuent toutes les analyses de ces hôpitaux. Il faut auparavant réussir le concours national de praticien hospitalier (CNPH).
- **Carrière hospitalo-universitaire** : il est possible de devenir bi-appartenant (enseignant chercheur et hospitalier), un master 2 et une thèse d'Université sont alors indispensables.

2. Secteur privé :

- **Laboratoires de biologie médicale privés polyvalents** : c'est le secteur où s'orientait traditionnellement la majorité des biologistes, avec une tendance actuelle à l'équilibre avec les débouchés à l'hôpital. Le biologiste pratique la biologie polyvalente en tant que responsable, co-responsable ou salarié du LBM.
- **Laboratoires de biologie médicale privés spécialisés** : ces laboratoires se trouvent dans de grandes structures qui tendent à se développer.
- **Industrie de l'analyse et du bioréactif** : bien qu'il soit méconnu, ce secteur est aussi un débouché possible. Le biologiste a notamment pour rôle le développement de nouvelles techniques d'analyses, le développement de réactifs, etc ...

Pour plus de précisions :

- Rapport Pruvot-Couraud sur les conclusions du groupe de travail sur les études médicales du 3^{ème} cycle.
- Rapport P.C.R. de la FNSIP-BM présentant les nouvelles missions du biologiste médical
- Rapport du Conseil National Professionnel (CNP) de Biologie Médicale reprenant les 20 missions du biologiste médical

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter les vice-présidents biologie médicale de la FNSIP-BM : vp-biologie@fnsip.fr

4. Les FST : Formations spécialisées transversales

Références réglementaires

- Arrêté du 27 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 12 avril 2017 relatif à l'organisation du troisième cycle des études de médecine et l'arrêté du 21 avril 2017 relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômés d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômés et des options et formations spécialisées transversales du troisième cycle des études de médecine
- Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine
- Article R632-22 - Code de l'éducation

Dans le cadre de son projet professionnel, et en regard des besoins de santé et de l'offre de formation, l'étudiant peut être conduit à candidater à une formation spécialisée

transversale (FST) quelque soit sa spécialité. Les FST sont des formations facultatives, communes à plusieurs DES, d'une durée d'un an, qui permettent l'acquisition de connaissances et compétences spécialisées supplémentaires. Elles ne permettent pas d'exercer en dehors du champ de compétences du DES au sein duquel l'interne est formé. La formation spécialisée transversale ouvre droit à un exercice complémentaire d'une surspécialité au sein de la spécialité suivie, selon des modalités définies par arrêté du ministre chargé de la santé.

Durant le cursus de l'interne, la FST pourra être réalisée uniquement au cours de la phase d'approfondissement (donc entre la deuxième et troisième année ou entre la troisième et quatrième année). A titre exceptionnel, il est possible de débiter une FST au cours de la dernière année de phase socle. Un stage accompli dans le cadre de la maquette de formation d'un diplôme d'études spécialisées peut être validant pour une formation spécialisée transversale.

Une FST peut-être réalisée en dehors de la subdivision d'origine de l'interne.

L'étudiant ne peut prétendre à suivre qu'une seule FST en cours de cursus mais peut candidater pour plusieurs FST en même temps afin de maximiser ses chances. Il peut aussi candidater deux fois d'affilée à une FST. L'interne intéressé doit informer de son souhait de réaliser une FST dans le mois précédent son coordonnateur de local DES. Il candidate auprès du coordonnateur locale de la FST en général avec un CV et une lettre de motivation. Nous vous recommandons néanmoins de vous renseigner auprès des vos associations locales et facultés afin de connaître les subtilités de votre subdivision.

L'accès à une FST est limité par deux facteurs :

- Un nombre limité de places, défini annuellement par un arrêté des ministres chargés de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et des Solidarités et de la Santé par centre hospitalier universitaire et par FST (Postes 2021) ;
- Un dossier d'inscription étudié par la commission locale de la spécialité suivie par l'étudiant, reposant sur le projet professionnel.

Voici les 8 FST qui peuvent compléter un cursus de biologiste médical :

- Bio-informatique médicale ;
- Génétique et médecine moléculaire bioclinique ;
- Hématologie bioclinique ;
- Hygiène - Prévention de l'infection, résistances, vigilances ;
- Médecine et biologie de la reproduction, andrologie ;
- Nutrition appliquée ;
- Pharmacologie médicale / thérapeutique ;
- Thérapie cellulaire.

Pour le cursus de pharmacie hospitalière 4 FST sont ouvertes :

- Bio-informatique médicale ;

- Hygiène - Prévention de l'infection, résistances, vigilances ;
- Nutrition appliquée ;
- Pharmacologie médicale / thérapeutique ;

L'accès aux formations spécialisées transversales s'appuie sur le projet professionnel. Il est primordial de vous rapprocher le plus tôt possible du coordonnateur local de la FST que vous souhaitez réaliser afin de construire le projet pédagogique ensemble, de l'informer au plus tôt de votre intérêt pour sa FST et de prendre les informations nécessaires sur le déroulement de l'année, les enseignements théoriques réalisés, les stages possédant un agrément pour la FST (agrément spécifique à la FST indépendant de l'agrément du stage de DES habituel). Attention, chaque FST présente une maquette et des prérequis qui lui sont propres afin de la valider (Vous pouvez trouver toutes les maquettes sur le lien <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036237037/>).

Après avoir été sélectionné pour la FST de son choix, l'interne doit s'y inscrire et effectuer son année de FST immédiatement et ne peut décaler son inscription. Elle ajoute une année supplémentaire au cursus qui sera prise en compte dans le calcul de l'ancienneté et ne déclassera pas l'interne.

4.1. Stages couplés

Références réglementaires

- Articles 53 et 54 de l'Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine
- Arrêté du 4 octobre 2019 portant organisation du troisième cycle long des études pharmaceutiques

Un stage couplé a pour objectif de permettre aux étudiants d'appréhender, au cours d'un même semestre de formation, deux spécialités différentes ou deux typologies d'activités différentes d'une même spécialité.

L'étudiant peut accomplir ce stage au cours de sa maquette de formation du diplôme d'études spécialisées, ou de la formation spécialisée transversale ou dans le cadre d'un stage libre (*Art. 53 de l'Arrêté du 12 avril 2017*).

4.2. Stages mixtes

Un stage mixte a pour objectif de permettre aux étudiants d'appréhender deux modes d'exercice d'une même spécialité. Au cours d'un stage mixte, l'étudiant est accueilli à temps partagé en milieu hospitalier et en milieu extrahospitalier. Il accomplit son stage mixte dans deux lieux de stage ou dans un lieu de stage et auprès d'un praticien agréé-maître de stage des universités, disposant de préférence d'un agrément principal au titre d'une même spécialité.

L'étudiant peut accomplir ce stage au cours de sa maquette de formation du diplôme d'études spécialisées, ou de la formation spécialisée transversale ou dans le cadre d'un stage libre (*Art 54 de l'Arrêté du 12 avril 2017*).

VI LA FIN DU PARCOURS

1. La thèse d'exercice et le mémoire de DES

Références réglementaires

- Article 25 de l'Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'État de docteur en pharmacie
- Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine
- Arrêté du 4 octobre 2019 portant organisation du troisième cycle long des études pharmaceutiques
- Article 17 du Décret n° 2012-172 du 3 février 2012 relatif au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques

Pour les DES d'innovation pharmaceutique et recherche et l'ancien DES de pharmacie hospitalière :

Le mémoire de fin d'internat qui tient également lieu de thèse de docteur d'État en pharmacie (*Art. 25 de l'arrêté du 8 avril 2013*) peut être soutenu au plus tôt dès la validation du 5^{ème} semestre d'internat. La thèse d'exercice permet d'obtenir le diplôme d'État de docteur en pharmacie mais n'ouvre pas droit à l'exercice de la profession, lequel nécessite la validation complète du 3^{ème} cycle et conjointement la délivrance du DES obtenu. C'est à partir de cette date qu'il sera possible de s'inscrire à l'Ordre notamment pour être recruté.

Comme pour la filière officine, avoir soutenu sa thèse d'État de docteur en pharmacie est un prérequis nécessaire pour pouvoir signer tout contrat (privé, assistant). Il faut donc impérativement la soutenir avant la fin de son internat pour pouvoir exercer.

Pour le nouveau DES de biologie médicale et de pharmacie hospitalière :

La thèse d'exercice doit être soutenue avant la fin de la phase d'approfondissement (3^{ème} année du DES). Elle constitue en un travail de recherche ou ensemble de travaux approfondis qui relèvent de la pratique de la spécialité préparée. Elle est rédigée par l'étudiant et peut porter sur un thème spécifique de recherche clinique ou fondamentale. Le sujet de thèse est préalablement approuvé par le coordonnateur local. Il est mentionné au contrat de formation.

La soutenance avec succès de la thèse permet la délivrance du diplôme d'Etat de Docteur en médecine ou en pharmacie, l'inscription conditionnelle annuelle à l'Ordre, et l'entrée en phase de consolidation sous réserve de la validation de la phase d'approfondissement de la maquette du DES.

En cas de non-soutenance ou de non-validation de la soutenance à la fin de la phase d'approfondissement, l'étudiant s'inscrit en année de thèse.

Le mémoire de DES est lui soutenu avant la fin de la phase de consolidation. Il doit être l'objet d'un travail présenté sous la forme d'un article scientifique qui sera soumis dans une revue référencée à comité de lecture. Il consiste en l'élaboration par l'étudiant d'un

recueil organisé de ses travaux témoignant de ses apprentissages. Il peut porter sur les travaux scientifiques qu'il a réalisés.

1.1. Déroulement et conseils

La thèse vous octroie le titre de Docteur en Pharmacie ou Docteur en Médecine. Cet exercice imposé peut paraître effrayant, mais c'est une occasion unique de réaliser un travail de réflexion et de synthèse sur un thème précis. Les apprentissages acquis lors de cette démarche de réflexion, de recherche de l'information, de synthèse et de restitution seront indispensables lors de l'exercice futur de votre profession.

Il vous est vivement conseillé de commencer à y réfléchir dès le début de votre internat. Les modalités pratiques pour « passer » sa thèse (impression du document, inscription en bibliothèque universitaire, délai de remise, délai de présentation,...) varient selon les universités. Il est conseillé de se renseigner auprès d'anciens internes thésés et directement auprès de la scolarité de votre UFR de rattachement. Pensez également à le spécifier lors de votre inscription pédagogique de début d'année.

Les modalités réglementaires de délivrance du diplôme d'études spécialisées sont précisées par le *chapitre VI et chapitre VII de l'arrêté du 4 octobre 2019* pour le DES de pharmacie hospitalière et par l'*arrêté du 12 avril 2017* pour le DES de biologie médicale.

1.2. La composition du jury de DES

DES de pharmacie ancienne réforme et IPR (Art. 17 du décret du 3 février 2012) : le jury doit être composé de 4 membres minimum dont au moins :

- Deux Universitaires (U) ou Hospitalo-universitaires (HU) de 2 UFR Pharmacie différentes. *Ce peut être des pharmaciens ou autre du moment qu'ils sont rattachés à l'UFR de pharmacie et appartiennent aux sections HU 80, 81, 82 ou U 85, 86 et 87 du groupe des disciplines pharmaceutiques du Conseil National des Universités (CNU). Les enseignants chercheurs affectés en UFR de pharmacie mais dépendants de sections autres (sciences par exemple), ne peuvent composer le jury de DES qu'au titre d'un 5^{ème} membre supplémentaire. Il en est de même pour les enseignants chercheurs affectés à d'autres UFR que pharmacie (médecine, ...).* Ces 2 membres devront également appartenir à 2 UFR de pharmacie différentes.
- Deux praticiens non universitaires dont 1 praticien hospitalier pharmacien (ou un résident pharmacien), le deuxième pouvant être pharmacien, médecin ou autre.

Le directeur de thèse peut être n'importe lequel de ces membres du jury, en revanche, le président du jury doit être obligatoirement un des deux membres universitaires du jury, l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) n'étant pas indispensable.

La composition du jury doit être validée par le président de l'université sur conseil du directeur de l'UFR de rattachement de l'interne.

DES de pharmacie hospitalière (Art. 44 de l'arrêté du 4 octobre 2019) : le jury est présidé par un enseignant chercheur titulaire et habilité à diriger des recherches et doit être composé de 4 membres minimum dont 2 enseignants titulaires des disciplines pharmaceutiques désignés par le président d'Université (sur proposition du directeur de l'UFR) et un pharmacien praticien hospitalier.

DES de biologie médicale (article 60 de l'Arrêté du 12 avril 2017) :

- Étudiant en médecine : la thèse est soutenue devant un jury présidé par un professeur des universités des disciplines médicales titulaire et composé d'au moins trois membres dont le président du jury, professeur des universités titulaire des disciplines médicales désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale concernée. Un médecin des armées peut faire partie d'un jury de thèse. Lorsque ce praticien est professeur agrégé du Val-de-Grâce, il peut présider le jury.
- Étudiant en pharmacie : la thèse est soutenue devant un jury présidé par un enseignant-chercheur habilité à diriger des recherches, titulaire des disciplines pharmaceutiques. Le jury de thèse est composé d'au moins trois membres désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques. Deux membres du jury sont titulaires du diplôme de pharmacien ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie. Un praticien des armées peut faire partie d'un jury de thèse. Lorsque ce praticien est professeur agrégé du Val-de-Grâce, il peut présider le jury.

Important : Renseignez-vous auprès du bureau de la scolarité du 3^{ème} cycle de votre UFR afin de vous assurer que les modalités de soutenance soient bien identiques à la description faite dans lesdits textes.

1.3. Le Prix de thèse GPM Pharmaciens

Le Groupe Pasteur Mutualité et GPM Pharmaciens récompensent trois thèses d'exercice déjà soutenues d'internes en pharmacie par des bourses d'une valeur de 2 000 € chacune.

Qui peut participer ? Sont autorisés à concourir tous les internes spécialisés en biologie médicale, en pharmacie et en innovation pharmaceutique et recherche.

Pour tout complément d'information sur les bourses GPM Pharmaciens : consultez le site Internet de Groupe Pasteur Mutualité :

www.gpm.fr

ou contactez-les à l'adresse : prixetconcours@gpm.fr

Groupe Pasteur Mutualité, sa mutuelle dédiée GPM Pharmaciens et la FNSIP-BM ont remis les prix de thèse Pharmaciens en Décembre 2021 d'une valeur de 2 000 euros chacun à trois lauréat(e)s.

2. Le post internat

Les conditions générales d'accès au post-internat sont la soutenance de la thèse, du mémoire de DES (pour les internes issus de la R3C), la validation du troisième cycle (DES) et l'inscription au Conseil de l'Ordre.

Les nouveaux DES de biologie médicale et pharmacie hospitalière introduisent le statut de docteur junior. En effet, durant la phase de consolidation qui correspond à la quatrième et dernière année du DES, l'étudiant, thésé et enregistré à l'Ordre, a des fonctions différentes de celles des précédentes phases, avec davantage de responsabilités. Ce statut est un intermédiaire entre le statut des deux premières phases et celui de praticien (post-DES).

Ces trois statuts prévoient la possibilité de prendre, après accord du chef de pôle, un congé de 30 jours, la première année, puis de 45 jours les années suivantes pour faire des remplacements.

Trois types de fonctions peuvent être assurés durant la période de « post-internat » en ce qui concerne les carrières en milieu hospitalier.

2.1. Les fonctions hospitalo-universitaires : Assistant hospitalo-universitaire (AHU)

Les AHU assurent des fonctions d'enseignement pour la formation initiale et continue, des fonctions de recherche et des fonctions hospitalières. Les AHU sont recrutés par décision conjointe du directeur de l'UFR et du directeur général du CHU, après avis du Conseil d'UFR et de la Commission Médicale d'Établissement (CME). Ils sont nommés pour deux ans avec possibilité de deux renouvellements d'une année. Ils peuvent ensuite se présenter devant les différentes sections du Conseil National des Universités en vue d'être qualifiés, dans une ou plusieurs disciplines, aux fonctions de MCU-PH (évolution possible, sous réserve de mobilité, vers le statut de PU-PH). Ils peuvent également par la suite se présenter au CNPH en vue de s'orienter vers une carrière uniquement hospitalière.

Rémunération : émoluments universitaires + indemnités hospitalières + prime d'engagement de service public exclusif.

2.2. Les fonctions en centre hospitalier : Assistant spécialiste des hôpitaux

Les assistants spécialistes exercent en CH et en CHU .

Ils sont recrutés par contrat signé avec le directeur de l'établissement de santé après avis de la CME et de l'ARS.

Rémunération : salaire hospitalier + prime d'engagement de service public exclusif. Les assistants spécialistes peuvent se présenter au CNPH en vue d'être inscrits sur une liste d'aptitude aux fonctions de praticien hospitalier.

2.3. Les fonctions partagées entre CHU et CH : Assistant spécialiste régional

Ce nouveau dispositif (en vigueur depuis 2009) permet à des candidats sélectionnés sur dossier d'accéder à un poste d'assistant spécialiste régional à temps partagé entre le CHU et un établissement de santé de la région. Le statut est celui d'assistant spécialiste (voir ci-dessus) mais la fonction permet de compléter sa formation au CHU.

Les disciplines prioritaires sont celles qui sont particulièrement déficitaires au niveau de la région mais le dispositif est ouvert à toutes les disciplines. Renseignez-vous auprès de votre ARS pour connaître les modalités pratiques.

2.4. Protection sociale / Responsabilité Civile Professionnelle

Pour ces statuts temporaires, en cas d'arrêt de travail, la couverture de la Sécurité Sociale et de l'hôpital est partielle, elle ne prend pas en compte les gardes et les astreintes.



www.gpm.fr

> Guide des praticiens hospitaliers

> Les droits, obligations et protection sociale de tous les statuts

En début de vie professionnelle et privée, il est important de garantir son revenu. Il existe des contrats pour améliorer le revenu de remplacement. *Renseignez-vous auprès de l'organisation locale des internes* qui vous fera bénéficier de leur partenariat avec le Groupe Pasteur Mutualité.

Assurez-vous pour la faute détachable du service et pour les remplacements libéraux pendant les congés statutaires avec la Responsabilité Civile Professionnelle.



Renseignez-vous auprès de l'organisation locale des internes ou auprès du Groupe Pasteur Mutualité, des tarifs individuels avantageux spécifiques pour ce statut vous seront proposés.

3. L'installation en biologie médicale

Références réglementaires

Loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale

Il n'est pas possible dans le cadre de cet ouvrage de résumer en quelques lignes la problématique de l'installation du jeune biologiste médical, dans le cadre de carrières privées. La complexité et la diversité de la situation (statut de salarié, de travailleur non salarié (TNS), le rachat de parts, ou la création *ex-nihilo* ...) à laquelle il faut rajouter la promulgation de la loi portant réforme de la biologie médicale qui apporte des éléments nouveaux nous incitent à inviter les internes curieux à questionner directement la FNSIP-BM (vpbm@fnsipbm.fr) ou à se rapprocher des syndicats séniors qui sont bien documentés sur ces sujets du post-internat.

Tous les deux ans est organisé un « Tour de France de la biologie médicale » en partenariat avec Groupe Pasteur Mutualité, qui permet également aux internes intéressés, de se renseigner au mieux.

4. La carrière hospitalière et hospitalo-universitaire

4.1. Le recrutement

4.1.1. Hospitalier

Le recrutement en qualité de praticien hospitalier (PH) est possible après réussite au CNPH pour devenir PH temps plein ou temps partiel. À l'issue du concours, une liste

d'aptitude valable 4 ans est établie par discipline (biologie médicale ou pharmacie polyvalente et hospitalière).

Pour s'inscrire au CNPH, le candidat doit remplir trois conditions :

- Être titulaire du diplôme d'état de Docteur en pharmacie ;
- Être inscrit à l'Ordre national des pharmaciens ;
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un état de l'Union Européenne.

www.cng.fr

Il existait auparavant deux types de concours permettant l'accès au titre de praticien hospitalier. Depuis le 25 septembre 2021 et la publication de l'arrêté suivant, un seul concours est désormais disponible (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044099490>). Cet arrêté a également supprimé les deux années d'ancienneté nécessaire pour se présenter au concours, les docteurs junior peuvent s'inscrire.

2 épreuves sont présentes lors du concours :

- **L'épreuve orale d'entretien avec le jury** : d'une durée de 30 minutes maximum (10 minutes d'exposé et 20 minutes de questions), elle doit permettre au jury d'apprécier la motivation du candidat pour devenir praticien en milieu hospitalier public, d'évaluer la connaissance de cet environnement, son projet professionnel, son aptitude à travailler en équipe. Cette épreuve est notée sur 100 points et représente la moitié de la note finale.
- **L'épreuve d'examen d'un dossier** retraçant le parcours et le projet professionnel du candidat comprenant le parcours de formation, les expériences professionnelles et extrahospitalières, les activités de formation, les travaux scientifiques et publications ainsi que le projet professionnel. Cette épreuve est notée sur 100 points et représente l'autre moitié de la note finale.

Les modalités administratives sont fixées annuellement par arrêté du ministère de la Santé. Les candidats ne peuvent se présenter que dans une seule ARS et dans une seule spécialité donnée. À l'issue des épreuves les candidats reçus seront inscrits sur une liste d'aptitude valide pendant 4 ans. Les membres du jury sont désignés par tirage au sort et nommés sur arrêté du Ministère de la Santé et des Solidarités. Ils ne peuvent siéger deux années consécutives ni être membres de la Commission Nationale Statutaire.

Concernant l'inscription pour les docteurs juniors en attente de l'obtention de leur diplôme d'études spécialisées, un justificatif de la validation de ce diplôme délivré par l'université sera demandé comportant l'unité de formation et de recherche de médecine d'inscription de l'étudiant concerné.

Attention, même nommé à titre permanent sur concours, le praticien hospitalier n'est pas fonctionnaire. S'il bénéficie d'une protection sociale statutaire en cas d'arrêt de travail meilleure qu'en tant qu'AHU, celle-ci reste partielle et ne prend pas en compte les indemnités variables ni les gardes et astreintes. N'omettez pas de souscrire un contrat spécialisé, tenant compte des avantages statutaires dans vos cotisations, pour protéger vos revenus en cas d'arrêt de travail. Si vous avez déjà été assuré auprès de

notre partenaire Groupe Pasteur Mutualité en tant qu'interne et AHU, signalez votre changement de statut, ils adapteront les garanties au statut de PH et prendront en compte la totalité de votre revenu.

4.1.2. Hospitalo-universitaire

- Praticien Hospitalier Universitaire :
L'assistant hospitalier-universitaire, qui ne peut exercer ses fonctions que 4 années maximum, peut être amené, dans l'attente de la vacance d'un poste de praticien hospitalier, à occuper le statut de praticien hospitalier universitaire (PHU) au sein d'un centre hospitalier universitaire. Le recrutement en qualité de PHU se fait à titre temporaire pendant une période de huit ans maximum et n'est possible qu'après un minimum de deux années d'exercice en qualité d'AHU. Il est à noter que l'accès à ce statut demeure en pratique assez rare.
- Professeur des Universités (PU-PH) et Maître de conférences des Universités (MCU-PH) :
Les PU-PH et MCU-PH sont fonctionnaires au titre de leur rattachement à l'Université, pour leurs fonctions d'enseignement et de recherche.
Le recrutement se fait sur concours national organisé pour chaque discipline pharmaceutique. Chaque candidat peut se présenter à 4 concours.

Procédure à suivre pour se présenter :

Le candidat doit être éligible aux critères d'exigence du conseil national des universités (section 80, 81 ou 82) desdites fonctions, dans une ou plusieurs disciplines. La qualification par le CNU se fait sur dossier, en fonction de la productivité scientifique du candidat notamment (minimum de trois publications nationales ou internationales en premier auteur, ...)

Le candidat reçu à un des concours peut alors postuler sur les postes vacants qui sont publiés au journal officiel. La gestion du recrutement et le suivi est réalisé depuis le 1^{er} septembre par le centre national de gestion (CNG).

4.2. Démarches administratives

Références réglementaires

Articles L4221-1, L4222-6, R5126-16 et R5126-77 du Code de la Santé Publique

Désormais, l'enregistrement à l'Ordre des pharmaciens ou des médecins, dans la section correspondante se fera à l'issue du concours de l'internat. Vous devrez ensuite vous inscrire dès l'obtention de votre thèse en fin de phase d'approfondissement.

- Section G si vous travaillez comme pharmacien biologiste ;
- Section H si vous exercez comme pharmacien dans les établissements de santé ou médico-sociaux, les établissements de transfusion sanguine, les services départementaux d'incendie et de secours, les dispensaires antituberculeux, les centres de planification ou d'éducation familiale et les centres spécialisés de soins aux toxicomanes.

Pièces à fournir pour toute inscription :

- Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Une copie du diplôme français d'état de docteur en pharmacie ou du diplôme français d'état de pharmacien (ou du certificat provisoire) ou une copie d'un diplôme, certificat ou titre de formation de pharmacien (*Art. L.4221-1*) accompagnée, le cas échéant, d'une traduction par un traducteur agréé ;
- Pour les ressortissants d'un État étranger, un extrait de casier judiciaire ou un document équivalent datant de moins de trois mois, délivré par une autorité compétente de l'État d'origine ou de provenance ;
- Une déclaration sur l'honneur ainsi rédigée : « Je soussigné(e) (prénom et nom) certifie sur l'honneur qu'à ma connaissance, aucune instance pouvant donner lieu à condamnation ou sanction susceptible d'avoir des conséquences sur l'inscription au Tableau n'est en cours à mon encontre » (dater et signer) ;
- Une copie du certificat de radiation d'inscription ou d'enregistrement délivré par l'autorité auprès de laquelle le demandeur était antérieurement inscrit ou enregistré, ou, à défaut une déclaration sur l'honneur du demandeur certifiant qu'il n'a jamais été inscrit ou enregistré, ou, à défaut, un certificat d'inscription ou d'enregistrement dans un État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'EEE ;
- Si ressortissant étranger : tout élément de nature à établir que le demandeur possède les connaissances linguistiques nécessaires à l'exercice de sa profession en France (*Art. L.4222-6*) ;
- Un *curriculum vitae* ;
- Un formulaire de demande d'inscription dûment complété (à <http://www.ordre.pharmacien.fr>).

4.2.1. Pièces à fournir selon la spécialité

> Pour la section G

- une copie du DES de biologie médicale.

> Pour la section H (pharmaciens hospitaliers) selon la spécialité, en plus des pièces à fournir pour toute inscription

- **Pharmacien gérant pharmacie à usage intérieur - établissement de santé ou médico-social privé :**
 - Un exemplaire du contrat de gérance et ses annexes (dont le contrat de travail avec mention du temps de présence, de la rémunération et de son mode de calcul) ;
 - Une copie de l'arrêté d'autorisation prévue à l'*Art. R5126-16* de la pharmacie à usage intérieur (licence).
- **Pharmacien adjoint pharmacie à usage intérieur - établissement de santé ou médico-social privé :**
 - Un exemplaire du contrat de travail (avec mention du temps de présence, de la rémunération et de son mode de calcul).

- **Praticien hospitalier (temps plein ou temps partiel) pharmacie à usage intérieur - établissement de santé public :**
 - Une copie de l'arrêté de nomination et du procès-verbal d'installation ;
 - Une copie de votre désignation comme responsable de pôle ou responsable de structure interne de pharmacie si vous exercez les fonctions de pharmacien gérant ;
 - Une copie de l'arrêté d'autorisation pour la pharmacie à usage intérieur (licence).
- **Pharmacien praticien contractuel pharmacie à usage intérieur - établissement de santé public :**
 - Un exemplaire du contrat de recrutement par l'établissement ;
 - Une copie de l'arrêté d'autorisation (licence) si vous assurez les fonctions de pharmacien gérant.
- **Praticien attaché pharmacie à usage intérieur - établissement de santé public :**
 - Un exemplaire du contrat de recrutement établi par l'établissement précisant le nombre de demi-journées.
- **Assistant spécialiste ou généraliste pharmacie à usage intérieur - établissement de santé public :**
 - Un exemplaire du contrat de recrutement par l'établissement.
- **Praticien adjoint contractuel pharmacie à usage intérieur - établissement de santé public :**
 - Un arrêté portant autorisation individuelle d'exercice de la pharmacie en qualité de praticien adjoint contractuel ;
 - Un exemplaire de votre contrat de recrutement par l'établissement.
- **Radiopharmacien :**
 - Une copie de l'autorisation pour la pharmacie à usage intérieur d'exercer l'activité de préparation des médicaments radiopharmaceutiques ;
 - Une copie du diplôme d'études spécialisées complémentaires (DESC) de radiopharmacie et radiobiologie ou à défaut une attestation d'études relatives à la pharmacie aux applications des radioéléments artificiels ;
 - Un exemplaire du document attestant de votre nomination pour les fonctions objet de l'inscription, mentionnant votre temps de présence (contrat) ;
 - Une copie de la délégation écrite du pharmacien gérant la pharmacie à usage intérieur confirmant la responsabilité de l'activité de radiopharmacie (lorsque le radiopharmacien n'est pas le gérant).
- **Pharmacien chargé des produits dérivés sanguins labiles :**
 - Une copie du diplôme universitaire de transfusion sanguine ou une expérience d'une durée au moins égale à un an au titre d'une activité transfusionnelle au sein d'un établissement de transfusion sanguine ou d'un établissement de santé ;
 - Un exemplaire du document attestant de votre nomination pour les fonctions objet de l'inscription ;
 - Un exemplaire de la convention qui lie votre hôpital et l'établissement de transfusion sanguine.

- **Pharmacien sapeur-pompier (service départemental d'incendie et secours) :**
 - Un arrêté préfectoral de nomination de pharmacien sapeur-pompier professionnel ou volontaire ou un contrat de travail ou toute pièce justifiant le recrutement en qualité de pharmacien sapeur-pompier contractuel ;
 - Une copie de votre désignation comme pharmacien gérant par le président du conseil d'administration (Art. R5126-77) ;
 - Une copie de votre désignation en qualité de pharmacien sapeur-pompier adjoint professionnel ou volontaire ;
 - Une copie de l'arrêté d'autorisation de création d'une pharmacie à usage intérieur au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours.
- **Pharmacien d'un centre de planification ou d'éducation familiale :**
 - Une attestation du directeur du centre avec mention du temps de présence, de la rémunération qui sera versée au pharmacien (contrat).
- **Pharmacien d'un centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie, dispensaires antituberculeux (autres) :**
 - Un exemplaire du document attestant de votre désignation pour les fonctions objet de l'inscription et démontrant que vos activités comportent un exercice pharmaceutique et mentionnant votre temps de présence (contrat).

4.2.2. L'obtention de la Carte de Professionnel de Santé (CPS)

Si vous êtes salarié d'un établissement de soins c'est le directeur de l'établissement (mandataire) ou un mandataire délégué qui fait la demande de carte CPS pour lui-même et pour les personnels de l'établissement. Les salariés non professionnels de santé recevront alors une Carte de Personnel d'Etablissement (CPE) tandis que les salariés professionnels de santé recevront une Carte de Professionnel de Santé. Pour toute information, contactez l'ASIP Santé (<http://esante.gouv.fr/>).

Les docteurs juniors ont une obligation d'inscription à l'ordre (des médecins ou des pharmaciens en fonction de leur filière d'origine) ce qui leur donne accès à la carte CPS et au RPPS avant la fin de leur internat.

4.2.3. Le Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS)

Ce nouveau fichier de référence des professionnels de santé commun aux organismes du secteur sanitaire et social français, a été élaboré par l'État en collaboration avec les Ordres et l'Assurance Maladie. Il répertorie l'ensemble des données d'identification, de diplômes, des activités, des modes et des structures d'exercice de tout professionnel de santé. Désormais les Ordres deviennent des « guichets uniques » ce qui a pour but de faciliter l'ensemble des démarches administratives.

L'Ordre des pharmaciens applique, depuis le 18 janvier 2010, les procédures de « guichet unique » du professionnel pour ses démarches administratives au travers du répertoire RPPS. L'inscription au RPPS est obligatoire. Pour vous inscrire il suffit de contacter l'Ordre.

Plus d'informations sur le site de l'Ordre des pharmaciens : <http://www.ordre.pharmacien.fr>.

Chaque pharmacien a un identifiant unique qui est exigé par les caisses d'assurance maladie afin d'identifier les prescripteurs. Les caisses ne rembourseront plus les ordonnances médicales sur lesquelles ne figurent pas cet identifiant.

VII LA VIE PRATIQUE ET ASSOCIATIVE

1. Le logement

Il est possible d'être logé :

- Soit dans les internats des établissements d'affectation. Renseignez-vous auprès des associations locales d'internes (coordonnées disponibles en annexe 2 et sur www.fnsipbm.fr).
- Soit dans une résidence universitaire, les logements étant attribués sur la base de critères universitaires et sociaux ;
- Soit en ville : parc public (HLM), parc privé (consulter agences immobilières, petites annonces), résidences étudiantes privées...

Les Centres Régionaux d'Information de la Jeunesse (CRIJ) possèdent généralement des fiches thématiques sur le logement « comment louer » ; « les résidences pour étudiants ». Ces centres éditent également un guide pratique du logement étudiant.

Des aides sont susceptibles d'être accordées par la Caisse d'Allocations Familiales pour accéder à la location, sous conditions de ressources (généralement remplies la première année de l'internat).

Pour en savoir plus : <http://www.caf.fr>.

2. La santé et les assurances

En tant que futur professionnel de santé, il est nécessaire de prendre conscience du fait que l'exercice de votre profession génère de nombreuses satisfactions (utilité sociale, satisfactions professionnelles, bon niveau socio-économique...), mais qu'il expose également, comme tout métier, à des risques professionnels. Outre les risques infectieux (hépatites, VIH...), il ne faut pas oublier les risques physiques (radiations, lasers...), chimiques (cytostatiques, gaz anesthésiques...) et organisationnels (violence, fatigue, stress...). Les risques psycho-sociaux sont également prépondérants dans nos professions. De nombreux interlocuteurs existent au sein de l'hôpital, de l'université ou même des associations et des plateformes d'aides extérieures. N'hésitez pas à les solliciter, ils sont là pour vous aider.

Les risques professionnels sont multiples et les moyens de protection, souvent simples (vaccination, port d'Equipements de Protection Individuelle tels que les gants et masques, respect des mesures de prudence lors des manipulations de produits chimiques et de médicaments), sont trop souvent négligés.

« On n'est pas meilleur praticien parce que l'on prend des risques... on est juste praticien moins longtemps ».

2.1. Les assurances obligatoires ou indispensables

• Assurances Responsabilité Civile Professionnelle

En tant qu'interne, vous êtes assuré gratuitement par la FNSIP-BM, y compris pendant vos remplacements. Le partenaire de la FNSIP-BM, Groupe Pasteur Mutualité, prend entièrement en charge la cotisation de cette assurance. En tant qu'assistant faisant des remplacements ou en tant que biologiste, cette assurance responsabilité civile est **obligatoire et nécessaire**. Vous pouvez retrouver le lien de souscription sur la page : <https://souscription.gpm.fr/master-page-rcp.html>
Vous pouvez vous reporter aux différents chapitres de ce guide qui aborde cette question selon le statut et le mode d'exercice.

• Assurance Auto → Tarifs 2019

Deux exemples :

> Véhicule : **Clio III Confort dynamique 1.4 Essence 6CV 5 Portes à Bordeaux**

Bonus : 80%

36 mois d'assurance et usage privé

Lieu de garage : Bordeaux

Fractionnement : Mensuel

Franchise BDG : 60 € et franchise incendie vol DTA : élevée (375 €)

- Pour une formule kilométrique « Moins de 10 000 km » en Formule Tous risques

→ Tarif TTC/An : **755,87 €** ;

- Pour une formule kilométrique « Illimité » en Formule Tous risques

→ Tarif TTC/An : **865,35 €** ;

- Pour une formule kilométrique « Moins de 10 000 km » en Formule Tiers Vol et Incendie

→ Tarif TTC/An : **552,51 €** ;

- Pour une formule kilométrique « Illimité » en Formule Tiers Vol et Incendie

→ Tarif TTC/An : **657,36 €**.

> Véhicule : **Citroën C2 Diesel 4 CV 3 portes. Type mine : JM8HXB**

Bonus : 70%

36 mois d'assurance et usage privé

Lieu de garage : Paris

Fractionnement : Mensuel

Franchise BDG : 60 € et franchise incendie vol DTA : élevée (375 €)

- Pour une formule kilométrique « Moins de 10 000 km » en Formule Tous risques

→ Tarif TTC/An : **564,62 €** ;

- Pour une formule kilométrique « Illimité » en Formule Tous risques

→ Tarif TTC/An : **645,03 €** ;

- Pour une formule kilométrique « Moins de 10 000 km » en Formule Tiers Vol et Incendie

→ Tarif TTC/An : **411,84 €** ;

- Pour une formule kilométrique « Illimité » en Formule Tiers Vol et Incendie

→ Tarif TTC/An : **488,58 €**.

• Assurance Habitation → Tarifs 2019

Deux Exemples de tarif :

> Exemple tarif 1

Adresse du risque : **Paris**

Nombre de pièces : **2**

Fractionnement : Mensuel

Franchise élevée : 325 €

Capital Mobilier : **12 000 €**

- Pour Locataire d'un appartement, sans Insert, en étage intermédiaire, en Formule 1 avec Dommages électriques
→ Tarif TTC/An : **248,88 €** ;
- Pour Locataire d'un appartement, sans Insert, en étage intermédiaire, en Formule 1 sans Dommages électriques
→ Tarif TTC/An : **231,12 €** ;
- Pour Propriétaire d'une maison, sans insert, en Formule 2
→ Tarif TTC/An : **430,94 €**.

> Exemple tarif 2

Adresse du risque : **Nantes**

Nombre de pièces : **5**

Fractionnement : Mensuel

Franchise élevée : 325 €

Capital Mobilier : **30 000 €**

- Pour Locataire d'un appartement, sans Insert, en étage intermédiaire, en Formule 1 avec Dommages électriques
→ Tarif TTC/An : **201,89 €** ;
- Pour Locataire d'un appartement, sans Insert, en étage intermédiaire, en Formule 1 sans Dommages électriques
→ Tarif TTC/An : **183,48 €** ;
- Pour Propriétaire d'une maison, sans insert, en Formule 2
→ Tarif TTC/An : **318,25 €**.

Logement : Si vous quittez votre logement, pour un stage ou un remplacement, pour une longue durée, prévenez votre assureur. Si une inondation a lieu en votre absence, il vous garantira. Soyez attentifs également si vous logez au domicile du biologiste ou pharmacien que vous remplacez de vérifier que vous êtes garanti par son assurance.

Automobile : si vous utilisez votre véhicule exceptionnellement pour un usage professionnel, vous devez le déclarer à votre assureur. De la même façon, le professionnel que vous remplacez doit vous déclarer à son assureur si vous utilisez son véhicule.



- **Contrats complémentaires pour protéger vos revenus**

En devenant interne vous devenez salarié. Vous avez constaté, à la lecture de ce guide, qu'en cas de maladie ou d'accident votre rémunération baisse notablement. Les rémunérations supplémentaires (qui constituent une partie importante de vos revenus) ne sont pas indemnisées, ce qui fragilise votre équilibre financier de jeune actif. C'est pourquoi vous avez besoin de solides assurances complémentaires pour garantir l'ensemble de vos revenus en cas d'arrêt de travail ou d'accident.

**En tant que membre de la FNSIP-BM,
nous vous conseillons de contacter vos représentants locaux
afin de bénéficier de conditions tarifaires avantageuses.**



Notre partenariat avec Groupe Pasteur Mutualité, vous permet de bénéficier du contrat Praticien Hospitalier avec une gamme complète de garanties adaptées aux internes :

- **Arrêt de travail à la suite d'un accident ou d'une maladie** : le versement d'une indemnité journalière correspondant à 120% ou 140% à votre choix de vos émoluments de base pour tenir compte de vos gardes et astreintes variables *sous déduction de l'intervention des régimes sécurité sociale et hospitaliers*.
- **Maternité** : versement, en cas de dispense (possible à compter du 3^{ème} mois de grossesse) d'une indemnité journalière égale à 100% de la perte de revenu liée aux gardes et astreintes. Elle est versée pendant tout le congé maternité dans la limite de plafonds (2 500 € pour une grossesse simple, 3 500 € pour une grossesse multiple).
- **Capital invalidité reconversion** : si, à la suite d'une maladie ou d'un accident, vous êtes dans l'incapacité définitive reconnue > 66% de mener à terme votre cursus universitaire et à exercer la profession de santé correspondante, vous pouvez choisir un capital reconversion allant de 19 000 € à 463 000 €.
- **Décès** : en cas de décès, vous pouvez choisir un capital allant de 50% à 400% de votre base de garantie versé au bénéficiaire de votre choix.

Une rente éducation est versée aux enfants à charge fiscalement au moment du décès

Vous pouvez choisir en cas de décès, une rente éducation au bénéfice de vos enfants à charge allant de 1 200 € à 8 900 €.

**Le tarif 2019 pour un interne de première année avec le minimum
de garanties est à partir de 5,85 €/mois**

- **Le contrat complémentaire santé pour les internes**

Il complète les remboursements de votre régime obligatoire. Groupe Pasteur Mutualité a mis en place en 2016 une nouvelle offre santé responsable. Cette

offre se décline en trois formules : Référence, Variance et Variance +. L'âge limite de souscription est de 35 ans.

Selon la formule, le tarif est :

- REFERENCE : 116,27 €

- VARIANCE : 171,86 €

- VARIANCE + : 252,75€

C'est une couverture performante en termes de garanties et une assurance que vous pourrez conserver en tant qu'actif.

Plus d'information :

<http://www.gpm.fr/votre-profession/jeunes-professionnels/internes.html>

• La couverture de prêt

L'assurance de vos emprunts est obligatoire. Ce contrat permet de les sécuriser :

Les nouveaux textes réglementaires contraignent les banques à accepter la délégation de votre assurance vers un autre assureur que leur propre contrat. Il suffit que le contrat souhaité réponde aux 11 critères d'équivalence choisis et exigés par la banque parmi 18 critères définis par le CCSF (comité consultatif du secteur financier).

Le contrat de couverture de prêt de Groupe Pasteur Mutualité répond aux 18 critères et même au-delà. Ce contrat permet le remboursement du capital ou des échéances restantes dues à l'organisme assureur en cas de décès, d'incapacité temporaire ou permanente (invalidité) de travail survenue à la suite d'un accident ou d'une maladie. Vos cotisations sont fixes pendant toute la durée du contrat.

2.2. Médecine du travail

En tant que salarié, l'interne relève de la médecine du travail de son établissement d'affectation. En cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, il doit prendre contact rapidement avec ce service et faire une déclaration d'accident dans les 48 heures auprès des Affaires Médicales de son établissement. Ceci est particulièrement important en cas d'accident avec exposition au sang où un traitement prophylactique est parfois nécessaire, et ceci dans les 4 heures suivant l'accident.

En début d'internat, puis tous les 2 ans, une visite médicale auprès de la médecine du travail devra être réalisée.

3. Accès à l'information

Les CHU et universités disposent souvent d'une bibliothèque électronique très complète qui permet notamment :

- De consulter différentes rubriques ;
- D'accéder à plusieurs bases de données : Medline, Vidal, AntibioGARDE ;

- D'accéder à l'information spécialisée : APM, Hospimédia ;
- De commander des documents non disponibles en texte intégral.

Pensez également à vous renseigner dans les différents stages où vous serez affecté, là encore, il y a souvent des revues à lire. De plus, vos représentants locaux ou la FNSIP-BM peuvent vous faire profiter d'offres d'abonnements avantageuses à certaines revues (Prescrire, Revue de Biologie Médicale, ...) !

La FNSIP-BM réalise également l'Observance 3 fois par an, disponible gratuitement sur son site internet.

4. La vie associative

Dans chaque ville il y a des « bureaux de l'internat », des associations ou des syndicats. Parfois mixtes « médecins pharmaciens », parfois mixtes « interne assistant ». Dans tous les cas, n'hésitez pas à vous rapprocher d'eux (coordonnées en annexe 2 et sur <http://www.fnsipbm.fr>).

En effet, en plus de gérer toute la partie pratique au niveau local, ces structures sont fédérées au niveau national par l'intermédiaire de la FNSIP-BM, afin de défendre au mieux les intérêts de l'ensemble des internes en pharmacie et biologie médicale de France.

5. Les loisirs

En tant qu'interne nous avons encore le statut étudiant qui nous permet de nous inscrire aux activités universitaires (associations sportives de l'UFR par exemple). De plus, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos associations locales pour en savoir plus sur les différentes manifestations sportives et culturelles ayant lieu dans vos régions.



GRUPE
PASTEUR
MUTUALITÉ


POUR NOUS,
PHARMACIENS



CPH INTERNE :

Notre prévoyance pour maintenir vos revenus
en cas d'arrêt maladie durant votre 3^{ème} cycle.

Groupe Pasteur Mutualité à la solution.

Une adhésion simple et rapide à un prix qui vous correspond

LES AVANTAGES

- UNE ADHÉSION SANS SÉLECTION MÉDICALE
- UN TRÈS LARGE CHOIX DE GARANTIES QUI INCLUENT LES GARDES ET ASTREINTES
- UNE INDEMNISATION DU « CONGÉ MATERNITÉ » AVEC UN PLAFOND GLOBAL DE 2500 €⁽²⁾
- LA FIDÉLITÉ RECOMPENSÉE APRÈS 1 AN D'ASSURANCE PRÉVOYANCE EN TANT QU'INTERNE, une réduction de fidélité pendant 3 ans sur votre cotisation d'assistant ou PH

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

01 40 54 54 54

DU LUNDI AU VENDREDI - DE 8H30 À 18H00

GRUPE PASTEUR MUTUALITÉ
PARTENAIRE DE :



 @gpm_fr //  benjaminjeuneprosante // www.gpm.fr

(1) AGMF Prévoyance, Union de mutuelles soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, enregistrée sous le n°775 666 340, Siège social : 1, Boulevard Pasteur - CS 32563 75724 PARIS CEDEX 15.

(2) ou 3 500 € pour les naissances multiples.

ANNEXE 1



Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie et Biologie médicale

Co-présidents : president@fnsipbm.fr

Julie QUESSADA - 07 72 30 63 03

Thibault GRISINGER - 06 79 44 19 77

Secrétaire général : secretaire@fnsipbm.fr

Vincent MONTERO - 06 27 72 97 06

Trésorier : tresorier@fnsipbm.fr

Quentin POMORSKI - 06 22 87 76 39

Partenariats : partenariats@fnsipbm.fr

Alexis PLAN - 06 79 30 68 60

Communication : vpcommunication@fnsipbm.fr

Nathan BLAISE - 06 36 66 98 49

Relations universitaires : vpriu@fnsipbm.fr

Soisic LECOMTE - 06 72 94 76 48

Biologie médicale : vpbm@fnsipbm.fr

Florence GUILLOTIN - 06 14 83 11 86

Grégory THOMSON - 06 79 15 48 53

Pharmacie Hospitalière :

vpphpr@fnsipbm.fr

Feriel HAMIDOU - 06.50.01.72.23

vpplibm@fnsipbm.fr

Louis GAUCHER - 06 68 88 37 41

Pharmacie IPR : vpipr@fnsipbm.fr

Remy COUDEREAU - 06 32 73 86 83

International :

vpriph@fnsipbm.fr

Alban NOWAK - 06 12 89 33 78

vpribm@fnsimbm.fr

Mathilde FILSER - 06 69 68 98 08

Webmaster : webmaster@fnsipbm.fr

Augustin PINARD

79, Rue Périer - 92120 Montrouge

www.fnsipbm.fr / facebook et twitter : @FNSIP



**GROUPE
PASTEUR
MUTUALITÉ**



REJOIGNEZ LA COMMUNAUTÉ DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ.

Depuis 160 ans, Groupe Pasteur Mutualité incarne un mutualisme vivant et milite pour une confraternité active. Créés et administrés par des professionnels, nous participons à l'accompagnement au quotidien de toutes les communautés des métiers de la santé. Nous construisons chaque jour et pour chacune d'entre elles, la meilleure protection :

ASSURANCES, SERVICES, PRÉVENTION, ENTRAIDE.



POUR NOUS, PROFESSIONNELS DE SANTÉ.

AGMF Prévoyance, Union de mutuelles soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, située 34 boulevard de Courcelles 75809 Paris cedex 17.

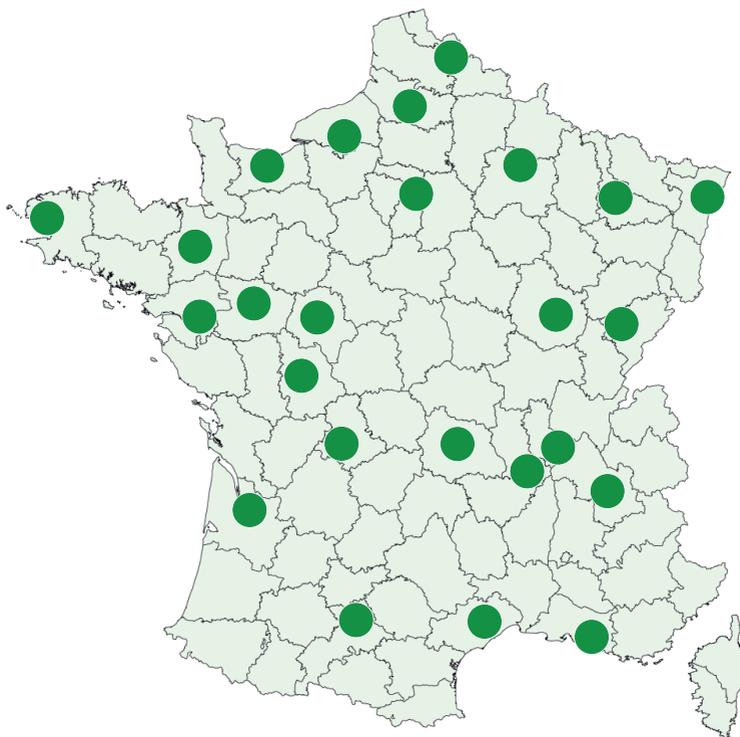
www.gpm.fr

ANNEXE 2

Félicitations, tu as réussi le concours !!

Cependant, ce n'est pas tout à fait terminé : en fonction de ton classement, il va falloir choisir une région (ou subdivision pour le nouveau DES de biologie médicale) d'affectation pour les 4 ans à venir.

Pour t'aider, en collaboration avec tous les représentants des associations locales, nous avons regroupé dans cette annexe les renseignements utiles par région...



***Chaque région a du talent,
alors bonne réflexion !***



Paris

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Pr. Jean-Philippe BASTARD
Coordonnateur du DES de biologie médicale
d'Île-de-France
Responsable Biochimie
Département de Biochimie, Biologie Moléculaire,
Pharmacologie, Génétique Médicale
DMU Biologie Pathologie
Hôpitaux Universitaires Henri MONDOR
☎ 01 49 81 28 46
@ jean-philippe.bastard@aphp.fr

Filière Pharmacie - Option Pharmacie Hospitalière-Pratique et Recherche :

Coordonnateur : Dr. Patrick HINDLET
- Faculté des sciences pharmaceutiques
Paris Sud
@ patrick.hindlet@u-psud.fr
- Hôpital Saint-Antoine
184, rue du Faubourg Saint-Antoine
75012 PARIS
☎ 01 49 28 27 56 / DECT : 82756
@ patrick.hindlet@aphp.fr

Co-Responsable : Pr. Salvatore CISTERNINO

- Faculté des sciences pharmaceutiques
et biologiques - Paris Descartes
@ salvatore.cisternino@parisdescartes.fr
- Hôpital Necker enfants malades
149, rue Sèvres - 75015 PARIS
☎ 01 44 49 51 91 / 51 92 (secrétariat)
@ salvatore.cisternino@aphp.fr

Filière Pharmacie - Option PIBM :

Coordonnateur : Pr. Eric CAUDRON
- Faculté des sciences pharmaceutiques
Paris Sud
@ eric.caudron@u-psud.fr
- Hôpital Européen Georges Pompidou
(HEGP)
20, rue Leblanc - 75015 PARIS
☎ 01 56 09 54 06 / DECT : 2161
@ eric.caudron@aphp.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

• **Paris V : UFR de Pharmacie,**
Université René Descartes
4, avenue de l'Observatoire - 75270 PARIS 06
☎ 01 53 73 95 41
@ scolarite.internat@pharmacie.parisdescartes.fr

• **Paris XI : UFR de Pharmacie,**
Université Paris Sud
5, rue J.B Clément - 92029 CHATENAY MALABRY
☎ 01 46 83 53 42
@ snejana.djordjevic@u-psud.fr

Agence Régionale de Santé (ARS) :

Direction de l'offre de soins et médicosociale
- Pôle ambulatoire et services aux
professionnels de santé - Bureau des
formations des professions médicales
Millénaire 2
35, rue de la Gare - 75935 PARIS Cedex 19
☎ 01 44 02 04 45
@ ars-idf-professions-medicales@ars.sante.fr

CHU - Direction des Affaires Médicales :

Chef du bureau des internes :
M^{me} Delphine LEBIGRE
@ delphine.lebigre@aphp.fr

Syndicat des Internes en Pharmacie et Biologie Médicale des Hôpitaux d'Île-de-France (SIPHIF) :

79, rue Périer - 92120 MONTROUGE
Site : <http://siphif.org/>
@ contact@siphif.org

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE



Paris

Les coordonnateurs des DES (suite) :

Co-Responsable : Dr. Vincent BOUDY
- **Faculté des sciences pharmaceutiques
et biologiques - Paris Descartes**

@ vincent.boudy@parisdescartes.fr

- **AGEPS, Agence Générale des
Équipements et Produits de Santé**
7, rue du Fer à Moulin - 75005 PARIS

☎ 01 46 69 15 76

@ vincent.boudy@parisdescartes.fr

Filière Pharmacie - Radiopharmacie et Radiobiologie :

Coordonnateur : Dr. Benoît HOSTEN
Radiopharmacien, MCU-PH

Hôpital Saint-Louis - Service Pharmacie
Unité Claude Kellershohn - Radiopharmacie R&D
1, avenue Claude Vellefaux - 75475 Paris Cedex 10

☎ 01 42 38 51 05 (*ligne directe*)

01 42 49 90 56 (*secrétariat*)

06 78 88 20 81 (*mobile*)

@ benoit.hosten@aphp.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Responsable : Pr. Michel VIDAL
Faculté des sciences pharmaceutiques
et biologiques Paris Descartes
Département Physico-chimie du médicament :
chimie thérapeutique

☎ 01 53 73 15 64

@ michel.vidal@parisdescartes.fr

Co-responsable :

Florence DOUCET-POPULAIRE
Faculté de Pharmacie Paris Sud
@ florence.doucet-populaire@u-psud.fr

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE



Paris

Pourquoi venir à Paris ?

L'heure est au choix de la région où vous passerez vos 4 prochaines années... Vous hésitez à venir à la capitale par crainte de quitter un confort et une quiétude pour une agitation ambiante ? Vous ne voulez pas quitter vos amis et votre famille ?

Pourtant, il y a tant à gagner en effectuant son internat en Ile-de-France.

Ici, aucun risque de pleurer deux fois, « en arrivant et en repartant », car une fois l'expérience parisienne goûtée, vous ne repartirez plus !

La région Île-de-France compte un CHU à dimension européenne mondialement reconnu et composé de 39 hôpitaux (Assistance Publique des Hôpitaux de Paris) et divers hôpitaux complémentaires. L'internat y est unique en France par la richesse de formation qu'il offre :

- *Près de 60 hôpitaux/cliniques/instituts permettent à chaque interne de pouvoir découvrir des équipes et des organisations hospitalières différentes (public, privé, CHU, CH, ...), de personnaliser son internat, tout en développant sa polyvalence.*
- *Des stages possibles dans 14 agences de santé (ANSM, ANSES, ANAP, ARS, CEPS, HAS, INCA, Santé Publique France, Ministère, etc...)*
- *De nombreux stages industriels dans tous les secteurs (market access, affaires réglementaires, affaires médicales, pharmacovigilance, essais cliniques, recherche et développement, etc...).*
- *Pour la biologie médicale, des possibilités de stages dans les plus grands centres de références de pathologies rares, dans les grandes plateformes techniques ou même dans les laboratoires libéraux, permettent à chacun de découvrir le mode d'exercice qui lui convient le mieux.*
- *Une formation universitaire impressionnante : près de 40 master 2 et 70 DU/DIU en lien avec l'internat (référencés sur www.siphif.org)*
- *Pour les internes ayant soif de découvertes scientifiques : les plus grands centres de recherches, de grandes équipes et tous les domaines de recherche sont présents.*

L'offre de postes est largement suffisante pour permettre aux moins bien classés d'avoir accès à un bon stage.

Paris, c'est aussi une multitude de parcs et jardins, monuments et lieux historiques, musées, restaurants, salles de concerts, théâtre.

Le Syndicat des internes organise de nombreux événements, à visée scientifique et pédagogique comme à but festif. Les fameuses salles de garde et tonus sont aussi l'occasion de nous retrouver avec l'ensemble de la communauté médicale. Les internes venus d'autres régions sont très vite intégrés à la

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE



Paris

Pourquoi venir à Paris (suite) ?

vie parisienne et la grande famille d'internes que nous formons est riche de toutes ces origines.

Certains diront que le logement y est cher, dormir sur l'île de la Cité à un prix... Mais la petite

couronne et certains arrondissements de Paris sont plus accessibles, et les colocations sont une alternative intéressante ! Les transports abondants vous permettront de rejoindre Paris d'un bout à l'autre sans difficulté. Enfin pour les expatriés, n'oubliez pas que les 5 gares TGV et les 2 aéroports internationaux desservent la France entière ! Si malgré tout vous avez peur d'être perdu en pleine jungle, le Syndicat des Internes en Pharmacie et Biologie Médicale des hôpitaux d'Île-de-France sera présent pour vous accueillir et vous conseiller pour votre premier poste ainsi que tout au long de ces quatre (ou plus) merveilleuses années !

RÉGION GRAND EST



Nancy • Strasbourg Reims

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Dr. Julien PERRIN - MCU-PH
Service d'hématologie biologique
CHU de Nancy - Allée du Morvan
54511VANDOEUVRE-LES-NANCY
@ j.perrin@chru-nancy.fr
julien.perrin@univ-lorraine.fr

Filière Pharmacie :

Dr. Béatrice DEMORÉ - PU-PH
**Laboratoire de Pharmacie clinique et
Biotechnique**
Faculté de Pharmacie de Nancy
Université de Lorraine
☎ 03 83 68 23 09
@ beatrice.demore@univ-lorraine.fr

Pharmacie Brabois adultes

CHU de Nancy - Allée du Morvan
54511VANDOEUVRE-LES-NANCY
☎ 03 83 15 44 10
@ b.demore@chru-nancy.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr. Jean Louis MERLIN
Unité de Biologie des Tumeurs
Institut de Cancérologie Lorrain
☎ 03 83 59 85 68
@ jean-louis.merlin@univ-lorraine.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

Nathalie GROSSE
SCOLARITE - Gestionnaire Pédagogique
Faculté de Pharmacie
7, avenue de la Forêt de Haye
BP 90170 - 54505 VANDOEUVRE-
LES-NANCY Cedex
☎ 03 72 74 72 84
Site : <http://pharma.univ-lorraine.fr/>

Agence Régionale de Santé (ARS) :

Valérie HANSSLER
Gestion de l'Internat en pharmacie
☎ 03 83 39 29 03
@ valerie.hanssler@ars.sante.fr

CHU - Direction des Affaires Médicales :

Sandra THIERY - Gestion des étudiants
et internes de Pharmacie
☎ 03 83 85 24 37
@ c.cecchi@chru-nancy.fr

Association des Internes en Pharmacie des Hôpitaux de Nancy - AIPHN

Site : <http://www.aiphn.fr/>
@ aiphn.nancy@gmail.com

Représentants des internes

Biologie médicale : Stéphanie WEBER
@ stephanie.weber@live.fr
Pharmacie et IPR : Marine RAVEY
@ marine.ravey@hotmail.fr

RÉGION GRAND EST



Nancy • Strasbourg
Reims

Pourquoi venir à Nancy ?

Vivre à Nancy

- *Internat* : l'Intern'Apollon est récent, équipé d'un sauna et d'une salle télé. Les premiers semestres y ont généralement leur place réservée. C'est ici que sont organisés plusieurs fois par semestre les tonus où tous les internes de toute spécialité participent.
- *Association locale* : l'AIPHN organise régulièrement des soirées œnologie, des barbecues, des afterworks, et des activités comme le karting ou encore lasergame. L'ambiance est bonne entre les internes !

Travailler à Nancy

- 2 sites hospitaliers : hôpital central (centre-ville) et hôpitaux de Brabois (Vandoeuvre-Les-Nancy, accessible par le tram), un nouveau plateau technique polyvalent qui accueillera tous les laboratoires de biologie médicale
- pour le DES de Pharmacie Hospitalière, stages spécialisés au CHRU de Nancy en particulier dans les domaines de l'antibiothérapie, des essais cliniques et de l'oncologie, plus polyvalents en périphéries
- pour le DES de biologie médicale : de très bons stages en biologie polyvalente sont proposés en périphérie (Epinal, Saint-Dié, Verdun). Très bons stages également en périphérie ouverts aux internes de phase socle (CHR Metz-Thionville).

Ville étudiante et culturelle

Une ville de charme :

- les places Stanislas, d'Alliance, de la Carrière forment un ensemble unique inscrit au Patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO
- un patrimoine culturel à découvrir en particulier sur l'Art Nouveau (École de Nancy)

Une ville jeune :

- avec de nombreuses soirées étudiantes, bars et restaurants dans le centre-ville
- de nombreux événements tout au long de l'année : festivals de musique dont Nancy Jazz Pulsations, Le Jardin de Michel, les Sonosphères mais aussi la Saint Nicolas, le festival du film fantastique de Gérardmer, le spectacle de son et lumière...
- des salles de concerts (Zénith, l'Autre Canal), le théâtre de la manufacture, l'opéra national et des musées.

RÉGION GRAND EST



Nancy • Strasbourg
Reims

Pourquoi venir à Nancy (suite) ?

La région Lorraine

- Les Vosges : pistes de ski à 1h30, nombreux lacs et sentiers de randonnées, activités de plein air.

- La Moselle :
 - Metz : jolie ville où vous pourrez découvrir le centre Pompidou-Metz, petit frère du Centre Pompidou de Paris
 - Amnéville : offre de nombreuses activités parmi le Snow hall (piste de ski indoor), un des plus grands zoos d'Europe, quelques thermes...
- La Meuse : les tranchées de Verdun, quelques lacs où la baignade est possible l'été

Et pour sortir de la Lorraine ?

- Paris : 1h30 en TGV de la gare de Nancy
- Villes de province : la gare Lorraine-TGV à 30 minutes de Nancy dessert les principales villes de province (navette partant du centre-ville)

A bientôt peut-être !

RÉGION GRAND EST



Nancy • Strasbourg Reims

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Pr. Benoit JAULHAC
LABORATOIRE DE BACTERIOLOGIE
Plateau Technique de Microbiologie
PTM (*Strasbourg*)
3, rue Koeberlé - 67000 STRASBOURG
@ jaulhac@unistra.fr

Filière Pharmacie :

Pr. Geneviève UBEAUD-SEQUIER
Service Pharmacie Stérilisation
Centre Hospitalier Universitaire Hôpitaux
Universitaires de Strasbourg (*Strasbourg*)
1, place de l'Hôpital
67091 STRASBOURG Cedex
@ ubeaud@unistra.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr. Thierry VANDAMME
Faculté de Pharmacie
Université de Strasbourg
74, route du Rhin
BP 60024 - 67401 ILLKIRCH Cedex
@ vandamme@unistra.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

Université de Strasbourg
Faculté de Pharmacie de Strasbourg
74, route du Rhin - 67400 ILLKIRCH
GRAFFENSTADEN

Site : <http://pharmacie.unistra.fr/>
@ pharma-scolarité@unistra.fr

Agence Régionale de Santé (ARS) :

ARS Grand-Est
3, boulevard Joffre - 54036 NANCY Cedex
☎ 03 83 39 30 30 (*standard régional*)

Site : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/>

CHU - Direction des Affaires Médicales :

Centre Hospitalier Universitaire Hôpitaux
Universitaires de Strasbourg (*Strasbourg*)
1, place de l'Hôpital
67091 STRASBOURG Cedex
Direction des affaires médicales
☎ 03 88 11 61 85

(*M^{me} CASTEL Sara, Gestion des internes*)

Site : <http://www.internestrasbourg.fr/>
@ DAM-internes@chru-strasbourg.fr

AIAIPA : Association des internes et anciens internes en pharmacie d'Alsace

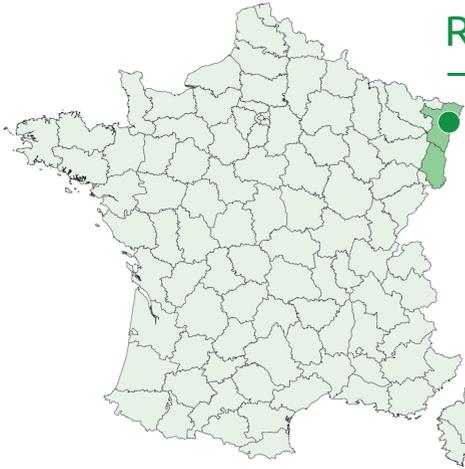
Nouvel Internat Civil
Hôpitaux universitaires de Strasbourg
1, place de l'Hôpital - 67000 STRASBOURG

Site : <http://www.aiaipa.net/>

Contacts :

- president.aiaipa@gmail.com
- secretaire.aiaipa@gmail.com
- VP BIO : vpbio.aiaipa@gmail.com
- VP Pharmacie Hospitalière : vp-ph.aiaipa@gmail.com
- VP IPR : vpi-pr.aiaipa@gmail.com

RÉGION GRAND EST



Nancy • **Strasbourg**
Reims

Pourquoi venir à Strasbourg ?

L'Alsace... une région dans laquelle il fait bon vivre !

Sa capitale : Strasbourg

Strasbourg, capitale européenne, est une ville jeune et universitaire. Son centre-ville, patrimoine mondial de l'humanité de l'Unesco, compte des chefs-d'œuvre architecturaux comme sa fameuse Cathédrale et son quartier de la Petite France. Strasbourg possède une scène culturelle vivante et diversifiée : théâtre National de Strasbourg, Opéra National du Rhin, nombreux cafés-théâtres...

Strasbourg est une ville dynamique à taille humaine, où l'on ne s'ennuie pas !

L'hiver on se retrouve dans les Winstub, des caveaux typiques alsaciens, pour déguster une bière et des spécialités culinaires alsaciennes : tartes flambées, knacks, choucroute garnie, kugelhopf... Mais l'hiver est également la saison du fameux marché de Noël ! Le plus grand marché de Noël au monde s'installe dans toute la ville dès fin novembre, vous pouvez y déguster un verre de vin chaud et du pain d'épices en sortant de l'hôpital...

L'été vous pourrez profiter des nombreux concerts et événements organisés en plein air dans les différents parcs de la ville, des sorties aux lacs ou partir randonner dans les Vosges !

L'AIAPA est l'association des internes en pharmacie hospitalière et biologie médicale, elle organise régulièrement des événements pour se retrouver entre internes : afterwork, soirée de Noël, Gala des internes, weekend dans les Vosges, barbecue, escape game, sortie europapark...

Strasbourg possède un internat commun avec les médecins mais avec seulement quelques chambres disponibles.

Strasbourg est la ville du vélo par excellence, elle est équipée de 560 km de pistes cyclables et 6 lignes de tramway. Le TGV Est Européen relie Paris en 1h50, la LGV Rhin Rhône relie Lyon en 3h40. L'aéroport de Strasbourg et l'aéroport international de Bâle-Mulhouse-Freiburg desservent de nombreuses destinations : Bordeaux, Toulouse, Marseille, Baléares, Berlin, Londres, États-Unis, Canada, Canaries, etc.

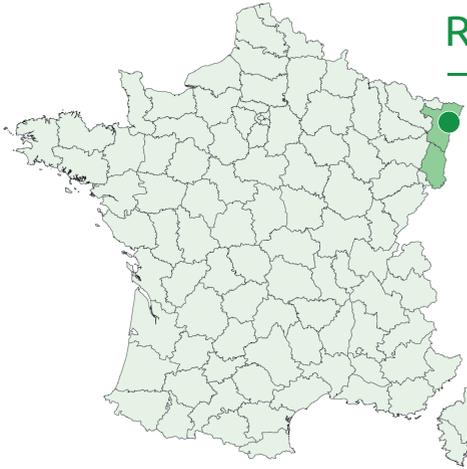
Privilège alsacien : L'Alsace compte deux jours fériés en plus, le 26 décembre et le Vendredi Saint de Pâques !

Autour de Strasbourg :

Été comme hiver, vous pourrez y pratiquer de nombreuses activités : randonnées, pédalo, canyoning, ski alpin, ski de fond, raquettes...

Les Vosges sont à 1h de voiture de Strasbourg, avec de nombreux sentiers de randonnées, de lacs et châteaux à visiter.. L'hiver des navettes existent à partir de Strasbourg pour aller skier le week-end !

RÉGION GRAND EST



Nancy • **Strasbourg**
Reims

Pourquoi venir à Strasbourg (suite) ?

Sans oublier la célèbre route des vins qui traverse de nombreux villages tous plus ravissants les uns que les autres. En voiture, à pied ou à vélo, vous pourrez déguster tout le long du parcours les grands crus d'Alsace.

Ici, on profite aussi de la proximité avec l'Allemagne : shopping, thermes...et le plus grand parc d'attractions d'Europe : Europa-Park (45 min environ de Strasbourg) !

Concernant les périphéries, elles sont toutes facilement accessibles en TER, et aucune ne vous obligera vraiment à déménager (la plus loin, Mulhouse, est à 1h de train et propose des chambres gratuitement à l'internat).

Et la formation ?

Il y a une grande diversité des terrains de stages, que ce soit par la taille de la structure ou le statut public/privé des différents établissements. Il y a des stages au CHU (les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg) mais également dans des gros centres hospitaliers périphériques tels que le GHRMSA (Hôpital de Mulhouse) et les Hôpitaux Civils de Colmar, ainsi que des structures de taille normale (CH de Saverne, CH de Haguenau et CH de Wissembourg). Il y a également possibilité de faire des stages dans le privé (Clinique Sainte Anne), ou établissement à but non lucratif (EFS, Institut du Cancer ICANS, Centre Paul-Strauss).

Un des avantages de Strasbourg est la possibilité de faire des périphéries localisées directement sur Strasbourg ou facilement accessibles en transports en commun (train) et en voiture depuis Strasbourg.

Les internes de Biologie Médicale ont le choix parmi un très large panel de stages

spécialisés classiques (biochimie, hématologie, immunologie, microbiologie, génétique, etc.) mais également un laboratoire de toxicologie, un laboratoire d'hygiène, un établissement Français du Sang et des stages plus polyvalents.

Les internes en Pharmacie Hospitalière se verront offrir une diversité de stage intéressant.

La Pharmacie Clinique y est particulièrement développée, avec un interne affecté à un domaine spécialisé : ortho-traumatologie, neurologie, pneumologie, pédiatrie, cardiologie, gériatrie, onco-hématologie, etc.).

D'autres terrains de stages sont également accessibles selon le projet professionnel de l'interne : pharmacovigilance, ARS, OMEDIT, Hygiène hospitalière, CIC...

Toutes nos informations sont disponibles sur notre site internet. N'hésitez surtout pas à nous contacter, nous serons ravis de vous renseigner sur Strasbourg !

À très bientôt en Alsace !

RÉGION GRAND EST



Nancy • Strasbourg Reims

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Pr. Christophe DE CHAMPS (*Médecin*)
Laboratoire de Bactériologie - Virologie - Hygiène
Avenue du Général Koenig
51092 REIMS Cedex

☎ 03 26 78 77 02

@ cdechamps@chu-reims.fr

Dr. Claire TOURNOIS (*Pharmacien*)

@ claire.tournois@univ-reims.fr

Filière Pharmacie et filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Dr. Céline MONGARET
Pôle Pharmacie - Pharmacovigilance,
51092 REIMS Cedex

☎ 03 26 78 76 78

@ cmongaret@chu-reims.fr

Dr. Florian SLIMANO
Pôle Pharmacie - Pharmacovigilance,
51092 REIMS Cedex

☎ 03 26 91 82 84

@ fslimano@chu-reims.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

51, rue Cognacq-Jay
51096 REIMS Cedex

☎ 03 26 91 35 62

Site : <https://www.univ-reims.fr/ufrpharmacie/>

@ scol.pharmacie@univ-reims.fr

Agence Régionale de Santé (ARS) :

2, rue Dom Pérignon
Complexe tertiaire du Mont Bernard
CS 40513
51007 CHÂLONS EN CHAMPAGNE

☎ 03 26 64 42 00

CHU - Direction des Affaires Médicales :

Bureau des affaires médicales
Hôpital Maison Blanche
45, rue Cognacq Jay
51092 REIMS

☎ 03 26 78 74 44

Cercle des internes en pharmacie de Champagne-Ardenne (CIPCA) :

Bureau de l'internat - Comité des internes
de Reims Champagne-Ardenne
CHU de Reims

Avenue du Général Leclerc
51092 REIMS Cedex

@ cipca.reims@gmail.com

RÉGION GRAND EST



Nancy • Strasbourg Reims

Pourquoi venir à Reims ?

La ville :

Fière de son histoire, Reims est reconnue comme ville d'arts et d'histoire et possède de nombreux monuments classés (cathédrale, basilique, porte de Mars...). Surnommée la cité des sacres, la

plupart des Rois de France ont été sacrés dans la cathédrale de Reims entre 816 et 1825 avec Charles X. Fière de son terroir, Reims saura vous charmer avec ses nombreuses spécialités (champagne, biscuits roses de Reims, jambon de Reims...). Le champagne en fait une ville connue et renommée mondialement. La célèbre route du champagne traverse de nombreux villages partout en Champagne où caves et dégustations ne manquent pas. Accessible, en voiture, à pied ou à vélo, la beauté de ses paysages est incomparable.

La ville possède également une vie culturelle en pleine effervescence : théâtre, opéra, organisation de nombreux événements et festivals...

Chaque année également, a lieu dès fin novembre un des plus grands marchés de Noël de France, au pied de la cathédrale.

Reims est présente également sur la scène sportive au plus haut niveau : Football (Ligue 1), Basket (Pro B), Hockey (Division 1), Aviron (Régate Rémoise)

Idéalement située à 40 min de Paris en TGV, à 30 min de l'aéroport CDG en TGV et 40 min de Marne-la-Vallée (Disneyland), de nombreuses possibilités de voyages et sorties s'offriront à vous.

La formation :

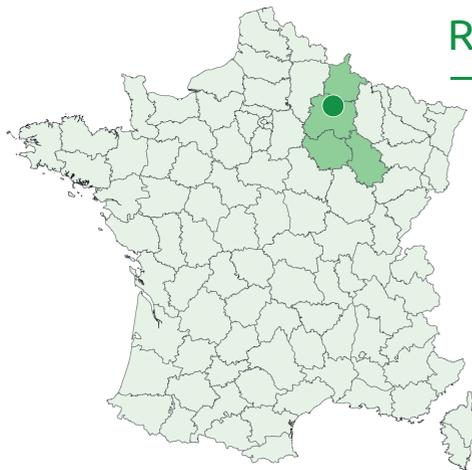
Biologie

Le futur interne en biologie à Reims aura la chance de profiter d'un laboratoire flambant neuf (février 2020) de 13 000 m², regroupant toutes les activités de biologie des neuf laboratoires précédents. La phase socle se déroule à Reims, avec possibilité ensuite de faire des stages en périphérie (Charleville, Troyes, Saint Dizier, Chaumont), ou en laboratoire de ville (Bioxa ou Unilabs à Reims, Bio Ard'Aisne à Reims).

En plus des stages obligatoires (bactériologie/virologie, biochimie, hématologie), il est possible de faire un stage en immunologie, parasitologie/mycologie, pharmacologie, biologie de la reproduction, cytogénétique et biologie moléculaire.

Au cours des stages, les internes sont généralement responsables de la validation des examens de routine, avec possibilité de se former aux examens plus avancés. L'interne a également la possibilité de se former aux différents prélèvements biologiques (sanguins, ORL, génitaux, ponction biopsie médullaire...)

RÉGION GRAND EST



Nancy • Strasbourg Reims

Pourquoi venir à Reims (suite) ?

La faculté de médecine propose un DU d'antibiothérapie sur place, mais il est également assez facile de se rendre à Paris pour y suivre un DU. La bibliothèque universitaire organise des séances de formation en recherches bibliographiques.

Le CHU de Reims est Centre National de Référence pour la toxoplasmose et fait partie du réseau de référence de l'International Federation of Clinical Chemistry pour le suivi du diabète par la mesure de l'HbA1c.

Pharmacie hospitalière

Le CHU et ses périphéries accueillent chaque semestre les internes de pharmacie, répartis dans les différents domaines du DES. Le CHU se compose d'une équipe jeune et dynamique, qui vous proposera des activités variées dans les différents domaines.

Pharmacie clinique: validations de prescriptions informatisées, développement de la pharmacie clinique, notamment en service de soin (Unité pharmaceutique au sein du service ambulatoire d'oncologie, participation aux visites, participation aux Staffs et RCP, Équipe Mobile d'Infectiologie...)

Pharmacotechnie : validation et fabrication des cytotoxiques, gestion de la nutrition parentérale et du préparatoire.

Dispositifs médicaux et stérilisation : traçabilité des dispositifs, matériovigilance, dialyse, gestion des dépôts...

La région se compose également de nombreuses périphéries : Institut Jean Godinot (CLCC), Epernay, Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières... Offrant ainsi de nombreuses possibilités de formation. Vous aurez ainsi également la possibilité de réaliser des stages en Pharmacovigilance au sein du CHU, ainsi qu'en Radiopharmacie (au CLCC).

L'internat :

Logement en chambres (environ 14), commun aux internes de médecine et de pharmacie.

C'est un lieu de restauration (ouvert 24h/24) et d'animations (soirées, salle de sport, babyfoot), et donne accès à des réductions pour le cinéma, la piscine et autres événements organisés par l'association des internes en médecine (CIRC).

L'association des internes de Pharmacie (CIPCA) vous proposera également des événements réguliers (restaurants, laser game, bowling, crêpes...).

RÉGION BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ



Besançon • Dijon

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Dr. Quentin LEPILLER
Université de Besançon - UFR de Pharmacie
CHRU Besançon Hôpital Minjoz
Service Virologie
3, boulevard Alexandre Fleming
25030 BESANÇON Cedex
@ qlepiller@chu-besancon.fr

Filière pharmacie :

Pr. Samuel LIMAT
CHRU Besançon Hôpital Minjoz
Pôle pharmaceutique
Président de la Commission Médicale
d'Établissement
3, boulevard Alexandre Fleming
25030 BESANÇON Cedex
☎ 03 81 66 90 17
@ cme@chu-besancon.fr
slimat@chu-besancon.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr. Xavier BERTRAND
Université de Besançon - UFR de Pharmacie
CHRU Besançon Hôpital Minjoz
Service Hygiène hospitalière
3, boulevard Alexandre Fleming
25030 BESANÇON Cedex
☎ 03 81 66 90 16
@ xbertrand@chu-besancon.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

UFR Santé - Université de Franche-Comté
19, rue Ambroise Paré - 25000 BESANÇON
☎ 03 63 08 22 00
@ scolarite-pharmacie@univ-fcomte.fr

Agence Régionale de Santé (ARS) :

ARS de Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason
2, place des Savoirs
CS 73535 - 21035 DIJON Cedex
☎ 03 80 41 98 08
@ francoise.JANDIN@ars.sante.fr

CHU - Direction des Affaires Médicales :

CHRU Besançon Hôpital Saint-Jacques
2, place Saint Jacques
25030 BESANÇON Cedex
☎ 03 81 21 80 52
@ dam-secretariat@chu-besancon.fr

Denis MACHARD - Bureau des internes,
des étudiants
☎ 03 81 21 82 89
@ dmachard@chu-besancon.fr

SAIAIPFC (Syndicat Autonome des Internes et Anciens Internes en Pharmacie et Biologie Médicale de Franche-Comté)

Pharmacie Centrale (niveau -2)
CHRU Besançon Hôpital Minjoz
3, boulevard Alexandre Fleming
25030 Besançon Cedex
@ pres.saiaipfc@gmail.com

RÉGION BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ



Besançon • Dijon

Pourquoi venir à Besançon ?

La Franche-Comté, c'est :

- **4 départements** : le Doubs (25), le Jura (39), la Haute Saône (70), le Territoire de Belfort (90)
- **Un patrimoine culturel** : la Citadelle, le Quai Vauban, les nombreux forts et châteaux

- **Un patrimoine gastronomique** : le comté, la cancoillotte, le mont d'or, le vin jaune, la saucisse de Morteau/Montbéliard
- **Des paysages d'exception** : les cascades du Jura, les nombreux lacs (Saint Point, Vouglans, Chalain, etc.) et sommets, la neige
- **Une région animée** : le trail des forts de Besançon, la percée du vin jaune, les Eurockéennes de Belfort

Besançon est situé à 2h30 de Paris / 4h de Marseille / 2h30 de Lyon en TGV.

L'internat :

Le CHRU de Besançon dispose d'un internat accueillant aussi bien les internes de médecine que de pharmacie, situé juste en face de l'Hôpital Minjoz. Les chambres consistent en de petits studios d'environ 24 m². Plusieurs salles communes et des équipements (cuisine, machine à laver, TV, table de ping-pong, baby-foot...) sont à disposition des internes.

Les périphéries :

A côté des postes au CHRU de Besançon, des périphéries sont disponibles : Belfort-Montbéliard, Dole, Pontarlier et Novillars.

La formation :

Biologie médicale

- Phase socle : bactériologie-virologie, biochimie, hématologie et stage libre
- Stages au CHRU : bactériologie, hygiène hospitalière, maladies infectieuses, parasitologiemycologie, virologie, biochimie, biologie cellulaire et moléculaire, génétique

RÉGION BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ



Besançon • Dijon

Pourquoi venir à Besançon (suite) ?

- biologique, pharmacologie, biologie de la reproduction, hématologie clinique*
- Stages à l'EFS de Besançon : hématologie biologique, immunologie
 - Stages en périphérie : Trévenans (microbiologie, biochimie, hématologie, biologie générale), Dole (biologie générale)

- Formation : cours de DES (lors du passage dans les différents services), masters 1/2 (immunothérapie, relation hôte-greffon, génétique, hygiène...), DU/DIU (cytologie, anti-infectieux, biologie de la reproduction...)

Pharmacie hospitalière

- Stages au CHRU : pharmacie clinique (hématologie, réanimation médicale, gériatrie CHRU/EHPAD, pédiatrie), économie de la santé & vigilance (médicaments dérivés du sang/hôpital de jour, informatisation, cellule d'information sur le médicament, antibiotiques/hôpital de jour, qualité, essais cliniques), pharmacotechnie (unité de reconstitution des chimiothérapies, laboratoire de fabrication, radiopharmacie), dispositifs médicaux et stérilisation
- Stages en périphérie : pharmacie clinique (Dole, Pontarlier, Novillars (psychiatrie)), pharmacotechnie (Montbéliard), dispositifs médicaux et stérilisation (Belfort)
- Formation par interrégion : cours de DES sur 4 semestres, 1 mémoire par semestre (4 en tout), DU (anti-infectieux avec Dijon, oncologie), master 2 hygiène .

Innovation pharmaceutique et recherche

- 1 poste d'interne IPR par an
- Les derniers internes en poste se sont orientés vers : l'hygiène hospitalière, l'oncologie, les immunothérapies, la bio-informatique
- Master 2 à Besançon : santé et biologie-santé (immunothérapies, hygiène hospitalière, biochimie/biologie moléculaire, signalisation cellulaire, neurosciences...)

RÉGION BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ



Besançon • **Dijon**

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Pr. François GIRODON
CHU Dijon - Plateau Technique de Biologie
Service d'hématologie biologique
2, boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny
BP 77908 - 21000 DIJON
@ francois.gironon@chu-dijon.fr

Filière Pharmacie :

Dr. Philippe FAGNONI
Pharmacie CHU Dijon
14 rue Gaffarel
21079 DIJON Cedex
@ philippe.fagnoni@chu-dijon.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr. Anne TESSIER
Faculté de Pharmacie
7, boulevard Jeanne d'Arc
21000 DIJON
@ anne.tessier@u-bourgogne.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

UFR des Sciences de Santé
7, boulevard Jeanne d'Arc - BP 87900
21079 DIJON Cedex
☎ 03 80 39 33 36
@ Fadela.Remil@u-bourgogne.fr

Agence Régionale de Santé (ARS) :

ARS de Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason
2, place des Savoirs
CS 73535 - 21035 DIJON Cedex
☎ 03 80 41 98 08
@ francoise.JANDIN@ars.sante.fr

CHU - Direction des Affaires Médicales :

Centre hospitalier universitaire (Dijon)
14, rue Gaffarel - 21079 DIJON Cedex
Youness IDMHAMED
Direction des affaires médicales
CHU DIJON
☎ 03 80 29 32 82
@ youness.IDMHAMED@chu-dijon.fr

Association des Internes en Pharmacie des Hôpitaux de Dijon :

@ aiph.dijon@gmail.com

RÉGION BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ



Besançon • **Dijon**

Pourquoi venir à Dijon ?

*DIJON, ancienne capitale des Ducs de Bourgogne est riche d'un **patrimoine historique et architectural exceptionnel**.*

Par ailleurs, la réputation gastronomique et viticole de notre région n'est plus à faire (vin, moutarde de Dijon, crème de cassis, Kir, pain d'épices...).

*En venant à Dijon, vous aurez l'occasion de découvrir notre ville et notre région, situées entre Paris et Lyon (moins de 2h), vous bénéficierez des avantages d'une **ville à taille humaine** tout en restant proche des grandes agglomérations. Et pour les globetrotters, vous n'êtes qu'à 2h de la Suisse ou de l'Allemagne.*

Faire son internat à Dijon, c'est travailler au Centre Hospitalier Universitaire de Dijon avec la possibilité d'intégrer d'autres Centres Hospitaliers de taille plus modeste de la région Bourgogne.

*C'est également réaliser son internat dans une **ville résolument jeune et étudiante** avec près de 35 000 étudiants à l'université de Bourgogne et la vie étudiante qui va avec. A Dijon, chacun peut trouver de quoi s'occuper, salles de sport et d'escalade, piscine olympique, centres équestres mais également salles de concerts et théâtres.*

L'Association des Internes en Pharmacie des Hôpitaux de Dijon (AIPHD) sera heureuse de vous accueillir et de vous faire découvrir les bons coins de la Bourgogne, et tout ça autour d'un petit verre de vin. À consommer avec modération bien entendu.

Biologie Médicale à Dijon

Tous les laboratoires sont regroupés dans un même bâtiment neuf, le PTB (Plateau Technique de Biologie). Ainsi, nous sommes une vingtaine d'internes sur le même site, ce qui permet d'améliorer la cohésion et l'entraide.

En phase socle, les stages se feront au PTB donc forcément à Dijon même. Les périphéries ne sont accessibles qu'à partir de la phase d'approfondissement.

Nous avons environ 1 à 2 gardes par mois et 2 ou 3 jours fériés / samedi / dimanche par semestre.

Pour la formation aux prélèvements, nous avons un centre de prélèvement à côté du PTB où il y a un interne d'astreinte par jour. Le matin, l'interne fait les prises de sang au côté des techniciennes et des infirmières et s'occupe des éventuels prélèvements microbiologiques. L'après-midi c'est une simple astreinte téléphonique en cas de prélèvement microbiologique.

Pour la formation théorique, nous avons des cours dans chaque stage environ une fois par semaine avec un examen (oral ou écrit) à la fin.

Exception faite de l'hématologie qui fait des « cours de niveau 1 » tous les deux ans.

IPR à Dijon

Dijon est une ville proche de la filière IPR. L'association Faculté - CHU - Centre de lutte contre le Cancer fournissent les compétences matérielles et humaines nécessaire à la recherche. L'encadrement dijonnais vous fournira les meilleures armes pour réussir dans votre voie.



Amiens • Lille

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Gilles DUVERLIE

Doyen de la faculté de Pharmacie d'Amiens
1, rue des Louvels - 80037 AMIENS Cedex 1
Chef du Service de Virologie du CHU d'Amiens
Au Centre de Biologie Humaine
CHU Amiens - Hôpital Sud

1 rue de Pr Christian Cabrol - AMIENS 80000

☎ 03 22 08 70 60 ou 03 22 08 70 00

(secrétariat du service de Virologie)

@ gilles.duverlie@u-picardie.fr

Filière Pharmacie Hospitalière :

Frédéric MARÇON

Secteur pharmacotechnie
Pharmacie à Usage Intérieur

CHU Amiens - Hôpital Sud

1 rue de Pr Christian Cabrol - AMIENS 80000

☎ 03 22 08 71 40 *(secrétariat de la pharmacie)*

@ marcon.frederic@chu-amiens.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Etienne BROCHOT

Maître de Conférence - Praticien Hospitalier
Laboratoire de Virologie (CBH)

☎ 03 22 08 70 00

@ Brochot.Etienne@chu-amiens.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

Pôle santé

1, rue des Louvels - 80037 AMIENS Cedex 1

☎ 03 22 82 77 54 ou 55

Agence Régionale de Santé (ARS) :

Aurore FOURDRAIN

ARS Picardie

53, rue Daire - 80037 AMIENS Cedex 1

Site : <http://www.ars.picardie.sante.fr>

@ aurore.fourdrain@ars.sante.fr

CHU - Direction des Affaires Médicales :

Marie DUMOND

CHU Amiens - Hôpital Sud

Avenue René Laënnec

80054 AMIENS Cedex 1

☎ 03 22 66 80 28

Site : <http://www.chu-amiens.fr/>

@ dumond.marie@chu-amiens.fr

Association des Internes en Pharmacie et Biologie Médicale de Picardie (AIPBMP) :

Au Centre de Biologie Humaine

CHU Amiens - Hôpital Sud

1 rue de Pr Christian Cabrol - AMIENS 80000

Site : www.aipbmp.org

@ aipbmp@gmail.com

RÉGION HAUTS-DE-FRANCE



Amiens • Lille

Pourquoi venir à Amiens ?

- Amiens ? C'est où ?

Amiens c'est là sur la carte... Regarde !

*Ça bénéficie **d'une excellente situation géographique** : à 1h de Paris et de Lille en train.*

*En plus Amiens, c'est un **CHU tout beau, tout neuf** à taille humaine où tous les internes se côtoient facilement.*

*Cela permet d'avoir **une très bonne formation**. Amiens compte également une dizaine d'hôpitaux périphériques très performants où l'interne en pharmacie est responsabilisé un maximum.*

Et si tu en as marre des plaines picardes, tu es à 50 minutes de la mer et des phoques de la baie de Somme. Et même avec ton salaire d'interne, tu peux partir facilement du plus grand aéroport de vol low-cost (Aéroport Paris-Beauvais à 40 min) vers toutes les capitales européennes.

- Et pour me loger, je fais comment ?

*Aucun problème puisque tous les hôpitaux possèdent **un internat chaleureux** où tu pourras t'éclater !*

***Contacte l'association locale des internes en pharmacie (AIPBMP)** qui sera ravie de répondre à tes questions, de t'accueillir et de te faire découvrir la belle région de Picardie tout au long de ton internat.*

Bref pour un internat réussi, viens en Picardie !



Amiens • Lille

Les coordonnateurs des DES :

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

Faculté de Pharmacie
3, rue du Professeur Laguesse
BP83 - 59006 - LILLE Cedex
☎ 03 20 96 40 40

Responsables Internat :

Anne-Sophie ALLEPAERTS
☎ 03 62 28 36 59
@ pharma-scol-des@univ-lille.fr

Coralie ROUTIER

☎ 03 20 96 49 16

@ pharma-scol-des@univ-lille.fr

UFR de médecine :

Faculté de Médecine
2, avenue Eugène Avinée - 59120 LOOS
☎ 03 20 62 76 72

Responsable Internat : Coline GOTRAND

☎ 03 20 62 69 20

@ 3emecycle-medicine@univ-lille.fr

Agence Régionale de Santé (ARS) :

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France
556, avenue Willy Brandt - 59777 EURALILLE
☎ 08 09 40 20 32

Gestion des Internes : Véronique HENNEBERT

☎ 03 62 72 78 83

@ ars-hdf-internes@ars.sante.fr

CHU - Direction des Affaires Médicales :

CHRU de Lille
Direction des Affaires Médicales
2, avenue Oscar Lambret - 59037 LILLE
☎ 03 20 44 59 62

Gestionnaire des Carrières des Internes :

Dany GUILBERT

☎ 03 20 44 44 62

@ dany.guilbert@chru-lille.fr

Filière Biologie Médicale - Médecine :

Pr. Myriam LABALETTE
Pôle de Biologie-Pathologie CHU de Lille
Institut d'Immunologie
☎ 03 20 44 55 72 (secrétariat)
@ myriam.labalette@chru-lille.fr

Filière Biologie Médicale - Pharmacie :

Pr. Annabelle DUPONT
Pôle de Biologie-Pathologie CHU de Lille
Institut d'Hématologie - Transfusion
☎ 03 20 44 47 83 poste 38335
@ annabelle.dupont@chru-lille.fr

Filière Pharmacie - Option PHPR :

Coordonnateur régional : Pr. Pascal ODOU
Chef de service de l'Institut de Pharmacie
du CHU de Lille
Faculté de Pharmacie
Laboratoire de Pharmacie Galénique,
Hospitalière et Biopharmacie
@ pascal.odou@chru-lille.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Dr. Julie DEMARET
Faculté de Pharmacie - Département d'Immunologie
@ julie.demaret@univ-lille.fr
@ julie.demaret@chu-lille.fr

Association des Internes en Pharmacie et Biologie de Lille (AIPBL) :

Faculté de Pharmacie
3, rue du Professeur Laguesse
BP83 - 59006 LILLE Cedex
Site : www.aipbl.com
@ aipblweb@gmail.com
Page Facebook : AIPBL
Twitter : @AIPBL3

RÉGION HAUTS-DE-FRANCE



Amiens • Lille

Pourquoi venir à Lille ?

*Car y'a d'la bièèèèèère !
(Chef, un p'tit verre on a soif !)*

*Ville de plus de 225 000 habitants au sein de la **Métropole européenne de Lille** (plus de 1,1 millions d'habitants). La Capitale des Flandres demeure avant tout un véritable carrefour Européen.*

Accessibilité : Train : 1h de Paris, 40 min de Bruxelles, 1h30 de Londres, 3h d'Amsterdam. Lille est une ville bien desservie notamment par son réseau ferroviaire bien développé et par l'aménagement de l'aéroport Lillois et Bruxellois qui desservent plus de 50 destinations dans toute l'Europe.

Ville **jeune, accueillante, étudiante** donc très dynamique, Lille demeure en plein essor sur le plan culturel (musées / vieux Lille / **Braderie** annuelle avec les fameuses moules frites). La Citadelle de Vauban et le bois alentour est l'endroit idéal pour faire son jogging. Aussi, une foire aux manèges se tient 2 fois par an.

L'AIPBL (Association des internes de Lille) organise mensuellement des activités (restaurants, afterwork mensuel, parc d'attraction, soirées, ateliers biologie - œnologie, escape game...) pour regrouper les internes de la région (environ 150 internes : Bio, PH et IPR).

Le CHU de Lille est parmi les plus importants établissements hospitalo-universitaires au sein de l'Europe, et est tous les ans sur le podium du classement des meilleurs hôpitaux de France.

La région dispose d'une multitude d'établissements périphériques de 10 min à 1h de Lille, largement accessibles en métro, train ou en voiture, et très appréciés par les internes car permettant d'acquérir une plus grande polyvalence, et cela avec la possibilité de loger à l'internat pour certains d'entre eux.

Viens gamin on est bien !

PH : La formation est réputée notamment pour :

- les cours du DES (participatifs, pratiques,...), vous participez aux cours correspondant au domaine de votre stage i
- les formations annexes proposées : plusieurs Masters 2 (Sciences du Médicament, Biologie Santé, Affaires Réglementaires), DU (sur les DMI, sur les préparations aseptiques, l'antibiothérapie...)
- pour la spécialisation du CHU de Lille dans diverses branches (Pharmacotechnie, Dispositif médical, pharmacie clinique ...)
- pour les séminaires organisés dans l'inter région permettant de développer des liens avec les internes d'Amiens, de Caen et de Rouen.
- De nombreux stages possibles pour les internes sont également proposés en périphérie ainsi qu'une diversité de stages libres (hygiène, achat, et approvisionnement, radiopharmacie, industriel...)

RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Amiens • Lille

Pourquoi venir à Lille (suite) ?



IPR : Sur Lille, nous avons plus d'une quinzaine d'internes IPRs répartis au sein de près de 19 laboratoires agréés et situés sur les campus du CHRU de Lille et de l'Institut Pasteur de Lille. Ils

travaillent sur de nombreuses thématiques de recherche telles que l'immunologie, la microbiologie, la neurologie, les maladies métaboliques... et sur des axes de recherche très variés (fondamental, translationnel, ou appliqué). Par ailleurs, nous avons des unités de thérapie cellulaire et un centre sur les infections associées aux soins qui ont été agréés pour accueillir les internes IPRs. En bref, tout le monde peut s'y retrouver !

Nous disposons également de plateformes techniques (imagerie, de cytométrie, bioinformatique...) et de 2 animaleries habilitées et conformes à la réglementation en vigueur, ce qui nous permet d'avoir un panel de compétences considérables en plus de notre super ambiance ! :)

Pour la faire simple : IPR à Lille c'est bien, IPR à Lille c'est le feu, IPR à Lille c'est des heureux !

BIO : Le Centre de Biologie Pathologie, appelé CBP, constitue la plus grosse structure biologique hospitalière de France. Il reçoit environ 8000 prélèvements sanguins et 160 prélèvements tissulaires par jour. Il s'agit d'un bâtiment d'une surface de 18 000 m², réunissant près de 250 praticiens et 700 personnels non médicaux.

Le CBP travaille également en réseau avec les laboratoires de l'institut Pasteur et les autres instituts biologiques lillois.

Presque toutes les disciplines de la Biologie Médicale y sont réunies : Immunologie, Hématologie, Microbiologie, Biochimie et Biologie moléculaire. Les dernières disciplines comme la Génétique Médicale ou la Biologie de la Reproduction sont quant à elles présentes sur le CHU dans d'autres bâtiments.

Chaque semestre, une quarantaine d'internes sont répartis sur Lille même, permettant une grande cohésion de groupe dans un esprit d'entraide et de bonne ambiance !

Les internes en périphérie ne sont toutefois pas en reste puisque (presque) jamais isolés et retrouvant leurs camarades lors des cours hebdomadaires donnés par les Biologistes du CBP et des événements proposés par l'AIPBL.

RÉGION NORMANDIE



Caen • Rouen

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Pr. Stéphane ALLOUCHE
Service de Biochimie
Avenue de la Côte de Nacre
14033 CAEN Cedex 9
☎ 02 31 06 54 19
@ allouche-s@chu-caen.fr

Filière Pharmacie :

Dr. Guillaume SAINT-LORANT
Pharmacie - Centre Hospitalier
Universitaire de Caen
Avenue de la Côte de Nacre
14033 CAEN Cedex 9
☎ 02 31 06 32 54
@ saintlorant-g@chu-caen.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr. Patrick DALLEMAGNE
Centre d'Etudes et de Recherche
sur le Médicament de Normandie (CERMN)
Boulevard Henri Becquerel
14032 CAEN Cedex
☎ 02 31 56 68 13
@ patrick.dallemagne@unicaen.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

Jessica MERCIER
Gestionnaire administrative du 3^{ème} cycle
des études pharmaceutiques
Pôle des formations et de la recherche en santé
2 rue des Rochambelles - 14032 CAEN Cedex
☎ 02 31 56 60 12 ou 02 31 56 60 00 (scolarité)

Agence Régionale de Santé (ARS) :

Bruno VANDERBRUGGHE
Agence Régionale de Santé de Normandie
Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille
BP 65366 - 14053 CAEN Cedex 4
☎ 02 31 53 17 85 ou 02 31 70 96 09
@ bruno.vanderbrugghe@ars.sante.fr

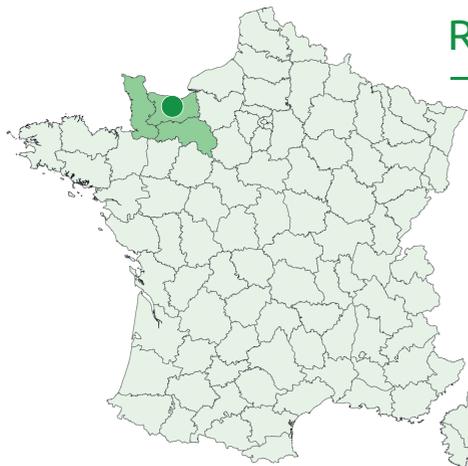
CHU - Direction des Affaires Médicales :

Directeur des ressources médicales :
Mme. Ariane INDART-MARCHAND
Adjoint des cadres : Mme PESNEL
CHU - Direction des affaires médicales
Avenue Côte de Nacre - 14033 CAEN Cedex
☎ 02 31 06 47 78
@ pesnel-mh@chu-caen.fr

L'Association des Internes en Pharmacie et en Biologie Médicale de Caen (AIPBMC) :

Pharmacie - Avenue Côte de Nacre
14033 CAEN Cedex
☎ 02 31 06 46 66
Site : www.aipbmc.com
@ aipbmc@gmail.com
Facebook, LinkedIn, Twitter : @AIPBMC

RÉGION NORMANDIE



Caen • Rouen

Pourquoi venir à Caen ?

Paris 230 km - Rennes 185 km - Angers 250 km
Tours 255 km - Nantes 300 km

Pourquoi faire son internat à Caen ?

Avec les plages du Débarquement et glorieux passé de Guillaume Le Conquérant, c'est une région définitivement marquée par l'Histoire. Le Calvados, l'Orne et la Manche présentent des paysages magnifiques et d'une riche diversité : Suisse Normande pour des ballades (VTT, canoë, escalade...), plages divines dans la Manche pour de superbes couchers de soleils, Cabourg (Dreams of my reality...), Deauville, Trouville, Honfleur...

Caen : à 2h de Paris, une vraie ville à taille humaine : circulation à pied, en vélo, en tram ou en bus. Le centre-ville est dynamique entre l'Abbaye aux Hommes et l'Abbaye aux Dames ainsi qu'autour du port. Trois hôpitaux publics occupent la ville : le CHU, le CHR et l'EPSM. La mer est accessible en seulement 15 minutes (argument choc) !!! Le plus grand carnaval étudiant européen y a lieu chaque année au mois d'avril, 2 festivals d'envergure (Beauregard, Nordik Impakt), théâtres, cinés, salles de concert, expos et musées... Caen vit toute l'année, au rythme des étudiants et des touristes !

Les villes périphériques sont tout aussi sympas avec des internats pour se loger et un accès possible en covoiturage ou en train de Caen.

Ambiance : after works sur la plage pendant l'été entre internes avec au programme Molkki, volley, baignades. Apéros ++ avec dégustation de camembert, andouillettes, tripes accompagnés d'alcools locaux comme le calva et l'embuscade ! Des animations mensuelles (karting, canoë, bubble foot...) sont organisées et financées en partie par l'AIPBMC. Enfin les tonus animent certains vendredis soirs avec nos amis médecins également à l'internat de Caen.

PH, BM et IPR se retrouvent dans cette région où la bonne ambiance et les rigolades règnent. Mais attention, on n'en oublie pas le boulot et la région permet l'accès à des stages très diversifiés, sur tout le territoire Normand et où les maîtres de stages s'impliquent pour notre formation.

En bons Normands, Caen, c'est LA région du compromis !

Pourquoi venir en Pharmacie Hospitalière à Caen ?

- Pharmacie clinique très bien déployée : Néphrologie, Maladies infectieuses, Médecine interne, Pneumologie, Hématologie, Gériatrie, Pédiatrie, Endocrinologie, Chirurgie digestive au CHU ; analyse pharmaceutique, conciliation d'entrée et de sortie, entretiens pharmaceutiques, éducation thérapeutique du patient sont bien ancrés au CHU comme dans de nombreux hôpitaux périphériques.
- Pharmacotechnie : deux unités de préparation d'anticancéreux à Caen et dans les périphériques, préparations stériles et non stériles, automate de nutrition parentérale (CHU), automate de reconditionnement (Bayeux), radiopharmacie (CHU).

RÉGION NORMANDIE



Caen • Rouen

Pourquoi venir à Caen (suite) ?

- Formation des internes aux Dispositifs Médicaux, Stérilisation (externalisée au CHU), essais cliniques, matériovigilance, qualité et gestion des risques, hygiène...
- D'autres formations sont proposées : pharmacovigilance, OMEDIT-ARS, DRCl...
- Implication des internes dans différentes institutions : CME, COMEDIMS, CLIN, CAI...
- Hôpitaux périphériques : accès à des stages permettant une activité polyvalente
- Gardes au CHU et possibilité de réalisation d'astreintes dans les hôpitaux périphériques
- Cours et séminaires : dans le cadre de la validation du DES, réalisation de 4 séminaires par an dans chaque ville de l'inter région durant les deux premières années d'internat sur les différents domaines à valider. Le séminaire qualité est organisé par la ville de Caen !

Pourquoi venir en Biologie Médicale à Caen ?

- Stages bien structurés pour permettre la découverte et l'initiation des internes débutants, puis ensuite pour l'approfondissement et la spécialisation des internes plus aguerris.
- Outre les secteurs de base comme la biochimie, l'hématologie et la microbiologie, il est également possible d'effectuer des stages en pharmacologie (avec une activité médico-légale), en immunologie, en biologie de la reproduction, en mycologie-parasitologie, en génétique ou en hygiène. A part la virologie et la génétique qui ne sont pas sur le CHU (reconstruction 2023), la proximité des secteurs de biologie entre eux permet de conserver un environnement familier malgré les changements de stages et de rester au contact des autres internes.
- Gardes de nuit : actuellement techniques en bactériologie et toxicologie pour les internes de phase socle (1^{ère} et 2^{ème} année), elles ne seront bientôt plus d'actualité, et gardes de validation biologique en biochimie, hématologie et pharmacologie pour les autres internes. Entre 2 et 4 gardes par mois.
- Nombre d'internes à taille humaine, environ 7 par promo. Plus facile pour préparer sa maquette et orienter tout le monde vers les stages adaptés sans léser personne.
- Hôpitaux périphériques très formateurs pour la biologie polyvalente. Un à deux internes par stage, bon encadrement avec possibilité d'autonomie assez rapide. Plusieurs localisations en bord de mer, possibilité de logement sur place pour les plus éloignés ou de trajet quotidien vers Caen pour les plus proches.
- Cours hebdomadaires par les biologistes des différentes spécialités pendant les deux premières années et mise en place de cours propres à chaque secteur. Dans la majorité des stages, il sera demandé à l'interne de réaliser des présentations de cas cliniques, de techniques, de pathologies ou d'articles bibliographiques.
- Formation des internes à plusieurs types de prélèvements et intégration régulière à l'activité du centre de prélèvement du CHU.

RÉGION NORMANDIE



Caen • Rouen

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Pr. Loïc FAVENNEC
CHU Charles Nicolle - Laboratoire
de Parasitologie
1 rue de Germont - 76031 ROUEN Cedex
☎ 02 32 88 14 55 (secrétariat)
@ loic.favennec@chu-rouen.fr

Filière Pharmacie Hospitalière :

Pr. Rémi Varin
CHU Charles Nicolle
Département de Pharmacie
1 rue de Germont - 76031 ROUEN Cedex
☎ 02 32 88 82 07 (secrétariat)
@ remi.varin@chu-rouen.fr

Radiopharmacie :

Dr. Alice SALLES
Centre Henri Becquerel
Rue d'Amiens - 76000 ROUEN
@ alice.salles@chb.unicancer.fr

IPR :

Pr. Loïc FAVENNEC
CHU Charles Nicolle
Laboratoire de Parasitologie
1 rue de Germont - 76031 ROUEN Cedex
☎ 02 32 88 14 55 (secrétariat)
@ loic.favennec@chu-rouen.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

Faculté de Médecine et de Pharmacie
22, boulevard Gambetta - 76000 ROUEN
☎ 02 35 14 85 55 (secrétariat)
@ scolarte.pharmacie@univ-rouen.fr

Agence Régionale de Santé (ARS) :

ARS Haute Normandie
Madame Stéphanie Lozier
31, rue Malouet - BP 2061 - 76040 Rouen Cedex
☎ 02 32 18 32 18 (secrétariat)
@ stephanie.lozier@ars.sante.fr

CHU - Direction des Affaires Médicales :

Direction des Affaires Médicales
CHU Charles Nicolle
1 rue de Germont - 76031 ROUEN Cedex
@ nathalie.vedrune@chu-rouen.fr

Association locale :

Association des Internes et anciens internes
en Pharmacie hospitalière et Biologie Médicale
de Rouen et de Haute-Normandie (AIPBR)

Page et groupe facebook : AIPBR

Site internet de l'association : aipbr.jimdo.com

@ aiphbr@gmail.com (adresse générique)
@ aiphbr.president@gmail.com (Président)
@ aiphbr.representantph@gmail.com
(représentant internes Pharmacie Hospitalière)
@ aiphbr.representantbio@gmail.com
(représentant internes Biologie Médicale)
@ aiphbr.representantipr@gmail.com
(représentant internes IPR)

RÉGION NORMANDIE



Caen • Rouen

Pourquoi venir à Rouen ?

Pour le calva, la pommeau et la mer !

Capitale de la Normandie, Rouen est idéalement située à 1h30 de Paris, 45 minutes de la mer (Dieppe, Etretat...) et moins de 3h de route de plusieurs villes à visiter les week-ends pendant

4 ans (Amiens, le Mont-Saint-Michel, Reims, Caen, Chartres...).

Mais sans avoir à prendre la route, Rouen est aussi une belle ville chargée d'histoire et de lieux touristiques : la cathédrale la plus grande de France (3^{ème} mondiale) ; la place du Vieux Marché, lieu de supplice de Jeanne d'Arc ; des musées pour tous les goûts (Beaux-Arts, maritime, corderie, ou encore céramique...) ; des maisons à pans de bois rappelant les colombages alsaciens ; le rassemblement de l'Armada tous les 5 ans (l'occasion de faire la fête avec de beaux marins).

Tu n'es pas Histoire ? Pas de panique ! Si tu es sportif, tu auras de quoi faire avec les nombreuses salles de sport, les salles d'escalade, la piscine, ou la patinoire. Les bords de Seine sauront sans doute te donner envie de te mettre au footing. Si tu préfères le regarder plutôt que le pratiquer, Rouen dispose d'une équipe de Hockey sur glace multiple-championne et de plusieurs équipes en pleine ascension (Basket, Football, Rugby, Football américain...).

Et bien sûr, qui dit sport dit troisième mi-temps avec des happy hours, des bars à vins, le Délirium, La Fée Torchette ou le Môme qui pisse et des cocktails en tous genres : La Foutinette ou l'Embuscade.

Dans tous les cas, nos VP évènements préparent des soirées et sorties inoubliables une fois par mois de quoi vous faire aimer la Normandie, la vraie.

Pharmacie Hospitalière

Le principal lieu de stage est le CHU de Rouen, avec beaucoup de postes diversifiés à la PUI : des stages d'analyse pharmaceutique et de dispensation, différents stages sur les dispositifs médicaux (approvisionnement, matériovigilance) et en stérilisation, ainsi que des stages de pharmacotechnie (préparatoire et nutrition parentérale ou chimiothérapies). D'autres stages plus originaux te permettront de mieux appréhender le métier de PH avec des postes d'informatisation et de référentiels/bon usage ou encore d'achats pour mettre un pied dans les marchés publics dès ton internat.

Le CHU c'est aussi des postes en hygiène, en pharmacocinétique, en pharmacovigilance, et surtout des postes de pharmacie clinique dans les services (rhumatologie, orthopédie, urgences, médecine interne polyvalente).

A deux pas du CHU, tu trouveras le centre Henri Becquerel, Centre de Lutte contre le Cancer avec ses postes dans l'unité de reconstitution de cytotoxiques, de clinique avec entretiens patients et conciliation médicamenteuse et celui de radiopharmacie dans l'unité de médecine nucléaire.

De l'autre côté de la Seine, tu pourras te spécialiser en psychiatrie au Centre Hospitalier du Rouvray, mélangeant analyse et pharmacie clinique.

RÉGION NORMANDIE



Caen • Rouen

Pourquoi venir à Rouen (suite) ?

Si tu veux t'éloigner encore un peu d'autres villes peuvent t'accueillir (dans un rayon d'une heure de transport de Rouen): Elbeuf, Dieppe et Le Havre (les deux derniers étant en bord de mer).

En plus des stages, une formation enrichissante t'attend entre les séminaires inter-régionaux (à Lille, Amiens, Caen) et des cours interséminaires une fois par semaine environ tout le long de ton semestre. Rouen organise les cours de pharmacie clinique. Pour les autres séminaires tu auras la chance d'aller te balader dans la région avec tes co-internes et rencontrer les autres internes du G4.

Les séminaires ont lieu durant la phase socle et se déroulent sur 2 jours : l'un étant en début de semestre permettant d'acquérir des connaissances générales sur le domaine de stage en cours (Pharmacie clinique ou Préparations et contrôles ou Dispositifs médicaux, stérilisation et hygiène) et, l'autre en fin de semestre étant un séminaire commun afin de présenter les travaux du semestre (tous domaines confondus).

Enfin, l'ambiance conviviale des internes est un argument pour te convaincre de venir faire ton internat à Rouen.

Biologie Médicale

Le CHU de Rouen dispose d'un Institut de biologie clinique (IBC) qui centralise les services de Bactériologie/Virologie, Parasitologie/Mycologie, Biochimie, Pharmacologie et Hématologie. Le service d'immunologie quant à lui se trouve au sein de la fac de médecine/pharmacie à cinq minutes à pieds de l'IBC. Tous les semestres de phase socle (2 ans), se font donc à Rouen centre.

À partir du 5^e semestre, il est possible de quitter le CHU pour des stages polyvalents «périphériques» (Dieppe, Elbeuf, Centre Henri Becquerel, Le Havre) ou spécialisés (Centre Henry Becquerel pour la cytogénétique, Le Havre).

En plus des spécialités classiques, sont accessibles à Rouen : Biologie de la reproduction, génétique moléculaire.

IPR

La Haute-Normandie bénéficie d'une recherche dynamique et agréable grâce à des structures telles que l'IRIB (Institut for Research and Innovation in Biomedicine). Ces structures permettent de rencontrer les chercheurs d'autres équipes et de faciliter le dialogue entre les différentes disciplines présentes dans la région. La recherche et l'innovation prennent également de l'ampleur grâce à plusieurs incubateurs dans lesquelles se développent actuellement plusieurs start-up et jeunes entreprises, basées sur Rouen, Le Havre ou encore Evreux.

Les quatre années d'internat IPR à Rouen permettent de réaliser un master 2 (la première année en PUI n'étant plus obligatoire) et de poursuivre par une thèse de sciences les trois années suivantes.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations !



Angers • Nantes

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Berthe-Marie IMBERT
Faculté de Pharmacie
- laboratoire de Biochimie
16, boulevard Daviers - 49045 ANGERS
☎ 02 41 22 66 00
@ berthe-marie.imbert@univ-nantes.fr

Filières pharmacie - Option Hôpital :

Pr. Frédéric LAGARCE
Faculté de santé - Département Pharmacie
28, rue Roger Amsler - 49045 ANGERS Cedex 01
☎ 02 41 22 66 04
@ frederic.lagarce@univ-angers.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Dr. Antoine DUPUIS
Pharmacie centrale
Hôpital de la Milétrie
2, rue de la Milétrie
86021 POITIERS Cedex
☎ 05 49 44 49 10
@ antoine.dupuis@univ-poitiers.fr

Adresses utiles :

UFR sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé :

16, boulevard Daviers
49045, Angers Cedex 01
☎ 02 41 22 66 00

Agence Régionale de Santé (ARS) :

Eric TEILLAY
ARS des Pays de la Loire
17, boulevard Gaston Doumergue
CS 56233 - 44262 Nantes Cedex 2
☎ 02 49 10 41 62
@ eric.teillay@gmail.com

CHU - direction des affaires médicales :

4, rue Larrey
49933 ANGERS Cedex 9
☎ 02 41 35 32 40 (secrétariat)

Association des Internes de Pharmacie Hospitalière, IPR et Biologie médicale d'Angers (AIPHIBA) :

- Renseignement association :
@ aiphiba49@gmail.com
- Renseignement internat biologie :
@ internebiomedangers@gmail.com
- Renseignement internat pharmacie :
@ vp.pharma.angers@gmail.com
- Renseignement IPR :
@ aiphiba49@gmail.com

RÉGION PAYS DE LA LOIRE



Angers • Nantes

Pourquoi venir à Angers ?

Angers est la première ville de France où il fait bon vivre.

Ceci s'explique par son climat particulièrement doux mais aussi pour son dynamisme et son environnement. C'est la ville la plus verte avec

des parcs et un lac en plein centre permettant la pratique de nombreuses activités nautiques et sportives. La cité angevine possède d'ailleurs la meilleure proportion d'équipements sportifs par habitant. L'architecture est riche en histoire avec notamment un château au cœur de la ville. De plus, le logement sur Angers et en plein centre-ville est très abordable.

L'attractivité du pôle universitaire angevin, près de 40 000 étudiants soit 1 habitant sur 5, contribue au rajeunissement de la population et à son dynamisme. 50% de la population à moins de 30 ans !

Angers est au centre de l'inter région Ouest. La ville est bien desservie en TGV : 1h30 de Paris, 35mn de Nantes. Elle se situe à moins de 1h30 de l'océan.

Les périphéries se situent à moins d'1h en voiture ou en train et certaines sont communes avec Nantes, dont Le Mans qui est le plus grand centre hospitalier périphérique de France.

Concernant l'hôpital, les installations sont récentes puisque tous les laboratoires sont neufs (2011). Le CHU se situe à 10 minutes à pied de l'hyper centre ce qui permet de se déplacer facilement à pied et surtout en vélo. Il est d'ailleurs possible de bénéficier d'un prêt de vélo entièrement gratuit pendant un an ! Une ligne de tram vitalise aussi le centre-ville permettant d'aller du CHU à la gare en moins de 15 minutes.

Le CHU est également très investi vis-à-vis des internes : en témoigne les campagnes « adopte un PUPH » en 2015 et « Céline choisit son internat » en 2016.

Biologie :

Le CHU d'Angers dispose d'un pôle récent de Biologie Clinique qui centralise tous les services de biologie. Notre cadre de travail est par conséquent très agréable et chaque laboratoire dispose d'un bureau réservé aux internes.

L'atout majeur de la formation réside aussi bien dans sa qualité que dans l'ambiance bienveillante de ce CHU à taille humaine.

L'ambiance entre internes est également excellente, il n'est pas rare de prolonger la journée de travail par un petit after work entre nous. La bonne humeur et la solidarité sont deux valeurs importantes en biologie !

RÉGION PAYS DE LA LOIRE



Angers • Nantes

Pourquoi venir à Angers (suite) ?

Les gardes sont polyvalentes et donc vraiment complètes. Nous avons la chance d'avoir des gardes non pas techniques mais biologiques, rares sont les CHU dans ce cas. Elles sont partagées entre tous les internes biologistes

du CHU (20-25 internes). Trois techniciens gèrent la routine et l'interne assure le dialogue clinico-biologique du CHU. Une très bonne formation d'un mois et demi précède le début des gardes.

La formation aux prélèvements notamment sanguins est également très bien encadrée et chaque interne de biologie obtient son certificat de prélèvement lors de sa phase socle.

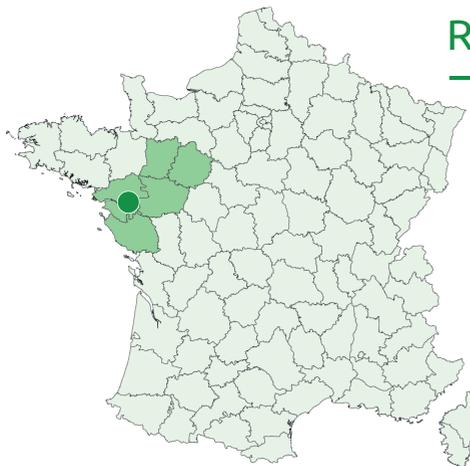
Les internes de biologie vous attendent avec impatience !

Pharmacie :

Le CHU d'Angers accueille chaque semestre une douzaine d'internes en pharmacie hospitalière. Ils sont répartis au sein de la pharmacie, de la stérilisation, de la pharmacovigilance, du centre de cancérologie ou bien des laboratoires de recherche, permettant de valider aussi bien les différents domaines du DES que des hors-domaines.

Plusieurs hôpitaux périphériques (Cholet, Le Mans, Saumur) sont facilement accessibles depuis Angers et proposent des stages dans des domaines variés.

En plus des unités d'enseignements et diplômes universitaires proposées sur place, Angers bénéficie également d'une localisation idéale qui permet l'accès aux 4 autres universités de la région Ouest que sont Nantes, Poitiers, Rennes et Tours.



Angers • Nantes

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Coordinatrice biologie - pharmacie & médecine :
Virginie FERRE

@ Virginie.Ferre@univ-nantes.fr

Filière Pharmacie :

Gaël GRIMANDI

@ gael.grimandi@chu-nantes.fr

Pour le contacter merci de mettre en copie :

@ decanat.pharmacie@univ-nantes.fr

Filière IPR :

Antoine DUPUIS

@ antoine.dupuis@univ-poitiers.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

Soizic GOURDEN
9, rue Bias BP53508
44035 Nantes Cedex 1

☎ 02 53 48 41 20

@ decanat.pharmacie@univ-nantes.fr

Agence Régionale de Santé (ARS) :

Eric TEILAY
ARS des Pays de la Loire
17 boulevard Gaston Doumergue
CS 56233 - 44262 Nantes Cedex 2

☎ 02 72 01 57 02

@ Eric.TEILLAY@ars.sante.fr

CHU - Direction des Affaires Médicales :

Ivanne DORE et Céline KOREN
Immeuble Deurbroucq - 1^{er} étage
5 allée de l'Île Gloriette - 44093 Nantes Cedex 1

☎ 02 40 08 72 45

@ bp-damr-bureau-des-internes@chu-nantes.fr

Association locale :

Association des internes en pharmacie
et biologie de Nantes (AIPBN)
Hôtel Dieu - Pôle de Biologie
Bureau des internes
9, quai Moncoussu - 44093 Nantes Cedex 1

Site : <http://www.internat-nantes.fr>

- Président ELAIBA Yacine :

@ president.aipbn@gmail.com

- VP pharma Pierre CHAPRON :

@ vppharma.aipbn@gmail.com

- VPs bio RENAULT Victor et FENDELERT

Timothe :

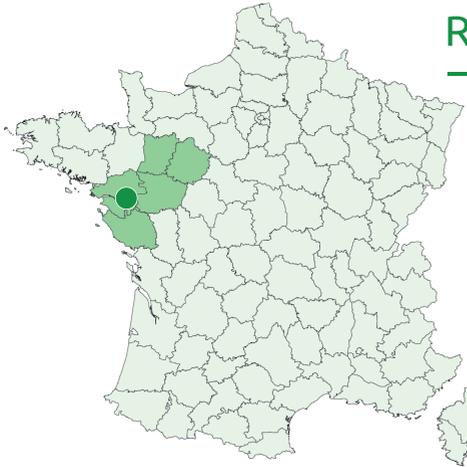
@ vpbiopharma.aipbn@gmail.com

@ vpbiomed.aipbn@gmail.com

- VP IPR Marianne LAUGEL :

@ ipr.aipbn@gmail.com

RÉGION PAYS DE LA LOIRE



Angers • Nantes

Pourquoi venir à Nantes ?

Située sur la Vallée de la Loire, Nantes a forcément de quoi vous plaire ;

Que ce soit pour les ballades sur les rives de l'Erdre où des après-midi nautiques (aviron,

bateau électrique) sont possibles, sur l'Île de Nantes avec ses éco-quartiers et son musée de Machines gardé par son imposant éléphant mécanique.

Une situation géographique idéale :

- **En TGV** à 2 heures de Paris
- **En avion**, on est à 2 heures de plusieurs capitales européennes avec un aéroport international accessible en tram et bus. Beaucoup de destinations sont ainsi desservies en Europe et Afrique du Nord.
- **En voiture** ou en **train**, pour les amoureux de la mer, la côte atlantique est toute proche à seulement 40 min-1h de stations balnéaires. Vous pouvez ainsi passer facilement un week end à la Baule, Pornic, Le Croisic ou Saint Nazaire.

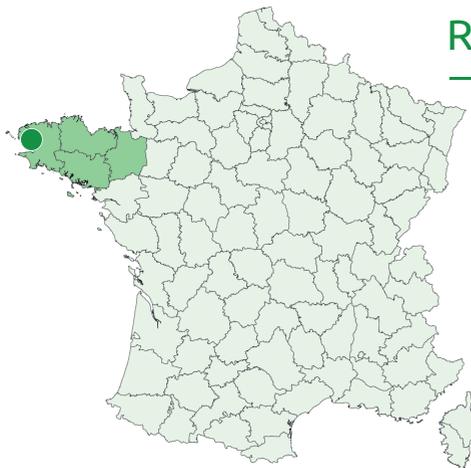
Culturellement et historiquement, la Cité des ducs comme elle est surnommée est riche avec sa Cité de Congrès accueillant de nombreuses conférences ou encore un Zénith pour les concerts et autres activités ainsi que plusieurs musées. La plupart des lieux sont accessibles en tram.

Le CHU est réparti sur 3 sites, tous accessibles via le réseau de transport en commun (tramway, bus) et offre un large choix de stage.

Côté internat, les 3 sites proposent des logements (chambres individuelles) où vous pourrez également profiter des nombreux repas améliorés et vous défouler lors des fameux tonus. Tous les laboratoires sont regroupés sur un seul site à Hotel Dieu en centre-ville.

L'Association des Internes de Pharmacie hospitalier et Biologie médicale Nantais (AIPBN) vous accueillera à bras ouverts en organisant repas, barbecues, bars et évènements en tout genre.

RÉGION BRETAGNE



Brest • Rennes

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Pr. Jean-Luc CARRÉ
Laboratoire de Biochimie et Pharmacotoxicologie
CHRU de Brest, Hôpital de la Cavale Blanche
Boulevard Tanguy Prigent
29200 BREST

☎ 02 98 34 76 75

@ jean-luc.carre@chu-brest.fr

Filière Pharmacie :

Pr. Pascal LE CORRE
Pharmacie
CHU Pontchaillou Rennes
2, rue Henri Le Guilloux
35033 RENNES Cedex 9

☎ 02 23 23 48 72

@ pascal.le-corre@univ-rennes1.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

Université de Pharmacie de Rennes
Scolarité
2, avenue du Professeur Léon Bernard
35043 RENNES Cedex

☎ 02 23 23 67 26

Site : <https://pharma.univ-rennes1.fr/>

Agence Régionale de Santé (ARS) :

ARS Bretagne
6, place des Colombes
CS 14253
35042 RENNES Cedex

☎ 02 90 08 80 00

CHU - Direction des Affaires Médicales :

Madame Claudine CAPELLMANN

☎ 02 98 22 37 80

@ claudine.capellmann@chu-brest.fr

SIBBIOP

(Syndicat des Internes Brestois
en Biologie médicale et Pharmacie
hospitalière) :

Contact Bio :

@ sibbiop.brest@gmail.com

VP Pharma :

@ vp.pharma.brest@gmail.com

RÉGION BRETAGNE



Brest • Rennes

► Pourquoi venir à Brest ?

Le CHRU de Brest se compose de 2 sites : La Cavale Blanche et Morvan.

Ces deux sites proposent l'ensemble des agréments de stages en pharmacie hospitalière

dans une ambiance conviviale et chaleureuse (presque familiale).

Côté biologie, même ambiance au top ! Les labos principaux (hématologie, biochimie, microbiologie) se situent sur la Cavale Blanche tandis que le reste des labos (génétique, biologie de la reproduction, immunologie) sont retrouvés sur le site de Morvan.

Chaque site propose son internat, mais l'internat de la Cavale reste l'internat de prédilection pour les internes (chambres individuelles, lit double, douche dans la chambre). On y retrouve une 15^{aine} de places.

Mais si tu n'as pas de place à l'internat, pas de panique : les logements sur Brest ne sont pas chers et les colocations sont nombreuses ;) ! De quoi faire de belles économies (ou bien tout dépenser dans les bars de la ville, à toi de voir).

Pour se détendre, Brest est réputée pour son côté festif et propose de nombreux bars pour prendre un verre en terrasse avec vue sur la rade de Brest, ou encore des restaurants très sympathiques (bienvenue au pays du caramel, du beurre et du Kouign Amann). Le week-end, tu pourras parcourir la côte finistérienne et découvrir les magnifiques paysages et eaux turquoises cachées dans ce paradis breton.

Été comme hiver (avec une combi en plus), les sessions de surf ou autres sports nautiques n'attendent plus que toi.

Alors à bientôt !

RÉGION BRETAGNE



Brest • Rennes

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Pr. Florence ROBERT GANGNEUX
Laboratoire de Parasitologie-Mycologie
CHU Pontchaillou Rennes
2, rue Henri le Guilloux - 35033 RENNES
☎ 02 99 28 42 68
@ Florence.robort.gangneux@chu-rennes.fr

Filière Pharmacie :

Pr. Pascal LE CORRE
Pharmacie
CHU Pontchaillou Rennes
2, rue Henri Le Guilloux
35033 RENNES Cedex 9
☎ 02 23 23 48 72
@ pascal.le-corre@univ-rennes1.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Dr. Antoine DUPUIS
Pharmacie centrale - Hôpital de la Milétrie
2, rue de la Milétrie
86021 POITIERS Cedex
☎ 05 49 44 49 10
@ antoine.dupuis@univ-poitiers.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

Université de Pharmacie de Rennes - Scolarité
2, avenue du Professeur Léon Bernard
35043 RENNES Cedex
☎ 02 23 23 67 26
Site : <https://pharma.univ-rennes1.fr/>

Agence Régionale de Santé (ARS) :

ARS Bretagne
6, place des Colombes
CS 14253 - 35042 RENNES Cedex
☎ 02 90 08 80 00

CHU - Direction des Affaires Médicales :

Christelle LE MOUELLIC
2, rue Henri Le Guilloux - 35000 Rennes
☎ 02 99 28 43 21
@ christelle.le.mouelllic@chu-rennes.fr

Syndicat Autonome des Internes en Pharmacie de Rennes :

Internat de Pontchaillou
2, Rue Henri Le Guilloux - 35000 RENNES
- **Président** : @ president.sajpr@gmail.com
- **Trésorier** : @ tresorier.sajpr@gmail.com
- **Secrétaire** : @ sajpr.secretaire@gmail.com
- **VP Pharma** : @ vp.pharma.rennes@gmail.com
- **VP Bio** : @ vp.bio.rennes@gmail.com
- **VP IPR** : @ vp.ipr.rennes@gmail.com
- **VP Com** : @ vp.com.rennes@gmail.com

RÉGION BRETAGNE

Brest • Rennes



Pourquoi venir à Rennes ?

Parce que la formation en biologie médicale offre des terrains de stage peu communs telle que la cytogénétique ou la biologie de la reproduction.

Parce qu'en périphérie de Rennes, il existe de nombreux stages pour la pharmacie hospitalière tous aussi attrayant les uns que les autres.

Parce qu'il existe de nombreuses équipes de recherche, le Centre d'Investigation Clinique, l'équipe Foie, Rein et métabolismes de l'INSERM, les équipes de santé publique de l'EHESP, l'équipe de recherche en Pharmaco-épidémiologie.

Et parce que Rennes est une ville étudiante, plein de vie, et ne se trouve qu'à 45 minutes de la mer.

RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE



Tours

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Pr. Claire POUPLARD
Service d'Hématologie-Hémostase
Centre Régional de Traitement de l'Hémophilie
Hôpital Trousseau, CHRU de Tours
37044 TOURS cedex, France
☎ 02 47 47 47 47
@ claire.pouplard@univ-tours.fr

Filière Pharmacie :

Pr. Daniel ANTIER
Faculté de Pharmacie Philippe Maupas
31, avenue Monge
37200 TOURS
☎ 02 47 36 73 90
@ daniel.antier@univ-tours.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Dr. Antoine DUPUIS
Pharmacie centrale - Hôpital de la Milétrie
2, rue de la Milétrie
86021 POITIERS Cedex
☎ 05 49 44 49 10
@ a.dupuis@chu-poitiers.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

31, avenue Monge
37200 TOURS
☎ 02 47 36 71 65
@ ufrpharmacie@univ-tours.fr

Agence Régionale de Santé (ARS) :

Sophie MOREAU-THIBERGE
ARS Centre-Val de Loire - Cité Coligny
131, rue du faubourg Bannier - BP 74409
45044 ORLÉANS Cedex 1
☎ 02 38 77 47 11
@ ars-cvl-gestion-internat@ars.sante.fr

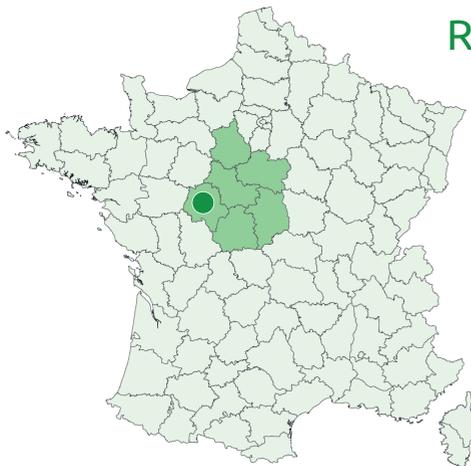
CHU - Direction des Affaires Médicales :

Christelle CELLIER
2, boulevard Tonnelé
37044 TOURS Cedex 9
☎ 02 18 37 05 99
@ c.cellier@chu-tours.fr

Bureau des Internes en Biologie et PHarmacie de Tours (BIBIPHT) :

Internat Hôpital Bretonneau
2, boulevard Tonnelé
37044 TOURS
@ bibipht@gmail.com

RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE



Tours

Pourquoi venir à Tours ?

L'internat à Tours c'est :

Trois sites du CHRU avec des internes super chouettes prêts à vous accueillir : Bretonneau, Clocheville (hôpital pédiatrique) et Trousseau.

Que vous soyez en Pharmacie Hospitalière, Biologie Médicale ou Innovation Pharmaceutique et Recherche, les différents sites proposent une large diversité de stages pour mener à bien votre formation.

En plus du CHRU de Tours, d'autres lieux de stage en région Centre vous seront également proposés. Le grand CHR d'Orléans pourra accueillir plusieurs internes de toutes filières. Les CH de Blois, Bourges, Chartres et d'autres seront également disponibles pour les PH, ainsi que les biologistes pour le CH de Blois.

Côté détente, le vieux Tours vous offrira la place Plumereau, conviviale, en plein cœur d'un centre dynamique et festif, parfaite pour un verre en été comme en hiver (élue plus belle place de France pour prendre l'apéro par le site de voyage Lonelyplanet !)

Si vous aimez les barbecues sur les bords de Loire, la guinguette renaît de ses cendres chaque année de mai à octobre pour vous offrir d'inoubliables couchers de soleil dans un cadre pittoresque et très animé !

Tours, considérée comme l'une des villes les plus festives de France (du moins dans le cœur des Tourangeaux), est agréable à vivre et à taille humaine. Vous pourrez tout faire à pied ou à vélo.

La région saura également occuper vos week-ends : visite des châteaux de la Loire, balade le long de la Loire à vélo ou sur la Loire en canoë, festivals de musique en tous genres, sans oublier les dégustations de vins dans les nombreuses caves du coin (Bourgueil, Vouvray, Chinon...) mais aussi la gastronomie tourangelle incontournable (les rillettes, les rillons, les fromages, le nougat...).

Besoin d'évasion ou de retrouver la famille et les amis : la ville de Tours est bien desservie au niveau des transports : 1h20 de Paris et 2h de Bordeaux en TGV, 1h40 de Nantes. De plus, l'aéroport de Tours propose les destinations de Londres, Marrakech, Porto, Marseille et Dublin.

Bref pour résumer Tours :

C'est une ville à la fois reposante, dynamique et festive !

Le bureau tourangeau, le BIBIPHT, vous accueillera sans réserve et vous fera découvrir avec fougue les trésors de la région Centre.

On vous attend !

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE



Poitiers • Bordeaux Limoges

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Professeur Christophe BURUCOA
Laboratoire de Bactériologie-Hygiène
Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers
EA 4331 LITEC

2 rue de la Milétrie - 86021 Poitiers Cedex

☎ 05 49 44 38 89

@ christophe.burucoa@chu-poitiers.fr

Filière Pharmacie :

Professeur Antoine DUPUIS - Pharmacie centrale
Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers
2 rue de la Milétrie - 86021 Poitiers Cedex

☎ 05 49 44 37 68

@ antoine.dupuis@chu-poitiers.fr

Filière IPR :

Professeur Antoine DUPUIS - Pharmacie centrale
Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers
2 rue de la Milétrie - 86021 Poitiers Cedex

☎ 05 49 44 37 68

@ antoine.dupuis@chu-poitiers

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

U.F.R Médecine et Pharmacie
Bât. D1 - TSA 51115
6 Rue de la Milétrie - 86073 POITIERS Cedex 9
Hélène FILHASTRE

☎ 05 49 45 43 98

@ scolarite.pharmacie@univ-poitiers.fr

@ helene.filhastre@univ-poitiers.fr

Pierre BRUN

☎ 05 49 45 49 47

@ pierre.brun@univ-poitiers.fr

Agence Régionale de Santé (ARS) :

Jean-Pierre COCQUET
ARS Poitou-Charentes
Siège - 4 rue Micheline Ostermeyer
BP 20570 - 86021 POITIERS Cedex

☎ 05 49 44 83 95

@ ars-na-dosa-gfps-sfps@ars.sante.fr

@ jean-pierre.cocquet@ars.sante.fr

CHU - Direction des Affaires Médicales :

Direction des Affaires Médicales
Aurélie MOREAU
Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers
AGORA - 1^{er} étage gauche - Porte 1050
2 rue de la Milétrie - CS 90577
86021 POITIERS Cedex

☎ 05 49 44 39 63

@ affaires-medicales@chu-poitiers.fr

@ aurelie.moreau@chu-poitiers.fr

Association locale :

Association des Internes en Pharmacie de Poitiers (AIPP)

Internat Jacques Aubert

2 rue de la Milétrie - 86021 POITIERS Cedex

- Présidence :

@ contact.aipp@gmail.com

- VP Biologie médicale :

@ vpbio.poitiers@gmail.com

- VP Pharmacie Hospitalière :

@ vppharma.poitiers@gmail.com

- VP Innovation Pharmaceutique et Recherche :

@ vpijr.poitiers@gmail.com

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE



Poitiers • Bordeaux Limoges

Pourquoi venir à Poitiers ?

Géographiquement, la ville de Poitiers se situe sur l'axe de train de la ligne grande vitesse (LGV) reliant Paris à Bordeaux (Paris - Poitiers => 1h18 ; Poitiers - Bordeaux => 1h17) ce qui fait que la ville est bien desservie et au carrefour de nombreuses destinations, notamment sur la façade atlantique.

Ville d'art et d'histoire, celle qu'on surnomme encore « La ville aux cent clochers » ou « La ville aux cent églises » est riche d'un important ensemble monumental comprenant notamment le baptistère Saint-Jean, l'église Notre-Dame la Grande ou encore la cathédrale Saint-Pierre... Vous pourrez aussi découvrir l'abbaye de Saint-Savin inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, sans oublier l'inratable parc du Futuroscope®.

La Rochelle fait partie des périphéries qui sont gérées par le CHU de Poitiers, ces stages offrent un cadre de vie unique, l'hôpital et l'internat sont à moins de 5 minutes à pied du port et du centre-ville. Avec l'île de Ré aux portes de la ville, souffle une brise de vacances dès l'heure de la débauche.

Au niveau du CHU, beaucoup de bâtiments sont neufs !

- Le pôle de biologie est organisé sous forme de plateaux techniques et l'ensemble des internes en biologie est réparti entre les 2 étages du bâtiment qui se trouve au-dessus des Urgences (UBM). De récentes acquisitions viennent compléter le pôle de biologie avec une grande chaîne automatisée en biochimie et un automate WASP (automatisation de l'ensemencement et analyse numérique) en bactériologie.
- Avec ses trois robots couplés, la récente pharmacie hospitalière de Poitiers bénéficie d'un nouveau bâtiment, et des automates qui distribuent à la demande les médicaments et les produits pharmaceutiques. Récemment, le CHU a fait l'acquisition d'un robot d'aide à la préparation des chimiothérapies. Les internes en pharmacie se déploient chaque matin dans les différents pôles afin de réaliser la validation pharmaceutique.
- Pour les IPR, des unités de recherche (INSERM, CNRS, ...) sont présentes dans la proximité du CHU, permettant de pouvoir travailler au CHU et à l'unité de recherche sans avoir de longs trajets à réaliser.
- A cela peut s'ajouter le nouveau centre de cardiologie vasculaire ainsi que la « Vie la santé », plateforme de promotion de la santé conçue comme une maison dédiée à la santé publique et à la prévention en santé.
- Enfin, une IRM 7 Tesla est fonctionnelle au CHU depuis novembre 2019.

L'internat est sympa et dans un bâtiment proche du CHU. L'ambiance y est bonne et les soirées autour de la piscine y sont nombreuses.

L'association des internes en Pharmacie de Poitiers organise de nombreuses activités tout au long de l'année permettant des moments de cohésion et de détente entre les internes.

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE



Poitiers • **Bordeaux**
Limoges

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Pr. Cécile BÉBÉAR
Laboratoire de bactériologie - Hôpital Pellegrin
Place Amélie Raba Léon - 33000 BORDEAUX
☎ 05 57 57 16 25
@ cecile.bebear@chu-bordeaux.fr

Filière Pharmacie :

Pr. Sylvie CRAUSTE-MANCIET
Groupe Hospitalier Sud
Hôpital Haut-Lévêque
Pharmacie
Avenue de Magellan - 34604 PESSAC Cedex
☎ 05 56 79 56 79
@ sylvie.crauste-manciet@chu-bordeaux.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr. Dominique BREILH
Pharmacie centrale
Hôpital Haut-Lévêque
Avenue de Magellan - 33604 PESSAC Cedex
☎ 05 57 65 64 93
@ dominique.breilh@chu-bordeaux.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

Université de Bordeaux
146, rue Léo Saignat
33076 BORDEAUX Cedex

PH/IPR :

@ scolarite.pharmacie@u-bordeaux2.fr
☎ 05 57 57 11 89 (Sophie DELEST)

BioMed :

@ scolarite.medecine-specialisee@u-bordeaux2.fr
☎ 05 57 57 10 10

Agence Régionale de Santé (ARS) :

ARS Aquitaine
103 bis, rue Belleville - CS 91704
33063 BORDEAUX Cedex
Gestionnaire : M^{me} Sandrine DULIEU
☎ 05 57 01 44 67
@ sandrine.dulieu@ars.sante.fr

Direction générale du CHU de Bordeaux - Direction des affaires médicales :

Gestion des internes en pharmacie
12 rue Dubernat - 33404 TALENCE Cedex
☎ 05 56 79 53 07

Contact :

Elodie DUBOIS / Victoria MARRO
@ dam.internes@chu-bordeaux.fr

Association des Internes et Anciens Internes en Pharmacie de Bordeaux (AIAIPB) :

14 rue Eugène Jacquet - 33000 BORDEAUX
@ aiaipbordeaux@gmail.com

- VP Pharmacie Hospitalière :

@ vppharmabordeaux@gmail.com

- VP Biologie Médicale :

@ referentsbiologie@outlook.fr

- VP IPR :

@ aiaipb.vpipr@gmail.com

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE



Poitiers • **Bordeaux**
Limoges

Pourquoi venir à Bordeaux ?

Bordeaux : Élue ville la plus tendance au monde par le Lonely Planet en 2016 (Oui, rien que ça, devant des villes comme Los Angeles ou le Cap) ainsi que ville préférée des Français (Le Point, source indépendante et totalement digne de confiance).

Pourquoi ?

Ça paraît évident, mais rappelons-le quand même !

Si tu aimes sortir, tu adoreras participer à tous les événements organisés par la ville: la fête du fleuve, Bordeaux so good, les épicuriales, Bordeaux fête le vin, le semi-marathon, la color run... ce qui te permettra de découvrir les « gavés » jolis coins que comptent la ville (classée au patrimoine mondial de l'UNESCO) comme le miroir d'eau, la Place de la Bourse, la Place du Parlement, la Place Pey Berland... Pour ne citer que les plus connues, et garder un peu de suspens.

Si tu aimes les sports de plein air, tu auras l'embarras du choix pour occuper tes week-ends : surf évidemment, mais tous les sports nautiques en général ainsi que le ski l'hiver (à 2h des premières stations des Pyrénées) et les footings le long des quais pour entretenir ta forme olympique...

Si tu préfères la gastronomie, tu iras déguster des huîtres au Cap Ferret, tu enchaîneras ensuite avec les cannelés pour ton goûter pour finir avec magret de canard au dîner. Quelques grands noms de la gastronomie ont des restaurants à Bordeaux (Gordon Ramsay, Philippe Etchebest..)

Si tu veux devenir incollable sur la région, tu rajouteras, en plus de tout ça, une visite à la Dune du Pyla, un tour dans les Landes (Hossegor, Biscarrosse), et une visite du Pays Basque (Biarritz, Bayonne, Hendaye, Saint Jean de Luz...) sans oublier, bien sûr, ton indispensable participation aux férias tout l'été.

Le CHU

- 1^{er} CHU de France en 2019 et 2020 (Le Point et Nouvel Obs)
- 3 hôpitaux principaux : Hôpital Pellegrin, Hôpital Haut-Lévêque, Hôpital Saint André tous desservis par le tram
- Pôle d'excellence en hématologie, cardiologie et cancérologie

Niveau transports :

Une gare à 2h de Paris avec la LGV !

Un aéroport avec liaisons low-cost pour s'envoler en Europe à pas cher !

Des transports en commun : Tramway, Bus, Vcub, BatCub

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE



Poitiers • **Bordeaux**
Limoges

Pourquoi venir à Bordeaux (suite) ?

Et les évènements des internes dans tout ça ?

Les soirées/apéros en terrasse ou dans les bars (au minimum une fois par mois).

Les pique-niques sur les quais ou sur la plage.
Des brunchs, des Afterworks, des sorties canoë...
Des WE :

- Le fameux week end Surf de l'interrégion Sud-Ouest avec, au programme, des cours de surf, des soirées, des potes et du bonheur près de l'océan.
- Le WE ski organisé par Toulouse.
- Le WE randonnée dans les Pyrénées.

L'internat :

Internat mixte médecine / pharma, avec une très bonne ambiance et tout ce qu'il faut pour passer de bons moments (baby-foots, table de ping pong, billard...). Un apéro est organisé chaque semaine ainsi qu'une soirée par mois.

Et surtout une super PISCINE pour bronzer l'été pendant les repos de garde

Géré par l'AIHB, l'association des internes en médecine. Pour faire une demande de chambre, rien de plus simple, tout est expliqué sur leur site internet : <http://www.aihb.org/asso/> rubrique l'asso → Internat

Filière Pharmacie Hospitalière

Les cours

Il y a 4 UE obligatoires, à valider pendant vos 2 premières années d'internat (phase socle). A chaque semestre, vous aurez donc une UE à valider, en rapport avec votre actuel :

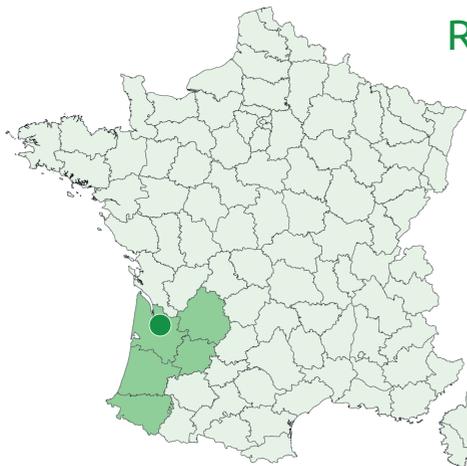
- Pharmacie clinique et dispensation
- Dispositifs médicaux et stérilisation
- Pharmacotechnie hospitalière, contrôles
- Qualité, gestion des risques, évaluation des pratiques professionnelles

Des UE spécialisées pourront être disponibles dans les années suivantes : pharmacie clinique en oncologie, pharmacie clinique en infectiologie...

Autres formations disponibles

- DU stérilisation, DU thérapeutique anti-infectieuse...
- DU proposés par l'ISPED (Institut de Santé publique d'épidémiologie et de Développement)

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE



Poitiers • **Bordeaux**
Limoges

Pourquoi venir à Bordeaux (suite) ?

- Master 2 : Pharmacologie parcours (1) Pharmacologie-épidémiologie, (2) Pharmacovigilance et (3) Bon usage du médicament

- Master 2 : Sciences du médicament parcours (1) Sciences pharmaceutiques ou (2) Pharmacotechnie hospitalière
- Equipe INSERM : « Bordeaux Population Health »

Il existe de multiples possibilités de formations, le mieux reste de se renseigner sur les sites des universités ou auprès des anciens internes.

Filière Biologie Médicale

Plateau technique à la pointe pour les examens de routine, on est même passé sur France 3 si c'est pas la classe !

Le CHU propose de nombreux terrains en particuliers des stages en hématologie spécialisée, en biologie de la reproduction, biologie des tumeurs, un pôle génétique (oncogénétique, biologie moléculaire...)

La force de Bordeaux c'est aussi ses périphéries: Bayonne, Dax, Arcachon, Agen, Pau ! Soleil garanti ! Chaque stage comporte des cours chaque semaine assurés par des biologistes seniors et une évaluation à la fin du semestre est faite.

La liste des stages agréés est disponibles sur le site de l'ARS Nouvelle Aquitaine : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/internat-en-medecine-pharmacie-et-odontologie-subdivision-de-bordeaux>

Différents DU et Masters sont également disponibles :

Diplôme Universitaire :

DU thérapeutique anti-infectieuse, vaccinologie, désastres sanitaires, pharmaco-épidémiologie, pharmacovigilance, pathologie moléculaire, stratégies thérapeutiques en pathologie infectieuse, toxicologie médicale.

<https://sante.u-bordeaux.fr/Formation-continue/Diplomes-d-universite/DU-DIU-Medecine>

Masters :

Biologie Cellulaire, Physiologie et Pathologie

Cancer Biology

Génétique Moléculaire et Cellulaire

Microbiologie-Immunologie

https://biologie.u-bordeaux.fr/formation/2020/PRMA_73/biologie-sante

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE



Poitiers • Bordeaux Limoges

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie médicale :

Sylvie ROGEZ, PU-PH
CHU Dupuytren - CBRS 3^{ème} étage
Service Bactériologie - Virologie - Hygiène
2, avenue Martin Luther King
87042 Limoges Cedex
☎ 05 55 05 67 21
@ sylvie.rogez@chu-limoges.fr sylvie.rogez@unilim.fr

Filière Pharmacie :

Jérémy JOST, MCU-PH
Pharmacie CHU Limoges
2, avenue Martin Luther King
87042 Limoges Cedex
@ vjeremy.jost@unilim.fr
@ jeremy.jost@chu-limoges.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Franck SAINT-MARCOUX, PU-PH
CHU Dupuytren - CBRS 1^{er} étage
Service Pharmacologie-Toxicologie-
Pharmacovigilance
2, avenue Martin Luther King
87042 Limoges Cedex
☎ 05 55 05 11 32 / 05 55 05 61 40
@ franck.saint-marcoux@chu-limoges.fr
franck.saint-marcoux@unilim.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

Cyril KHAFUJIAN (*responsable scolarité 3^{ème} cycle*)
Facultés de Pharmacie et de Médecine
Service de scolarité 3^{ème} cycle
2, rue du Dr. Marcland - 87025 Limoges Cedex
☎ 05 55 43 58 11
@ cyril.khafujian@unilim.fr

Agence Régionale de Santé (ARS) :

Line ROGER

☎ 05 49 44 83 81
@ ARS-ALPC-DOSA-GFPS-SFPS@sante.gouv.fr
@ line.roger@ars.sante.fr

Laurence FAIGT

@ laurence.faigt@ars.sante.fr

CHU - Direction des Affaires Médicales :

François-Jérôme AUBERT

Directeur des affaires médicales
Pôle ressources humaines, matérielles
et financières - CHU Limoges
2, avenue Martin Luther King
87042 Limoges Cedex
☎ 05 55 05 60 04
@ francois-gerome.aubert@chu-limoges.fr

Fanny TUYERAS

Chargée des internes
Pôle ressources humaines, matérielles
et financières - CHU Limoges
2, avenue Martin Luther King
87042 Limoges Cedex
☎ 05 55 05 60 03
@ fanny.tuyeras@chu-limoges.fr

Association des Internes de Pharmacie des Hôpitaux de Limoges (AIPHL) :

Internat du CHU Dupuytren
Allée de l'internat
2, avenue Martin Luther King
87042 Limoges Cedex
@ aiph@yahoo.fr

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Poitiers • Bordeaux
Limoges

Pourquoi venir à Limoges ?

Internat Mixte Pharma-Médecine (uniquement pour les premières années d'internat).

*Avec piscine et **grosse ambiance**.*

Immobilier peu cher et nombreuses colocations d'internes à Limoges et ses environs.

Entente harmonieuse entre internes. Beaucoup de soirées +++.

CHU à taille humaine avec des stages intéressants accessibles dès les premiers semestres.

Idéal pour débiter son internat en douceur et bien connaître sa promo avant de rejoindre des structures plus importantes de l'inter-région.

Service de Pharmacologie-Toxicologie renommé, accessible aux IPR, PH et Bio.

Limoges c'est aussi super cool pour ses restos (gastronomie au top, viande limousine ++), ses activités natures à proximité (lacs et sports nautiques, chemins de trails et VTT, ski de fond l'hiver...), sa gare et sa porcelaine !



RÉGION AUVERGNE- RHÔNE-ALPES



Lyon • Grenoble Clermont-Ferrand

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Pr. Frederic LAURENT - PU-PH
Hospices Civils de Lyon - Hôpital de la Croix-Rousse
Laboratoire de Bacteriologie
CBN - Bat O - 103, Grande Rue de la Croix Rousse
69004 LYON, France

☎ 04 72 07 18 37

@ frederic.laurent@univ-lyon1.fr

Filière Pharmacie - Option Pharmacie Hospitalière :

Dr. Catherine RIOUFOL - PU-PH
Groupement Hospitalier Lyon Sud
165, chemin du grand Revoyet
69495 PIERRE-BÉNITE

☎ 04 78 86 43 58

@ catherine.rioufol@chu-lyon.fr

Filière Pharmacie - Option PIBM :

Fabrice PIROT - PU-PH
Institut des Sciences Pharmaceutiques
et Biologiques - Université Claude Bernard Lyon 1
8, avenue Rockefeller - 69374 LYON Cedex 08

☎ 04 78 78 56 86

@ fabrice.piroton@univ-lyon1.fr

fabrice.piroton@chu-lyon.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr. Florence MORFIN - PU-PH
Laboratoire de Virologie, Centre de Biologie et
Pathologie Nord, Institut des Agents Infectieux -
Hospices Civils de Lyon

☎ 04 72 07 10 32

Institut des Sciences Pharmaceutiques et
Biologiques, Faculté de Pharmacie Université Lyon 1

☎ 04 78 77 75 15

CIRI UCBL1 ENS INSERM U111 CNRS, Equipe
Virpath, Faculté de Médecine RTH Laennec

@ florence.morfin-sherpa@univ-lyon1.fr

florence.morfin-sherpa@chu-lyon.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

U.F.R. de Lyon

Institut des Sciences Pharmaceutiques
et Biologiques (ISPB) Faculté de Pharmacie
8, avenue Rockefeller
69373 LYON Cedex 08

☎ 04 78 77 70 00

Agence Régionale de Santé (ARS) :

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241, rue Garibaldi
CS 93383 - 69418 LYON Cedex 03

☎ 04 72 34 74 00

CHU - Direction des Affaires Médicales :

Direction des affaires médicales des HCL
BP 2251 - 3, quai des Célestins
69229 LYON Cedex 02

☎ 04 72 40 73 56 / 04 72 40 74 82

@ catherine.labarde@chu-lyon.fr

@ genevieve.di-benedetto@chu-lyon.fr

Syndicat des Internes en Pharmacie des Hôpitaux de Lyon (SIPHL) :

Hôpital Edouard Herriot
5, place d'Arsonval
69437 LYON Cedex 03

@ contact@siphil.fr

RÉGION AUVERGNE- RHÔNE-ALPES



Lyon • Grenoble
Clermont-Ferrand

Pourquoi venir à Limoges ?

Lyon est LA plus belle ville de France. Une grande ville à taille humaine, de nombreuses activités, un rythme de vie agréable, le champ des possibilités est infini.

D'énormes possibilités pour votre internat mais en plus au niveau personnel, de belles choses à découvrir. A Lyon même, la basilique de Fourvière, les traboules, l'Hôtel Dieu (magnifique depuis sa rénovation), Vieux Lyon et ses bars, les pentes de la Croix Rousse, le plateau de la Croix Rousse pour les plus aventureux, 2 fleuves/4 rives pour encore plus de belles terrasses et de péniches...

La gastronomie lyonnaise avec sa réputation qui n'est plus à refaire ! Les bouchons lyonnais mais aussi la diversité de grands restaurants gastronomiques !

Concernant l'internat, Lyon est le cœur de l'option PIBM, un grand vivier d'industriels prêts à accueillir les internes, les possibilités sont nombreuses avec des secteurs très variés: économie de la santé, pharmacovigilance, affaires médicales, opérations cliniques, dispositifs médicaux de diagnostic etc ...mais également la possibilité de travailler dans des structures internationales avec le siège global de Sanofi Pasteur et les sièges Européens de Sanofi Pasteur et MSD Vaccins.

C'est aussi une ville idéale pour réaliser son internat de Biologie Médicale : des secteurs spécialisés sont présents sur les 3 centres de Biologie de Lyon permettant d'être à la pointe dans tous les secteurs (nombreux CNR, plateforme Biogenet...). Les services de spécialité ont une renommée nationale voir internationale ! Outre ces stages qui permettent de profiter de la vie lyonnaise, une découverte de toute la région est possible avec les stages en périphérie (à Valence l'été pour profiter de l'Internat et des randos, canyoning... Puis à Bourgoin Jallieu l'hiver pour se rapprocher des montagnes...).

Pour plus d'infos, écrivez-nous à contact@siphf.fr

RÉGION AUVERGNE- RHÔNE-ALPES



Lyon • **Grenoble**
Clermont-Ferrand

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Pascal MOSSUZ
Institut de Biologie et de Pathologie
du CHU de Grenoble
BP 217 - 38043 GRENOBLE Cedex 9
@ pmossuz@chu-grenoble.fr

Filière Pharmacie - Option Pharmacie Hospitalière :

Pierrick BEDOUCH
PU-PH
ThEMAS TIMC-IMAG (UMR CNRS 5525),
Université Grenoble Alpes
Pôle pharmacie, CHU de Grenoble
BP 217 - 38043 Grenoble Cedex 9
@ pbedouch@chu-grenoble.fr

Filière Pharmacie - Option PIBM :

Fabrice PIROT
Laboratoire de Pharmacie Galénique Industrielle
ISPB-Faculté de Pharmacie
8, avenue Rockefeller - 69373 LYON Cedex 08
@ fabrice.piroton@univ.lyon1.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr. Patrice FAURE
Département Biochimie Toxicologie
Pharmacologie
Institut de Biologie et de Pathologie
CHU de Grenoble
BP 217 - 38043 GRENOBLE Cedex 9
@ PFAure@chu-grenoble.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

Domaine de la Merci
38706 La Tronche Cedex
☎ 04 76 63 71 00
@ pascal.iodice@univ-grenoble-alpes.fr

Agence Régionale de Santé (ARS) :

Agence régionale de santé Rhône-Alpes
Bureau de l'Internet
241, rue Garibaldi
CS93383 - 69418 LYON Cedex 03
Site : <http://www.ars.rhonealpes.sante.fr>

Personne en charge de l'internat :

M^{me} Hélène DOUMAYROU
☎ 04 72 34 74 00
@ ars-ara-dos-internat@ars.sante.fr

CHU - Direction des Affaires Médicales :

Hélène SABBAH
☎ 04 76 76 95 15
@ hsabbah@chu-grenoble.fr

AIPBG : Association des internes en pharmacie et biologie médicale de Grenoble :

Internat de Médecine et Pharmacie
du CHU de Grenoble
Chemin de l'Agnelas
BP 217 - 38043 GRENOBLE Cedex 9
@ bureauaipbg@gmail.com

RÉGION AUVERGNE- RHÔNE-ALPES



Lyon • **Grenoble**
Clermont-Ferrand

Pourquoi venir à Grenoble ?

Pour la ville :

Ça peut paraître une évidence, mais Grenoble, c'est avant tout **un environnement incomparable**.

Surnommée la « Capitale des Alpes », celle-ci représente aujourd'hui un bassin de près de 450 000 habitants avec plus d'un tiers de sa population ayant moins de 25 ans.

Entourés de trois **massifs alpins** (Belledonne, Chartreuse et Vercors), vous êtes à 30 minutes de toutes les activités de montagne que vous pouvez imaginer : rando, ski, escalade, via ferrata, parapente, canyoning, etc.

Les nombreux lacs situés aux environs de la ville (Laffrey, Paladru, Monteynard...) et dans la région (Bourget, Annecy,...) vous permettront de profiter aussi de toutes les activités nautiques.

Bref... **le paradis des sportifs** que la ville n'hésite pas à encourager à travers les trails (UT4M, l'échappée belle,...), le rugby (FC Grenoble), le hockey sur glace (Les Brûleurs de Loup), l'aviron...

Grenoble c'est aussi de nombreux étudiants étrangers (plus de 10 000 !) et une vie culturelle développée grâce à ses grandes salles (La Belle Électrique, la Bobine, le Stade des Alpes...) qui accueillent de nombreux concerts, spectacles et festivals tout au long de l'année. Il est aussi possible de partir à la recherche d'un café-théâtre dans le quartier historique, d'aller à l'opéra, à un des nombreux musées, tout est accessible.

Grenoble se distingue aussi par son investissement dans les **hautes technologies** en réunissant des acteurs majeurs de **l'industrie**, de **l'enseignement supérieur** et de **la recherche**.

Pour sa formation :

PH : Qui n'a jamais entendu parler de la **pharmacie clinique** du CHU de Grenoble ? Désormais le CHU est également connu pour son récent changement de robot pour une dispensation aux services de soins optimisée.

Bio : Le CHU de Grenoble dispose d'un pôle récent (Institut de Biologie et de Pathologie) qui centralise tous les services de biologie.

Tous les stages obligatoires de niveau 1 se font à Grenoble. Vous trouverez un grand panel de stages ouverts pour réaliser le stage libre (parasito, immuno, PMA, génétique, diagnostic préimplantatoire...). Les stages de niveau 2 peuvent se faire en périphérie (environ 1h30 de route maximum) ou au CHU.

Les gardes sont **polyvalentes** et gérées par **deux internes** (niveau 1 et 2), elles sont donc vraiment **complètes et formatrices**. Il y a environ 25 internes Bio au CHU de Grenoble.

Pour les périphéries : nous avons des stages polyvalents et des stages spécialisés.

RÉGION AUVERGNE- RHÔNE-ALPES



Lyon • **Grenoble**
Clermont-Ferrand

Pourquoi venir à Grenoble (suite) ?

***IPR** : A Grenoble, la formation IPR commence dès votre premier semestre ! Pas de stage en PUI obligatoire. De nombreux domaines de recherches avec de bons laboratoires (GIN, IAB, IBS) et un bon encadrement.*

Pour ses périph' :

Annecy dite « la Venise des Alpes » et son lac magnifique (internat disponible).

Chambéry et **Aix-les-bains** situés à proximité du lac du Bourget (le plus grand lac de France) (internat disponible).

Voiron et **Saint Egrève** situés à moins de 25 min de Grenoble, Patrie des Pères Chartreux (La fameuse Chartreuse!) (internat disponible).

Thonon-les-bains : station thermale au bord du lac Léman (35 km de Genève).

Pour l'internat et la vie associative :

A Grenoble vous trouverez l'AIPBG, une association d'internes motivés qui organise chaque année de nombreux événements : certains d'information (post-internat, impôts, réformes en cours,...) et beaucoup d'autres plus festifs (apéros, dégustations vin et bière, canoé, wakeboard, week end ski l'hiver et week end randonnée l'été, ...)

Des animations tout au long de l'année !! En plus de ça une soirée internat est organisée en commun avec les assos de médecins généralistes et spécialistes tous les mois !

L'asso vous représente également au niveau local et national en siégeant aux différentes commissions de choix de stages, aux conseils UFR, à la commission médicale d'établissement ainsi qu'aux différents conseils d'administration de l'association nationale.

Vous aurez également la chance de pouvoir bénéficier de chambres à l'internat, commun avec les internes de médecine. Une ambiance de famille y règne ;)

RÉGION AUVERGNE- RHÔNE-ALPES



Lyon • Grenoble Clermont-Ferrand

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Pr. Isabelle CREVEAUX
Service de Biochimie et Génétique moléculaire
Centre de biologie
58, rue Montalembert
63000 CLERMONT-FERRAND

☎ 04 73 75 18 49

@ isabelle.creveaux@uca.fr

Dr. Anne-Françoise SAPIN

Service d'Hématologie
Facultés de Médecine et de Pharmacie
28, place Henri Dunant
63001 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

@ afserre@chu-clermontferrand.fr

Filière Pharmacie et filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr. Valérie SAUTOU - Chef de service pharmacie
CHU Clermont-Ferrand
58, rue Montalembert -
Service Pharmacie - CHU Clermont-Ferrand
63000 CLERMONT-FERRAND

☎ 04 73 75 17 58

@ vsautou@chu-clermontferrand.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

Facultés de Médecine et de Pharmacie
28, place Henri Dunant
63001 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

Site : <http://pharmacie.u-clermont1.fr/>

Agence Régionale de Santé (ARS) :

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
60, avenue de l'Union Soviétique
63057 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

Site :

<http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/>

CHU - Direction des Affaires Médicales :

Direction des Affaires Médicales
1, boulevard Winston-Churchill
63000 CLERMONT-FERRAND

☎ 04 73 75 11 90

@ affaires.medicales@chu-clermontferrand.fr

Directeur des Affaires Médicales :

M. Guilhem ALLEGRE

Gestion des internes :

Émeline HALIPRE / Christine Vrignon
@ dam-internes@chu-clermontferrand.fr

☎ 04 73 75 48 06 / 04 73 75 45 92

Fax : 04 73 75 11 91

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h-12h30 / 13h30-17h

Mardi : 13h30-17h / Mercredi : 9h-12h30

Jeudi et vendredi : 9h-12h30 / 13h30-16h

Syndicat Autonome des Internes en Pharmacie et Biologie Médicale de Clermont-Ferrand (SAIPCF-BM) :

2, boulevard Winston Churchill - Appt 2B
63000 CLERMONT-FERRAND

- Contact général : @ saipcf@gmail.com

- VP PH : @ vppharmasaipcf@gmail.com

- VP Bio Méd : @ vpbiosaipcf@gmail.com

- VP IPR : @ vpiprsaiipcf@gmail.com

Site : <https://saipcf.wordpress.com/>

Twitter : @saipcf

RÉGION AUVERGNE- RHÔNE-ALPES



Lyon • Grenoble
Clermont-Ferrand

Pourquoi venir à Clermont-Ferrand ?

Située au cœur du Parc régional des volcans d'Auvergne, Clermont-Ferrand est une ville à taille humaine. Son CHU dynamique est composé de 2 sites principaux et d'un site pour le long séjour gériatrique, pour un total de presque 2000 lits.

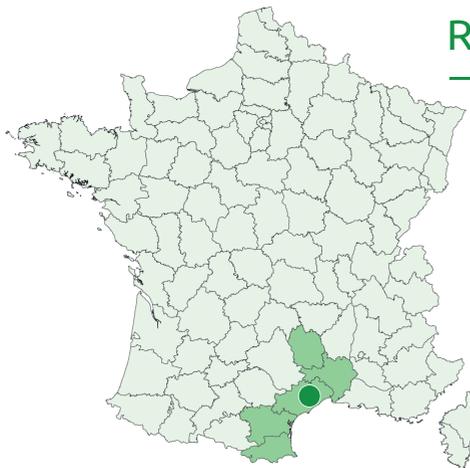
Un internat commun médecine/pharmacie est disponible sur le site Gabriel-Montpied ; les transports en commun permettant de rallier facilement le site Estaing.

Outre la qualité de sa formation, Clermont Ferrand offre une vraie qualité de vie grâce à son relief de moyenne montagne. La chaîne des Puys offre en hiver la possibilité d'être sur les pistes de skis en moins de 45min de voiture, et en été des randonnées (de la plus cool à la plus sportive) à pied ou à vélo (de route ou vtt) pour s'aérer les week-ends ou après une journée de stage bien remplie !

La balnéo est aussi réputée à Royat, ville attenante à Clermont-Ferrand, vous donnant la possibilité de vous prélasser après avoir profité de la gastronomie locale encore inégalée !

Le Syndicat Autonome des Internes en Pharmacie et Biologie Médicale de Clermont-Ferrand est très actif et notre bureau motivé. Nous organisons au moins une soirée par mois si ce n'est plus, un week-end ski ainsi qu'un week-end canoë l'été. L'auvergnat est quelqu'un de très chaleureux et sait recevoir. Nombreux sont ceux qui sont venus par hasard et qui ne sont jamais repartis !

RÉGION OCCITANIE



Montpellier-Nîmes

• Toulouse

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

R3C

Pr. Jean-Paul BROUILLET
Laboratoire de Biochimie et Biologie moléculaire
Hôpital Universitaire Carêmeau
Place du Pr. Robert Debré
30029 NÎMES Cedex 9
@ jean-paul.brouillet@umontpellier.fr

Filière Pharmacie :

R3C

Dr. Cyril BREUKER (MCU-PH)
Laboratoire de Pharmacie Clinique
UFR Pharmacie Montpellier
15, avenue Charles Flahault
34090 MONTPELLIER
@ c-breuker@chu-montpellier.fr
Dr. Ian SOULAIROL (MCU-PH)
Laboratoire de Galénique
UFR Pharmacie Montpellier
15, avenue Charles Flahault
34090 MONTPELLIER
@ ian.soulairol@chu-nimes.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr. Pierre-Antoine BONNET
Laboratoire de Chimie Organique
UFR Pharmacie de Montpellier
15, avenue Charles Flahault
34090 MONTPELLIER
@ pierre.bonnet@umontpellier.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

Université Montpellier
15, avenue Charles Flahault - BP 14491
34093 MONTPELLIER Cedex 5
☎ 04 67 54 80 00
@ https://www.umontpellier.fr/

Responsable interne :

Céline SUBERBIOLA
☎ 04 11 75 93 26
@ celine.suberbiola@umontpellier.fr

Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon :

M^{me} Hélène BERNARD / M^{me} Fanny HRMO
Parc Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel CS 30001
34067 MONTPELLIER Cedex 2
☎ 04 67 07 22 26
@ helene.bernard@ars.sante.fr
@ fanny.hrmo@ars.sante.fr

CHU - Direction des Affaires Médicales :

Claire-Lise PHILIBERT / Sophie RABUSSON
Centre Administratif André BENECH
191, avenue du Doyen Gaston Giraud
34295 MONTPELLIER Cedex 5
☎ 04 67 33 93 71 / 04 67 33 06 35
@ cl-philibert@chu-montpellier.fr
@ s-rabusson@chu-montpellier.fr

Association des Internes en Pharmacie des hôpitaux de Montpellier et Nîmes (AIPHMN) :

Faculté de pharmacie, Université Montpellier 1
15, avenue Charles Flahault - BP 14491
34093 MONTPELLIER Cedex 5
@ Site : http://aiphmn.fr
@ president.aiphmn@gmail.com

RÉGION OCCITANIE



Montpellier-Nîmes

• Toulouse

Pourquoi venir à Montpellier-Nîmes ?

BM : Les stages aux CHU de Montpellier et de Nîmes vous permettront d'acquérir des bases solides tant au point de vue théorique que pratique. De nombreuses spécialisations

(infectiologie, hématologie, médecine moléculaire, immunologie, génétique, PMA..) sont possibles pour les internes. Beaucoup de gardes (4 pools sur Montpellier et Nîmes) pour vous responsabiliser, gérer les priorités et avoir une bonne paye à la fin du mois !

Il y a aussi de nombreux stages polyvalents accessibles dès le stage libre de la phase socle, en hôpitaux périphériques (Sète, Béziers, Perpignan, Alès, Bagnols, Narbonne, Millau, Mende) ou en laboratoire privé où vous serez confrontés à une approche différente et formatrice de la biologie.

PH : Nous avons la chance d'avoir 2 CHU (Montpellier & Nîmes) mais aussi de nombreux CH qui couvrent l'ensemble de notre magnifique région (Perpignan, Carcassonne, Sète, Béziers, Uzès, Alès, Bagnols, Thuir, Narbonne, Mende). Les CHU sont spécialisés dans la pharmacie clinique et développent une forte activité de recherche. C'est dans cette optique qu'une convention avec l'hôpital de Sherbrooke au Québec a été créée. Encore aujourd'hui, des internes bénéficient de cette opportunité !

S'il y a beaucoup de pharmacie clinique, il existe aussi de nombreuses autres possibilités de stages dans les différents domaines mais aussi en hors domaine, en industrie (Sanofi) et en agence (ANSM, ARS).

IPR : A Montpellier- Nîmes le milieu de la recherche est bien développé et les internes y accomplissent des maquettes qui leur conviennent ! La première année en PUI n'est pas obligatoire dans cette ville ce qui facilite le parcours. Le coordinateur est proche des internes et donne de bons conseils pour leur projet.

L'ambiance entre internes vaut le détour dans le Sud. Vous aurez la chance de connaître les repas animés du midi à l'internat avec la mystérieuse roue et une vraie piscine ! Une asso dynamique est présente pour vous aider dans votre projet professionnel mais aussi pour organiser des événements réguliers sportifs et/ou festifs.

Enfin et surtout, vous pourrez apprécier la douceur de vie dans du Languedoc avec 150 jours d'ensoleillement par an en moyenne, la mer et les afterworks à la plage, un magnifique terroir où l'on apprécie le bon vin les beaux paysages et la randonnée, une histoire culturelle riche entre Montpellier la médiévale Nîmes la romaine Sète la méditerranéenne Perpignan la catalane... Bref, en venant ici tu feras le bon choix et tu seras bronzé toute l'année.

A très vite !

RÉGION OCCITANIE



Montpellier-Nîmes

• Toulouse

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Pr. Peggy GANDIA
Laboratoire de Pharmacocinétique et de
Toxicologie - IFB
330, avenue de Grande-Bretagne - TSA 70034
31059 TOULOUSE Cedex 9

☎ 05 67 69 03 82

@ gandia.p@chu-toulouse.fr

Filière Pharmacie :

Pr. Brigitte SALLERIN
Hôpital Rangueil - Pharmacie
1, avenue du Pr. Jean Poulhès 31059 TOULOUSE
@ sallerin.b@chu-toulouse.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr. Etienne CHATELUT
Faculté de Pharmacie - Université Paul Sabatier
& Equipe 14 CRCT INSERM UMR 1037
Institut Universitaire du Cancer
Toulouse - Oncopole
Laboratoire de Biologie Médicale
Oncologique - Secteur Pharmacologie
1, avenue Irène Joliot-Curie
31059 TOULOUSE Cedex 9
@ chatelut.etienne@iuct-oncopole.fr
☎ 05 31 15 52 50

Représentant étudiant :

@ aaipt.vpipr@gmail.com

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

Université Paul Sabatier - Toulouse III
Faculté des Sciences Pharmaceutiques
service de la scolarité
32, chemin des Maraîchers
31062 TOULOUSE Cedex 09

Doyen : Pr. Christophe PASQUIER

☎ 05 62 25 68 02 / 59 04

@ doypfarm@adm.ups-tlse.fr

Agence Régionale de Santé (ARS) :

Agence Régionale de Santé Occitanie
Gestion de l'Internat Démographie
et suivi des professionnels de santé
26-28 Parc club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel
34067 MONTPELLIER

Gestionnaire : Corinne VERHOEVEN

☎ 04 67 06 21 20

CHU - Direction des Affaires Médicales :

Direction des Affaires Médicales
2, rue de Viguerie - TSA 80035
31059 - TOULOUSE Cedex 9
Directeur des affaires médicales :
M^{me} Laure ANNE-SCHERRER
Gestionnaire : M^{me} Patricia AMOUA
☎ 05 61 77 84 14
@ Amoua.p@chu-toulouse.fr

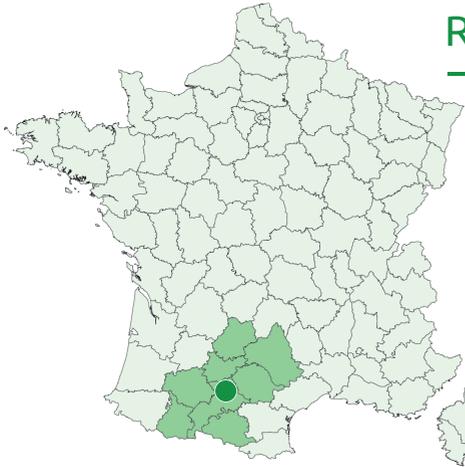
AAIPT, Association des Assistants et Internes en Pharmacie de Toulouse

Hôpital RANGUEIL, Internat de Pharmacie,
1, avenue du professeur Jean Poulhès
31059 TOULOUSE

@ aaiptoulouse@gmail.com

Site : www.aaiptoulouse.com

RÉGION OCCITANIE



Montpellier-Nîmes

• Toulouse

Pourquoi venir à Toulouse ?

Toulouse propose des stages très diversifiés qui pourront satisfaire toutes vos envies !

Domaine Pharmacie clinique et dispensation :

Même si la ville n'est pas reconnue comme LA référence en pharmacie clinique, elle n'a pas à rougir !! La discipline est maintenant bien implantée depuis plusieurs d'années et propose une dizaine de VRAIS stages « pharmacie clinique ».

Domaine Préparation et Contrôle :

Toulouse propose des stages dans des structures de référence comme :

- L'oncopôle, un des plus grands centres de lutte contre le cancer en France.
- Le préparatoire qui grandit à vue d'œil et qui peut être deviendra LA plateforme de pharmacotechnie de la région Occitanie ??

Domaine Économie de la Santé et Vigilance :

Le centre de pharmacovigilance jouit d'une excellente réputation au niveau national.

Domaine Dispositifs médicaux et Stérilisation :

Les stages sont proposés sur l'ensemble du circuit du DM : de l'achat à en passant par la stérilisation. Des stages sont aussi disponibles dans les équipes de pôle au plus près des blocs et des équipes médicales.

Côté vie sociale, l'association :

- Vous accueille dans son internat d'une vingtaine de places réservées aux pharma !! (Le seul en France !)
- Sort le grand jeu avec des soirées organisées tous les mois et en plus des INCONTOURNABLES comme la soirée de Noël, la soirée Péniche et l'enterrement de vie d'interna (EVI) !
- Pense à votre portefeuille avec ses partenariats (LCL, GPM...) ... etc

Toulouse, la ville rose, vous envoûtera avec ses balades le long de la Garonne, ses troisièmes mi-temps dont la réputation n'est plus à faire, son mythique Cassoulet qui vous réchauffera l'hiver.

Vous vous laisserez forcément séduire par l'accent chantant toulousain, élu accent plus sexy de France !

Bref pas besoin de plus d'arguments :

Venez à Toulouse, on y est bienng !

RÉGION PROVENCE-ALPES -CÔTE D'AZUR



Marseille

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale Pharmacie :

Pr. Françoise DIGNAT-GEORGE
UFR de Pharmacie
27, boulevard Jean Moulin
13385 MARSEILLE Cedex 5
☎ 04 91 83 55 55
@ francoise.dignat-george@univ-amu.fr

Filière Biologie Médicale Médecine :

Pr. Pierre-Emmanuel Morange
UFR de Médecine
27, boulevard Jean Moulin
13385 MARSEILLE Cedex 5
☎ 04 91 38 91 55
@ pierre.morange@ap-hm.fr

Filière Pharmacie - Option Pharmacie Hospitalière :

Pr. Patrice VANELLE
UFR de Pharmacie
27, boulevard Jean Moulin
13385 MARSEILLE Cedex 5
☎ 04 91 83 55 78
@ patrice.vanelle@univ-amu.fr

Filière Pharmacie - Option PIBM :

Pr. Bruno LACARELLE
UFR de Pharmacie
27, boulevard Jean Moulin
13385 MARSEILLE Cedex 5
☎ 04 91 83 56 08
@ bruno.lacarelle@univ-amu.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr. Pascal RATHELOT
UFR de Pharmacie
27, boulevard Jean Moulin
13385 MARSEILLE Cedex 5
☎ 04 91 83 56 14
@ pascal.rathelot@univ-amu.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

Nathalie LOUBET
UFR de Pharmacie
27, boulevard Jean Moulin
13385 MARSEILLE Cedex 5
☎ 04 91 83 56 76
@ nathalie.loubet@univ-amu.fr

Agence Régionale de Santé (ARS) :

Siège - 132, boulevard de Paris
CS 50039 - 13331 MARSEILLE Cedex 03
Mme Valéry GUIGOU
☎ 04 13 55 81 25
@ valery.guigou@ars.sante.fr

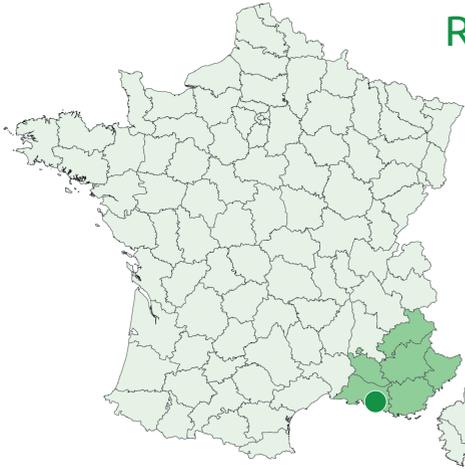
AP-HM - Direction des Affaires Médicales :

80, rue Brochier - 13354 MARSEILLE Cedex 5
Interlocuteurs au Bureau des Internes :
Gestion générale :
@ s.dam.internes@ap-hm.fr
Choix, inter-CHU, paie et congés : M. GUIBAUDO
☎ 04 91 38 12 36
@ valentin.guibaudo@ap-hm.fr

Association Marseillaise des Internes en Pharmacie et Biologie Médicale (AMIPBM) :

UFR de Pharmacie
27, boulevard Jean Moulin
13385 MARSEILLE Cedex 5
@ contact.amipbm@gmail.com
Site : <https://amipbm.fr/>

RÉGION PROVENCE-ALPES -CÔTE D'AZUR



Marseille

Pourquoi venir à Marseille ?

Tout d'abord parce qu'il y fait beau presque tous les jours de l'année, qu'on y est à 5 minutes de la mer et ses calanques, et à 2h de la montagne.

Sportifs de tous horizons, randonneurs, escaladeurs, windsurfers, plongeurs, marins et autres sportifs/amoureux de la nature de tous niveaux, vous vous y retrouverez. Malgré son retard, la vie urbaine s'améliore avec des aménagements pour les cyclistes, et le développement du centre ville : Marseille est dans une dynamique culturelle de plus en plus marquée qui allie son histoire à la modernité. Il existe une multitude d'endroits où sortir, que ce soit sur le Vieux Port, dans Le Panier, à la Joliette, cours Julien, à la pointe rouge ou encore aux Goudes, pour prendre un café en terrasse ou manger au restaurant. Encore une fois, il y en a pour tous les goûts ! Marseille est tellement hétéroclite qu'elle s'adapte à tout le monde. On s'y sent un peu en vacances toute l'année mais pas de surpopulation en été contrairement au reste de la côte (on commence à bronzer dès Avril !!).

Côté formation :

- *La formation en Biologie à Marseille est bonne. Il s'agit d'un grand CHU où toutes les spécialités sont bien représentées avec certains pôles d'excellence comme l'Immuno/hématologie, la Génétique et la Microbiologie. La formation, plus polyvalente ou de proximité, est possible par nos nombreuses périphéries, qui vont de Gap pour l'hiver à Ajaccio pour l'été, où les stages sont très modulables. Nos stages libres sont très diversifiés et nous avons également plusieurs stages ouverts dans des laboratoires privés.*
- *Côté Pharmacie Hospitalière, difficile de passer à côté de l'AP-HM et de l'un de ses quatre hôpitaux et leurs spécificités. Pour les internes PH des postes très diversifiés sont proposés, avec la dynamique de 2 CHU d'envergure nationale : l'AP-HM bien sûr mais également le CHU de Nice. Il y a également de nombreuses périphéries très formatrices (Aubagne, Salon, Aix en Provence, Toulon, Hyères, Cannes, Gap, Briançon, Manosque etc...) et des stages ouverts dans le privé (plusieurs cliniques) ainsi que dans des Centre de Lutte Contre le Cancer (Institut Paoli Calmettes, Institut Sainte Catherine).*
- *Pour les IPR, toutes les disciplines de recherche ou presque sont représentées et notre coordonnateur est très investi et suit tous ses internes avec attention, ce qui est très appréciable. Nous sommes un pôle d'excellence notamment en infectiologie (IHU), en cancérologie (CRCM et SMARTc) et immunologie (immunopôle) mais pas que... !*

RÉGION PROVENCE-ALPES -CÔTE D'AZUR



Marseille

Pourquoi venir à Marseille (suite) ?

Côté logement :

Avec le plus grand internat de France, l'installation à Marseille est des plus agréables : chambres meublées, repas fournis, boulodrome, salle de sport, piscine, salle de soirée, salle de musique, coin barbecue. Grâce à des apéros réguliers, l'intégration y est des plus facile également !

Il existe également de nombreux internats dans toute la région ce qui facilite grandement les déplacements à chaque choix pendant l'internat en passant de Briançon à Ajaccio et de Nice à Arles.

Allez viens on t'attend, tu regretteras pas d'être dans le sud !

Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie et Biologie Médicale

Association régie par la loi de 1901 - Immatriculée à la Préfecture de Toulouse sous le numéro W313002462

Dont le siège social est sis, 79, Rue Périer - 92120 MONTRouGE

Représentée par Thibault GRISINGER et Julie QUESSADA, en qualité de coprésidents,
dûment habilités à l'effet de la présente.

Association Générale des Médecins de France

Union de Mutuelles soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité

Registre national des mutuelles n° 775 666 340

34, boulevard de Courcelles - 75809 PARIS CEDEX 17



**GROUPE
PASTEUR
MUTUALITÉ**



REJOIGNEZ LA COMMUNAUTÉ DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ.

Depuis 160 ans, Groupe Pasteur Mutualité incarne un mutualisme vivant et milite pour une confraternité active. Créés et administrés par des professionnels, nous participons à l'accompagnement au quotidien de toutes les communautés des métiers de la santé. Nous construisons chaque jour et pour chacune d'entre elles, la meilleure protection :

ASSURANCES, SERVICES, PRÉVENTION, ENTRAIDE.



POUR NOUS, PROFESSIONNELS DE SANTÉ.

AGMF Prévoyance, Union de mutuelles soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, située 34 boulevard de Courcelles 75809 Paris cedex 17.

www.gpm.fr